

BURKINA FASO



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES



**PROGRAMME D'ACTIVITES 2020 DU MINISTRE DE
L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES**

Décembre 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
LISTE DES ANNEXES.....	v
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vi
INTRODUCTION.....	1
I. PROBLEMATIQUES MAJEURES ET INITIATIVES POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AGRICULTURE BURKINABE.....	2
1.1. Problématiques majeures de l'agriculture burkinabè.....	2
1.2. Les perspectives pour la transformation structurelle de l'agriculture burkinabè 5	
II. PROGRAMMATION 2020 ET PERSPECTIVES 2021-2022.....	7
2.1. OBJECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE.....	7
2.1.1. Les objectifs de production de céréales de la campagne pluviale 2020/2021 7	
2.1.2. Les objectifs de production des cultures de rente de la campagne pluviale 2020/2021.....	8
2.1.3. Les objectifs de production des autres cultures vivrières de la campagne pluviale 2020/2021.....	9
2.1.4. Les objectifs de production agricole des régions.....	9
2.1.5. Programmation de la production en tonnes de cultures maraichères de la saison sèche 2020/2021.....	10
2.1.6. Programmation de la production fruitière de la saison sèche 2020/2021.....	11
2.2. PROGRAMME "AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET IRRIGATION".....	11
2.2.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019.....	13
2.2.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme.....	14
2.2.3. Programmation physique et financière des activités en 2020.....	15
2.2.4. Perspectives 2021-2022 du programme.....	21
2.3. PROGRAMME "PREVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES".....	24
2.3.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019.....	25
2.3.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme.....	25
2.3.3. Programmation physique et financière de 2020.....	26
2.3.4. Les perspectives 2021-2022 du programme.....	29
2.4. PROGRAMME ECONOMIE AGRICOLE.....	31
2.4.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019.....	32
2.4.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme.....	33
2.4.3. Programmation physique et financière des activités en 2020.....	33
2.4.4. Les perspectives 2021-2022 du programme.....	43
2.5. PROGRAMME "DEVELOPPEMENT DURABLE DES PRODUCTIONS AGRICOLES" 44	
2.5.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019.....	46

2.5.2.	Performances attendues de la mise en œuvre du programme.....	47
2.5.3.	Programmation physique et financière des activités en 2020	47
2.5.4.	Perspectives 2021-2022 du programme	56
2.6.	PROGRAMME "SECURISATION FONCIERE, FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET ORGANISATION DU MONDE RURAL"	58
2.6.1.	Aperçu des réalisations du programme en 2019.....	59
2.6.2.	Performances attendues de la mise en œuvre du programme.....	60
2.6.3.	Programmation physique et financière des activités en 2020	60
2.6.4.	Perspectives 2021-2022 du programme	65
2.7.	PROGRAMME "PILOTAGE ET SOUTIEN"	66
2.7.1.	Aperçu des réalisations du programme en 2019.....	67
2.7.2.	Performances attendues de la mise en œuvre du programme.....	67
2.7.3.	Programmation physique et financière des activités en 2020	68
2.7.4.	Perspectives 2021-2022 du programme	72
III.	IMPACTS ATTENDUS DE LA PROGRAMMATION 2020	73
3.1.	Objectifs et méthodologie	73
3.2.	Impact potentiel sur la couverture des besoins céréaliers des ménages.....	74
3.3.	Analyse macroéconomique.....	74
3.3.1.	Impact sur la croissance globale du PIB.....	74
3.3.2.	Impact sur le revenu des ménages en termes de pouvoir d'achat	75
3.3.3.	Impact sur la réduction de la pauvreté.....	76
IV.	CONSTRAINTES/RISQUES ET RECOMMANDATIONS	76
4.1.	Contraintes/risques.....	76
4.2.	Suggestions.....	77
	CONCLUSION.....	78
	ANNEXES	x

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Part des superficies (%) emblavées par culture ayant bénéficié de l'utilisation de semences améliorées.....	4
Tableau 2: Part des superficies (%) ayant bénéficié d'engrais minéraux selon le type d'engrais ...	5
Tableau 3 : Répartition des superficies selon le type de labour (%).....	5
Tableau 4: Objectifs de production par région et par type de culture pour la campagne agricole 2020/2021.....	10
Tableau 5 : Liste des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du programme	12
Tableau 6 : Situation des principaux produits du programme en 2020	15
Tableau 7: Principaux produits attendus de l'action 1 en 2020	17
Tableau 8: Répartition des bénéficiaires selon le sexe.....	18
Tableau 9: Répartition des principaux produits par région.....	18
Tableau 10: Répartition des superficies(ha) des aménagements CES/DRS par région	20
Tableau 11: Répartition des produits majeurs selon le genre	21
Tableau 12: Coûts du programme : « Aménagements hydro-agricoles et irrigations » par action (en milliers de F CFA).....	21
Tableau 13: Financement du programme « Aménagement hydro-agricole et irrigation » entre 2020-2022 (en milliers de FCFA).....	22
Tableau 14: Liste des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du programme.....	24
Tableau 15 : Situation des principaux produits du programme 076 en 2020.....	26
Tableau 16: Coût du programme « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles » par action (milliers FCFA).....	30
Tableau 17: Financement du programme « Aménagement hydro-agricole et irrigation » entre 2020-2022	30
Tableau 18: Acteurs intervenant dans le programme « Economie agricole »	31
Tableau 19 : Situation des principaux produits du programme 077 en 2020.....	33
Tableau 20: Répartition en nombre des principaux produits par région en 2020.....	36
Tableau 21: Répartition des principaux produits en 2020.....	37
Tableau 21: Répartition par région des principaux produits en 2020	38
Tableau 22 : Répartition des principaux produits par région en 2020	40
Tableau 23 : Répartition des principaux produits en 2020	42
Tableau 24 : Répartition du budget en milliers de FCFA du programme « Economie Agricole » par action entre 2020-2022 (en milliers de F CFA).....	44
Tableau 25 : Répartition du budget du programme « Economie agricole » par bailleurs entre 2020-2022	44
Tableau 26 : intervenants du programme « développement durable des productions agricoles »	45
Tableau 27 : Répartition des principaux produits en 2020	47
Tableau 28 : Répartition par région des engrais minéraux, organique, d'activateur de compost et du Burkina Phosphate à mettre à la disposition des producteurs pour la campagne 2020-2021 (en tonnes).....	49
Tableau 29 : Répartition régionale des semences certifiées (en tonne).....	49
Tableau 30 : Equipements des producteurs en matériel agricole	50
Tableau 31: Répartition des équipements motorisés par région	51
Tableau 33 : Répartition des équipements en stock à la SONATER.....	52
Tableau 34 : Répartition des appuis pour la protection des végétaux	53

Tableau 35 : Répartition par région des outils de vulgarisation et de suivi des producteurs agricoles.....	54
Tableau 36 : Coût de l'investissement du programme 2020-2022 (en milliers de FCFA)	56
Tableau 37 : Coût de l'investissement du programme par source (en milliers de FCFA).....	57
Tableau 38 : liste des intervenants dans le programme « sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural »	58
Tableau 39 : situation des principaux produits du programme en 2020	60
Tableau 40 : Répartition par région des produits majeurs de l'action	62
Tableau 41 : Répartition par région des produits majeurs de l'action	63
Tableau 42 : Répartition par région des produits majeurs de l'action	64
Tableau 43 : Coûts du programme par actions entre 2020-2022 (en milliers de F CFA)	65
Tableau 44 : Coût de l'investissement du programme par source (en milliers de FCFA	66
Tableau 45 : Structures, projets, opérateurs et ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme	66
Tableau 46 : Programmation des coûts d'investissement par action sur la période 2020-2022 (milliers de FCFA)	73
Tableau 47 : Coût de l'investissement du programme par source (en milliers de FCFA).....	73
Tableau 48 : Programmation de la production de mil, de maïs et du riz pluvial et de la superficie nécessaire à la production.....	xiv
Tableau 49 : Programmation de la production céréalière des plaines et bas-fonds aménagés en saison pluvieuse et de la superficie nécessaire à la production	xiv
Tableau 50 : Programmation de la production et de la superficie de fonio, du sorgho blanc et du sorgho rouge	xiv
Tableau 51 : Programmation des rendements (kg/ha) attendus des céréales	xv
Tableau 52 : Programmation des productions et superficies du coton et d'arachide.....	xvi
Tableau 53 : Programmation de la production et de la superficie du sésame et du soja.....	xvi
Tableau 54 : Programmation des rendements (kg/ha) des cultures de rente	xvi
Tableau 55 : Programmation de la production d'igname et de patate et de la superficie nécessaire à la production.....	xvii
Tableau 56 : Programmation des productions et superficie de niébé et de voandzou.....	xvii
Tableau 57 : Programmation des rendements (Kg/ha) en pur des autres cultures vivrières.....	xviii
Tableau 58 : Programmation de la production et de la superficie de céréales	xix
Tableau 59 : Programmation des rendements (kg/ha) de céréales	xix
Tableau 60 : Programmation de la production et de la superficie d'oignons (bulbes et feuilles) et de tomate.....	xx
Tableau 61 : Programmation des productions et des superficies de haricot vert, de chou et de laitue.....	xx
Tableau 62: Programmation des productions et des superficies du gombo, du poivron et du concombre	xxi
Tableau 63: Programmation de la production en tonnes et de la superficie en ha des cultures d'aubergine locale et d'aubergine importée	xxi
Tableau 64: Programmation de la production et de la superficie de piment, de carotte et de courgette.....	xxii
Tableau 65: Programmation des rendements (Kg/ha) des cultures maraichères	xxii

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Evolution de la productivité totale des facteurs avant et après 2010	3
Figure 2 : Niveau d'atteinte des rendements potentiels	4
Figure 3 : Taux de couverture des besoins céréaliers par région.....	74
Figure 4 : Evolution du PIB.....	75
Figure 5 : impact attendu sur les conditions de vie des ménages	75

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration du rapport de programmation des activités du MAAH	x
Annexe 2 : Méthodologie de détermination des objectifs de production.....	xi
Annexe 3: Objectifs de production, de superficie et de rendement par région pour les céréales.....	xiv
Annexe 4 : Objectifs de production, de superficie et de rendement par région pour les cultures de rentes.....	xv
Annexe 5 : Objectifs de production, de superficie et de rendement par région pour les autres cultures vivrières.....	xvii
Annexe 6 : Objectifs de production, de superficie et de rendement par région des productions céréalière de saison sèche de la campagne 2020/2021	xix
Annexe 7 : Objectifs de production, de superficie et de rendement par région pour les cultures maraichères de la saison sèche 2020/2021	xx

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABAC	Association burkinabè d'action communautaire
ACCEDES	Alliance chrétienne pour la coopération économique et le développement social
ACF	Action contre la faim
ADCV	Association pour le développement des communautés villageoises
ADEFAD	Association d'aide aux enfants et aux familles démunis
ADIJR	Association pour le développement et l'intégration de la jeunesse rurale
AG-CNSA	Assemblée nationale du conseil national de sécurité alimentaire
AGED	Association pour la gestion de l'environnement et le développement
AGETEER	Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural
AGRA	Alliance for a green revolution in Africa
AGRODIA	Association des grossistes et détaillants d'intrants agricoles
AKAFEM-BF	Association koom pour l'auto promotion des femmes au Burkina Faso
AMVS	Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou
ANO	Avis de non objection
APFR	Attestations de possession foncière rurale
APIL	Action pour la promotion des initiatives locales
APROSSA	Association pour la promotion de la sécurité et de la souveraineté alimentaire
ARFA	Association pour la recherche et de formation en agroécologie
ASMADE/DBA	Association songui manégré aide au développement endogène en partenariat avec défi Belgique-Afrique
ASTFB	Association song-taaba des femmes du Burkina
ASTP	Association pour le développement communautaire song taab la paongo
AUSCOOP	Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives
BAD	Banque africaine de développement
BCER	Bassin de collecte de l'eau
BID	Banque islamique de développement
BP	Budget programme
BUNASOLS	Bureau national des sols
CAIMA	Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles
CAP-M	Centre agricole polyvalent de Matourkou
CASEM	Conseil d'administration du secteur ministériel
CCFV	Commissions de conciliation foncières villageoises
CEAP	Champs école des agro-pasteurs
CEP	Champs école des producteurs
CES/DRS	Conservation des eaux et sols/défense et restauration des sols
CFV	Commission foncière villageoise
CGEA	Conseil de gestion aux exploitations agricoles
CLA	Chenille légionnaire automne
CN/RIZ	Comité national du Riz
CNA	Chambre nationale d'agriculture
CNSA	Conseil national de sécurité alimentaire
CONACILSS	Comité national du CILSS
CORE SFR	Comité régional pour la sécurisation foncière en milieu rurale
CPF	Confédération paysanne du Faso
CPR	Centre de promotion rurale
CPSA	Comité de prévision sur la situation alimentaire
CPSA	Conseils provinciaux de sécurité alimentaire
CQB	Certificat de qualification de base
CQP	Certificat de qualification professionnel

CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRSA	Conseils régionaux de sécurité alimentaire
CT/SFR	Comité technique de sécurisation foncière rurale
DAD	Direction des archives et de la documentation
DAF	Direction de l'administration des finances
DAP	Di-ammonium de phosphate
DCPM	Direction de la communication et de la presse ministérielle
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydrauliques et de développement de l'irrigation
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGFOMR	Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DGPV	Direction générale des productions végétales
DMP	Direction des marchés publics
DRAAH	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
DRH	Direction des ressources humaines
DRYDEV	Drylands development programme
DSI	Direction des services informatiques
EBA-FEM	Projet d'adaptation basée sur les écosystèmes
EDUCO	Fundacion education y cooperacion
EMC	Enquête multisectorielle continue
EPA	Enquête permanente agricole
EPI	Equipements de protection individuelle
FAO	Food and agricultural organization
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FIDA	Fonds international de développement agricole
FKDEA	Fonds koweïtien pour le développement économique arabe
FPAB	Fédération des professionnels agricoles du burkina
GIZ	Deutsche gesellschaft für internationale zusammenarbeit
GRAF	Groupe de recherche et d'action sur le foncier
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IF	Institution financière
IFDC	International fertilizer development center
JASAN	Journée africaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition
JMA	Journée mondiale de l'alimentation
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
MCS	Matrice de comptabilité sociale
NEER-TAMBA	Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement du nord, centre-nord et est
NPK	Azote-phosphore-potassium
OASA	Opération d'appui a la sécurité alimentaire
OCADES CARITAS	Organisation catholique pour le développement et la solidarité
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONEF-BF	Observatoire national de l'emploi et de la formation du Burkina Faso
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation des producteurs agricoles
OSS	Opération spéciale semence
P1-P2RS	Projet1 du programme de renforcement de la résilience a l'insécurité alimentaire et nutritionnel au sahel

P2RPIA-CNS	Projet de renforcement de la résilience des populations a l'insécurité alimentaire dans les régions du centre-nord et du sahel
PACBA	Projet d'appui a la création d'une banque d'agrobusiness
PACES	Projet d'amélioration de la productivité agricole par la conservation des eaux et des sols
PACOF/GRN	Projet d'appui aux communes de l'ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources nationales
PACTE	Projet agriculture contractuelle et transition écologique
PADEA	Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat agricole
PAI-DAF	Projet d'appui institutionnel de la direction de l'administration et des finances
PAM	Programme alimentaire mondial
PAMO/PNSR	Projet d'appui à la mise en œuvre du programme national du secteur rural
PAPFA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
PARIIS	Projet d'appui régional a l'initiative pour l'irrigation au sahel
PASANAD	Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'agriculture durable et à la résilience
PASASISA	Programme d'appui aux statistiques agricoles et alimentaires et au système d'information sur la sécurité alimentaire
PCA/BF-CH	Programme de coopération agricole Burkina Faso-Chine
PD/UD	Parcelles et unités de démonstration
PDA/GIZ	Programme de développement agricole
PDA/PL	Programme de développement agricole Pensa-Liptougou
PDA-SOUM	Projet de développement agricole de soum
PDCM	Programme de développement des cultures maraîchères
PDCPR	Programme de dynamisation des centres de promotion rurale
PDIAP	Projet de développement d'infrastructures post récolte
PDIEFAP	Projet de développement d'incubateurs d'entrepreneurs dans les filières agricoles porteuses
PDOP	Programme de dynamisation des organisations paysannes
PDRABHYD	Projet dragage, assainissement et développement du bassin hydrographique de Dori
PGCAN	Programme de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles
PIB	Produit intérieur brut
PIF	Programme d'investissement forestier
PIGO	Petite irrigation dans le grand ouest
PIPA	Programme d'intensification de la productivité agricole
PISI	Projet d'implantation des systèmes informatiques
PLCF	Projet de lutte contre les fléaux
PNAH	Programme national d'aménagement hydraulique
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNDRP	Programme national de développement rural productif
PNSFMR	Programme nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PNSR	Programme national du secteur rural
PNVACA	Programme national de vulgarisation et d'appui conseil agricoles
PPD	Projets et programme de développement
PIIG	Projet de promotion de l'irrigation goutte a goutte
PIIV	Programme de développement de la petite irrigation villageoise
PPM	Plan de passation des marchés publics
PRAA	Projet de gestion des risques agricoles et alimentaires
PRAPA	Projet de renforcement de la résilience des populations rurales aux effets des changements climatiques par l'amélioration de la productivité agricole

PRAPI/DI	Programme de réhabilitation de périmètres a di
PRECA	Projet de résilience et de compétitivité agricole
PRMA	Programme de renforcement de la mécanisation agricole
PRMCO/CAP-M	Projet de renforcement et modernisation des capacités opérationnelles du Centre agricole polyvalent de Matourkou
PRMV/ND	Programme de restructuration et de mise en valeur de la plaine aménagée de Niofila/Douna
PROSOL	Projet de réhabilitation et protection des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso
PROVALAB	Projet de valorisation agricole des petits barrages
PRRIA	Projet de renforcement de la résilience a l'insécurité alimentaire au Burkina Faso
PRSPV	Plan de résilience et de soutien aux populations vulnérables
PRSPV	Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables
PSAE	Projet de sécurité alimentaire dans l'est du Burkina
PS-ASP	Politique sectorielle agro-sylvo-pastorale
PSD/POA	Plan stratégique de développement/
PTF	Partenaires techniques et financiers
PVC	Polychlorure de vinyle
PVD	Parcelles vitrines des producteurs
PVEN	Projet de valorisation de l'eau dans le nord
RAP	Rapports annuels de performance
REGIS-ER	Résilience et croissance économique au sahel-résilience renforcée
RESA-PCL	Projet de résilience et de sécurité alimentaire au plateau central
RGA	Recensement général agricole
RH	Ressource humaine
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
SAPEP	Smallholder agricultural productivity enchancement project
SE/CNSA	Secrétariat exécutif /conseil national de la sécurité alimentaire
SEPB	Société d'exploitation des phosphates du Burkina
SFR	Service foncier rural
SFR	Agents du service foncier rural
SI	Stock d'intervention
SIMA	Système d'information sur les marchés agricoles
SNS	Stock national de sécurité
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire
SONATER	Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural
SP/CPSA	Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
SP-CONACILSS	Secrétariat permanent du comité national du CILSS
SP-PAM	Secrétariat permanent du PAM
TPEE	Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs
USCCPA/BMH	Union des sociétés coopératives pour la commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun
VAFA	Projet de développement de la valeur ajoutée des filières agricoles
VALPAPE	Programme de valorisation du potentiel agro-pastoral dans l'est du Burkina Faso

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles (MAAH) est chargé d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre la politique du gouvernement en matière d'agriculture, d'aménagements hydro-agricoles et de sécurité alimentaire. Cette politique est déclinée dans le deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II) qui tire son fondement du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) dont l'ambition est la transformation structurelle de l'économie et du secteur agricole en particulier.

Malgré les aléas naturels notamment la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies et les attaques de nuisibles devenus de plus en plus fréquents, le secteur agricole a enregistré des performances en matière de production fort appréciables lors de la campagne écoulée. Ces résultats ont été atteints grâce aux efforts consentis par le Ministère et ses partenaires dans la mise en œuvre des activités suivant l'approche programme. Cette dernière vise à assurer l'efficacité, la transparence dans la gestion budgétaire et la recherche d'une plus grande synergie entre les acteurs du domaine agricole, gage de l'utilisation rationnelle des ressources et de l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les acteurs du programme pilotage et soutien conduisent chaque année le processus de planification des activités du département afin d'assurer une cohérence entre les défis du moment et les actions stratégiques définies dans les documents cadres du secteur agricole. L'aboutissement de ce processus de planification est le rapport de programmation des activités du département. La programmation des activités 2020-2022 s'est réalisée dans un contexte national marqué par une situation sécuritaire difficile qui a occasionné des déplacements des ménages dont la plupart sont des ménages agricoles. Dans ce contexte d'insécurité, les actions prioritaires du département viseront d'une part à renforcer la résilience des ménages agricoles et d'autre part à poursuivre le schéma de la transformation structurelle du secteur. Ces actions concernent la maîtrise totale de l'eau, l'amélioration de l'accès des producteurs aux financements, le développement de la transformation des produits agricoles et l'amélioration de la production et de la productivité agricole à travers notamment le renforcement de la mécanisation et l'accès aux intrants agricoles.

L'élaboration du présent document de programmation des activités a suivi une méthodologie comportant six (06) étapes (voir annexe 1) pour aboutir à une consolidation par programme budgétaire des activités de tous les instruments de mise en œuvre du ministère. Le rapport est structuré autour de six points principaux : le premier point donne un aperçu sur les problématiques majeures et les initiatives qui sont développées pour y faire face. Ensuite, le document décline les objectifs de production agricole pour la période 2020-2022 avant de se focaliser sur les différentes programmations physiques et financières des programmes budgétaires du département. Une analyse de l'impact attendu de la production agricole, en termes d'amélioration du bien-être des ménages, est également effectuée. Le document présente enfin les contraintes et risques dans la mise en œuvre des activités programmées ainsi que des suggestions pour une meilleure mise en œuvre de ces activités.

I. PROBLEMATIQUES MAJEURES ET INITIATIVES POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AGRICULTURE BURKINABE

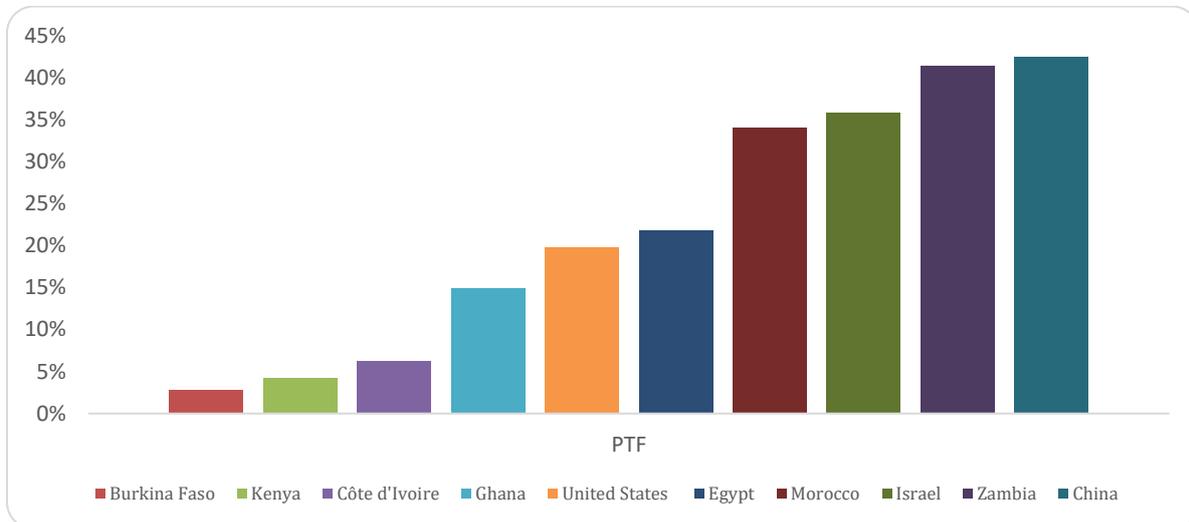
1.1.Problématiques majeurs de l'agriculture burkinabè

La transformation structurelle de l'agriculture peut être définie comme une transformation évolutive du secteur agricole et se réfère au processus à travers lequel les systèmes agroalimentaires, initialement caractérisé par une agriculture de subsistance, deviennent plus productifs et intégrés dans les activités hors-ferme (Timmer, 1998). Elle se caractérise par **(i) une augmentation de la productivité totale des facteurs (PTF), (ii) une baisse de la main d'œuvre agricole au profit d'autres secteurs et (iii) la hausse des revenus agricoles, autrement** le PIB agricole croit en valeur absolue pendant que sa part dans le PIB global diminue au profit des secteurs non agricoles.

Aussi, il est reconnu que le processus de transformation de l'agriculture commence par une augmentation de la productivité agricole. Cependant, le secteur agricole burkinabè se caractérise par une stagnation de la productivité agricole. En effet, la productivité totale des facteurs au Burkina Faso sur les deux dernières décennies a cru de 2,75% contre 14,97% pour le Ghana, 42,48% pour la Chine. De telles contre-performances sont imputables à des contraintes de diverses natures comme l'insuffisance et la mauvaise

répartition spatio-temporelle des pluies, les systèmes extensifs d'exploitation conduisant à une dégradation des ressources naturelles, le faible niveau d'équipements, la faible utilisation des fertilisants de qualité et l'insuffisance d'innovations techniques.

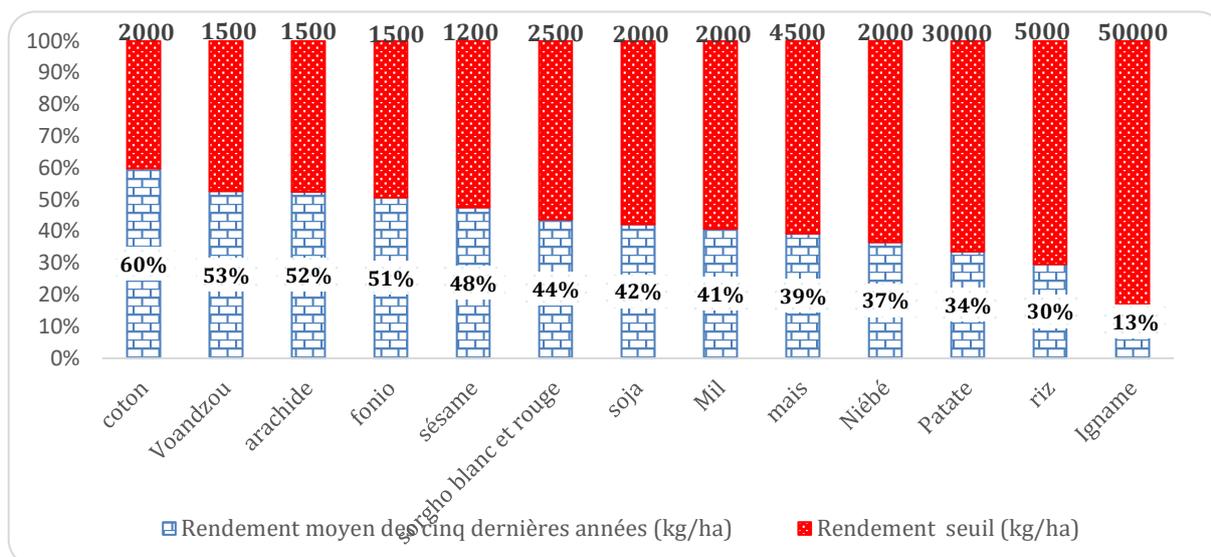
Figure 1 : Evolution de la productivité totale des facteurs avant et après 2010



Source : USDA

Les statistiques montrent également que les rendements moyens obtenus sur les cinq dernières années sont encore loin des rendements potentiels (confère [Figure 2](#)). En effet, seules les cultures comme le coton, le voandzou, l'arachide et le fonio ont atteint 50% de leur rendement potentiel, le reste étant en dessous de la moitié de leur rendement potentiel. Ainsi, toute initiative permettant aux différentes cultures d'atteindre 80% des rendements potentiels ferait ainsi passer la production céréalière de 5 180 702 tonnes en 2018 à 10 508 320 tonnes soit une hausse de 103%. Elle contribuerait également à une augmentation de la production des autres cultures vivrières de l'ordre de 120% ce qui assurerait une sécurité alimentaire durable. Cela permettrait de dégager un excédent considérable pour la commercialisation et la transformation tout en assurant un transfert des emplois de la production vers ces deux (02) maillons de la chaîne valeur.

Figure 2: Niveau d'atteinte des rendements potentiels



Source : Enquête Permanente Agricole (2014-2017)

En termes d'utilisation de semences de variété améliorée, la situation reste en deçà des attentes malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires. En effet, les parts de superficies bénéficiant de semences de variétés améliorées restent faibles pour l'ensemble des cultures sauf pour le coton où elle a atteint 95% en moyenne. On note également que les cultures de riz, de maïs, de sésame et de Soja bénéficient plus de l'utilisation de semences de variétés améliorées les unes pour leur caractère fortement commercial (Sésame et soja) et les autres pour l'attention particulière accordée à ces cultures dans le programme de subvention aux intrants.

Tableau 1: Part des superficies (%) emblavées par culture ayant bénéficié de l'utilisation de semences améliorées

Culture	2014	2015	2016	2017
Mil	6,1	3,4	4,3	3,2
Maïs	29,9	28,6	27,1	26,8
Riz	17,8	14,7	11,2	7,5
Fonio	0,5	0,2	2,1	1,4
Sorgho blanc	6,2	5,4	4,4	4,0
Sorgho rouge	4,3	3,8	5,1	2,5
Coton	93,6	94,6	97,0	95,6
Arachide	3,7	3,0	2,6	1,7
Sésame	15,7	15,8	11,7	12,1
Soja	8,7	24,0	33,6	21,2
Igname	0,3	3,6	1,7	0,0
Patate	1,5	0,0	0,0	2,6
Niébé	8,1	8,5	9,1	8,9
Voandzou	1,7	0,7	1,2	0,1

Source : Enquête Permanente Agricole (2014-2017)

La tendance d'utilisation des principaux engrais minéraux que sont l'UREE et le NPK est identique à celle des semences de variétés améliorées. En effet, les cultures qui bénéficient le plus des engrais minéraux (NPK, UREE) sont le coton, le maïs, le riz bien que ce niveau reste faible par rapport aux superficies emblavées.

Tableau 2: Part des superficies (%) ayant bénéficié d'engrais minéraux selon le type d'engrais

Culture	NPK				UREE			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Mil	18,8	22,2	23,9	25,7	4,5	6,2	6,0	6,6
Maïs	75,5	76,1	78,9	82,0	68,6	68,9	72,8	75,9
Riz	42,8	41,0	41,3	52,2	36,8	35,4	39,2	50,3
Fonio	5,1	2,2	1,1	4,0	2,4	0,7	0,0	0,0
Sorgho blanc	16,2	17,5	18,2	20,5	4,2	4,6	3,8	4,7
Sorgho rouge	9,3	7,4	9,4	9,3	3,1	3,9	4,5	3,8
Coton	90,7	92,7	92,2	95,1	88,0	87,4	90,6	93,1
Arachide	5,3	5,1	4,5	4,1	2,2	2,7	3,0	3,6
Sésame	11,9	8,1	6,7	7,1	6,0	5,1	3,3	2,4
Soja	10,2	20,3	7,1	12,9	7,2	19,8	2,9	4,6
Igname	14,6	12,5	13,1	14,1	16,2	7,9	7,1	7,0
Niébé	11,5	11,5	12,1	15,1	2,7	3,5	2,6	4,9
Voandzou	0,9	2,0	1,9	1,3	0,9	1,0	1,5	1,7

Source : Enquête Permanente Agricole (2014-2017)

Par ailleurs, l'agriculture Burkinabè reste encore faiblement mécanisée. En effet, seulement 4,5% en moyenne des superficies sont labourées avec un équipement motorisé, avec encore 12% des superficies qui sont labourées manuellement et 18% des superficies qui ne bénéficient d'aucun labour avant semis.

Tableau 3 : Répartition des superficies selon le type de labour (%)

Année	Sans labour	Labour manuel	Labour attelé	Labour motorisé
2014	18,7	12,8	64,9	3,6
2015	19,7	13,0	63,2	4,1
2016	17,8	12,5	64,6	5,1
2017	17,6	9,8	67,5	5,2
Total	18,4	11,9	65,2	4,5

Source : Enquête Permanente Agricole (2014-2017)

1.2. Les perspectives pour la transformation structurelle de l'agriculture burkinabè

L'accroissement continu de la productivité étant le point de départ d'une transformation structurelle du secteur agricole, le Ministère en charge de l'Agriculture a entrepris plusieurs réformes et investissements structurants à l'effet d'amorcer la transformation structurelle de l'économie agricole. Parmi ces réformes et investissements structurants on peut citer :

➤ **la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Equipements agricoles (CAIMA)**

Comme mentionné plus haut, le niveau de rendement des cultures est en deçà de 50% de leur niveau potentiel. Afin d'améliorer substantiellement les rendements agricoles et permettre une modernisation de l'agriculture, le MAAH a entrepris une initiative visant une forte accessibilité physique et financière des intrants et équipements agricoles de qualité au profit des producteurs. Il s'agit de la mise en place d'une Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériel Agricole sous la forme associative avec le leadership du secteur privé.

➤ **l'unité de montage des tracteurs**

L'enquête permanente agricole montre que les ménages disposant ou utilisant un tracteur exploitent deux fois plus de superficies que les ménages n'utilisant que la charrue et 2,5 à 3 fois plus que ceux qui utilisent un outil manuel pour le labour ou qui ne labour pas leur parcelle avant semis. Pour réduire considérablement la population agricole en faveur d'autres secteurs plus productifs, une motorisation du secteur agricole reste indispensable.

Ainsi, pour répondre à cet impératif que le Ministère entend mettre en place dès 2020 une usine de montage de tracteurs pour réduire le coût d'accès à ces équipements afin de permettre aux ménages de produire suffisamment avec peu de main d'œuvre.

➤ **le nouveau modèle d'exploitation agricole**

Le système de production agricole étant faiblement intensif et à plus de 95% pluvial, il reste donc fortement dépendant des aléas climatiques dont le plus dominant est la sécheresse ; ce qui plombent les performances actuelles du secteur agricole. En effet,

- (i) 87% des facteurs de pertes de la production sont des aléas climatiques avec des pertes annuelles moyennes estimées à 290 000 tonnes de céréales d'une valeur d'au moins 29 milliards ;
- (ii) Une poche de sécheresse de plus de trois semaines compromet la campagne agricole quelle que soit la quantité de pluie reçue et ;
- (iii) Une année sur trois est caractérisée **par des baisses de production consécutives à des stress hydriques prolongés.**

Un tel contexte met à risque la transformation structurelle envisagée dans le PNDES pour lequel le secteur agricole devrait être le principal pilier.

Le pays dispose cependant d'un potentiel important en eaux souterraines estimé à 461 milliards de mètres cubes dont 21 milliards de mètres cubes sont renouvelables selon les estimations avec une utilisation relativement faible de ce potentiel d'eau souterraine. Pour exploiter de telles ressources, un nouveau modèle d'exploitation agro-sylvo-pastorale innovant, résilient et compétitif est conçu et promu par le MAAH. Il s'agit d'utiliser l'eau souterraine à partir d'un dispositif de pompage solaire, de système d'irrigation, d'étang piscicole et de dispositif d'abreuvement pour animaux. Ce nouveau modèle constitue une réponse stratégique à la problématique de l'emploi et de la migration de la jeunesse. En effet, 100 000 exploitations seront mises en place à terme, avec un potentiel de création de plus de 500 000 emplois décents pour les jeunes et les femmes.

En plus de ces investissements structurants on peut citer l'usine de production d'engrais, la mise en place d'un incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles, la promotion et le développement de mécanismes innovants d'accès aux crédits agricoles tels que l'assurance agricole et le fond de développement agricole etc.

II. PROGRAMMATION 2020 ET PERSPECTIVES 2021-2022

2.1. OBJECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE

2.1.1. Les objectifs de production de céréales de la campagne pluviale 2020/2021

L'objectif de production de céréales pour cette campagne agricole est de 5 670 615 tonnes dont 5 233 939 tonnes en hors aménagements et 436 676 tonnes en aménagements (pluvial et saison sèche). Pour la production de saison sèche, il est attendu environ 7 518 tonnes de maïs et 124 003 tonnes de riz.

La production de céréales attendue pour la campagne 2020/2021 représente une hausse de 12,8% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne écoulée (5 029 321 tonnes) et un accroissement de 26,2% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes. Les objectifs par spéculation sont déclinés comme suit :

- Mil : 1 149 178 tonnes, soit un accroissement de 12,1% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne 2019/2020 ;
- Maïs pluvial : 1 928 044 tonnes, soit un accroissement de 9,7% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne passée ;
- Riz pluvial : 477 997 tonnes, soit une hausse de 38,6% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne agricole 2019/2020 ;
- Sorgho blanc : 1 466 126 tonnes, soit une baisse de 1,1% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne écoulée ;
- Sorgho rouge : 509 644 tonnes, soit une hausse de 32,1% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne passée ;
- Fonio : 13 106 tonnes, soit une hausse de 18,8% par rapport à la production prévisionnelle de la dernière campagne.

Les objectifs de production pour ces différentes spéculations par région sont consignés à l'Annexe 3.

Les productions céréalières attendues à l'issue des campagnes agricoles 2021/2022 et 2022/2023 sont estimées respectivement à 6 000 000 tonnes et à 6 200 000 tonnes.

2.1.2. Les objectifs de production des cultures de rente de la campagne pluviale 2020/2021

La production attendue des cultures de rentes à l'issue de la campagne 2020/2021 est de 1 585 724 tonnes. Cette dernière correspond à une hausse de 15,3% par rapport aux prévisions de production de la campagne 2019/2020 et une hausse de 14,8% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Les principales spéculations sont :

- **Coton** : 872 488 tonnes soit une hausse de 43,5% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne 2019/2020 et une hausse de 15,6% par rapport à la moyenne des cinq dernières années ;
- **Arachide** : 447 043 tonnes, soit un accroissement de 15,9% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne 2019/2020 et une augmentation de 18,6% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes ;
- **Sésame** : 244 912 tonnes, soit une baisse de 51,4% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne 2019/2020 et une hausse de 7,6% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes ;

- **Soja** : 21 282 tonnes, soit une baisse de 39,5 % par rapport à la production prévisionnelle de la dernière campagne et une baisse de 3,9% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les objectifs de production de culture de rentes par région sont présentés à l'Annexe 4.

Pour les campagnes agricoles 2021/2022 et 2022/2023, les productions de rente attendues sont estimées respectivement à 1 625 000 tonnes et à 1 675 000 tonnes.

2.1.3. Les objectifs de production des autres cultures vivrières de la campagne pluviale 2020/2021

La production attendue des autres cultures vivrières (igname, patate, niébé et voandzou) est de 941 000 tonnes, soit une hausse de 15,2% par rapport aux résultats prévisionnels de la campagne passée et une hausse de 27,9% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

La production d'igname devrait atteindre 52 755 tonnes représentant une hausse de 9,6% par rapport à la production prévisionnelle de la campagne 2019/2020. Celle de la patate prévue est de 82 262 tonnes soit une hausse de 15,5%.

Les productions attendues du niébé et du voandzou sont respectivement de 724 726 tonnes et de 81 235 tonnes représentant respectivement des hausses de 14,2% et de 28,8% par rapport aux productions prévisionnelles de la campagne 2019/2020. Les objectifs de production des autres cultures vivrières par région sont présentés en Annexe 5.

Pour les campagnes agricoles 2021/2022 et 2022/2023, les productions attendues des autres cultures vivrières sont estimées respectivement à 1 110 000 tonnes et à 1 150 000 tonnes.

2.1.4. Les objectifs de production agricole des régions

Les performances de productions attendues, pour les différents groupes de spéculations, dépendent des efforts spécifiques des différentes régions selon leurs habitudes et leurs capacités de production le Tableau 4 ci-dessous donne les objectifs de production par région pour les céréales, les cultures de rentes et les autres cultures vivrières.

Ainsi, pour les céréales, les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins, grandes zones de production céréalière, occupent les premières places avec respectivement 1 045

264 tonnes et 1 033 513 tonnes. Cette situation s'observe également au niveau des cultures de rente avec respectivement 335 741 tonnes et 407 504 tonnes. Pour les autres cultures vivrières, la région du Centre Ouest vient en tête, avec une production attendue de 141 934 tonnes, suivie des régions des Hauts-Bassins (130 249 tonnes) et de la Boucle du Mouhoun (123 405 tonnes).

Tableau 4: Objectifs de production par région et par type de culture pour la campagne agricole 2020/2021

REGION	CEREALES	CULTURES DE RENTES	AUTRES CULTURES VIVRIERES
Centre	99 615	13 152	28 771
Plateau Central	231 082	31 770	63 503
Centre Nord	197 801	19 642	56 999
Centre Ouest	542 478	131 682	141 934
Centre Sud	298 405	99 187	70 537
Sahel	314 452	11 625	10 721
Boucle du Mouhoun	1 045 264	335 741	123 405
Est	503 632	166 156	33 454
Centre Est	473 313	139 527	70 624
Nord	333 845	40 475	53 280
Sud Ouest	324 919	81 232	77 379
Hauts Bassins	1 033 513	407 504	130 249
Cascades	272 295	108 031	80 142
Burkina Faso	5 670 615	1 585 724	940 998

Source : DGESS/MAAH, 2019

2.1.5. Programmation de la production en tonnes de cultures maraichères de la saison sèche 2020/2021

Pour le compte de la campagne sèche 2020/2021, il est attendu une production d'environ 599 486 tonnes d'oignon bulbe, de 36 826 tonnes d'oignon feuille et de 328 532 tonnes de tomates.

Il est aussi attendu pour cette campagne, les productions de 6 906 tonnes de haricot vert, de 321 734 tonnes de chou, de 73 608 tonnes de laitue, 10 961 tonnes de gombo, 31 883 tonnes de poivron et de 5 665 tonnes de concombre.

Pour ce qui est de l'aubergine locale et de l'aubergine importée, les productions attendues pour cette campagne sont respectivement de 35 064 tonnes et de 15 333 tonnes.

En plus de ces différentes productions, il est aussi attendu pour le piment, la carotte et les courgettes des productions respectives de 6 742 tonnes, de 799 tonnes et de 21 053 tonnes.

2.1.6. Programmation de la production fruitière de la saison sèche 2020/2021

La production fruitière attendue pour la campagne 2020/2021 est estimée à 380 812 tonnes de mangue, 44 855 tonnes d'agrumes, 203 237 tonnes de banane, 303 432 tonnes d'anacarde, 44 688 tonnes de goyave et 18 939 tonnes de papaye.

2.2. PROGRAMME "AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET IRRIGATION"

Le programme « Aménagements hydro-agricoles et irrigation » a pour objectif d'augmenter la part des productions irriguées dans la production agricole totale dans l'optique d'accroître et de sécuriser les productions agricoles face aux chocs pluviométriques récurrents. Ce programme contribue à la mise en œuvre de l'objectif stratégique 1 « **développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable** » de l'axe 3 du PNDES qui est de « **dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi** ». Il intervient aussi dans la mise en œuvre du sous-programme 3 de l'axe 1 du PNSR II « **Sécurité alimentaire et nutritionnelle, la résilience des populations vulnérables** ».

Au niveau sectoriel, le programme contribue à l'objectif stratégique 1.1 de l'axe 1 de la Politique Sectorielle Production Agro-Sylvo-Pastorale (PS-PASP) pour l'irrigation et à l'objectif stratégique 3.3 de son axe 3. Le programme contribue également à la réalisation des engagements du ministère dans le cadre du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, à l'Agriculture Durable et à la Résilience (PASANAD) et du Compact+.

Les interventions du programme s'articulent autour de cinq (05) actions que sont : (i) Aménagement/réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds ; (ii) Gestion des aménagements hydro-agricoles ; (iii) Technologies innovantes d'irrigation ; (iv) Petits ouvrages de mobilisation des eaux et ; (v) Restauration, conservation et récupération des terres agricoles.

Le pilotage du programme est assuré par la Direction Générale des Aménagements hydro-agricoles et du Développement de l'Irrigation (DGAHDI) à travers vingt-cinq (25) projets/programmes dont onze (11) projets/programmes rattachés et quatorze (14) autres acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des activités du programme budgétaire.

On enregistre également trois (3) opérateurs et trente (30) acteurs non Etatiques dont les efforts dans le domaine des aménagements sont capitalisés par le programme. L'ensemble des acteurs est répertorié dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Liste des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du programme

Projets /Structures	Opérateurs	A.N.E
Projets/programmes rattachés	Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS)	Action pour la promotion des initiatives locales (ONG APIL)
1. PPIV « Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise »	Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Equipement Rural (SONATER)	Adaptation Basée sur les écosystèmes (EBA-FEM)
2. PNAH « Programme National d'Aménagement Hydraulique »	Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement Rural (AGETEER)	ADCV (Association pour le développement des communautés villageoises)
3. DRABHyD « Projet Dragage, Assainissement et Développement du Bassin hydrographique de Dori »		AMR/GOURCY
4. PPIG « Projet de promotion de l'irrigation goutte à goutte »		Association Beogneeré
5. PVEN « Projet de Valorisation de l'Eau dans le Nord »		Association d'aide aux enfants et aux familles démunis (ADEFAD)
6. PDA-Soum « Projet de Développement Agricole de Soum »		Association Songui Manégré Aide au Développement Endogène en partenariat avec Défi Belgique Afrique (ASMADE/DBA)
7. PIGO « Petite Irrigation dans le Grand Ouest »		Association Formation Développement Ruralité
8. PARIIS « Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel »		Association Graine de Baobab Faso Dev Durable
9. NEER-TAMBA « Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement du Nord, Centre-Nord et Est »		Association les Mains Unies du Sahel
10. PRAPA « Projet de Renforcement de La Résilience des Populations Rurales aux effets des changements climatiques par l'Amélioration de la Productivité Agricole »		Union des Sociétés Coopératives pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun (USCCPA/BMH)
Autres acteurs de mise en œuvre		ASSOCIATION NOURRIR SANS DETRUIRE
11. PDA/PL « Programme de développement agricole Pensa-Liptougou »		Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie
12. P1-P2RS « Projet1 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnel au Sahel »		Association Songkoadba
13. PCA/BF-CH « Programme de Coopération Agricole Burkina Faso Chine »		Association DAKUPA
14. P2RPIA-CNS « Projet de Renforcement de La Résilience des Populations à l'insécurité Alimentaire dans les Régions du Centre-Nord Et Du Sahel »		Association Teel-taaba
15. PSAE « Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina »		Association Tind-Yalgré
16. PRRIA « Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Burkina Faso »		ASSOCIATION YEKOUMA DAKOUPA
17. ProValAB « Projet de Valorisation Agricole des petits Barrages »		Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Projets /Structures	Opérateurs	A.N.E
18. DGAHDI « Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation »		Educo
19. VALPAPE « Programme de valorisation du potentiel agro-pastoral dans l'Est du Burkina Faso »		FAO
20. Barrage de Sanghin		HELVETAS SWISS Intrecooperation
21. PDCM « Programme de Développement des Cultures Maraîchères »		HERA-Programme Régional d'Appui à la Boucle du Mouhoun
22. PRAPI/DI «Programme de Réhabilitation de Périmètres à DI »		Association Koom pour l'Autopromotion des Femmes au Burkina Faso (AKAFEM-BF)
23. PRMV/ND « Programme de Restructuration et de Mise en Valeur de la plaine Aménagée de Niofila/Douna »		Organisation catholique pour le développement et la solidarité (OCADES Caritas)
24. PACES « Projet d'Amélioration de La productivité Agricole par la Conservation des Eaux et des Sols »		Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres
		Programme d'Investissement Forestier (PIF)
		REGIS-ER
		SOS SAHEL INTERNATIONAL BURKINA FASO
		Association Morija

Source : DGESS/MAAH, 2019

2.2.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019

Le taux d'exécution physique du programme au 30 septembre 2019 est de **59,3%** par rapport à la programmation annuelle. Quant au taux d'exécution financière, il est de **55,2%**.

Les principales réalisations cumulées au 30 septembre pour le compte de ce programme sont :

- **3 152 ha** de bas-fonds aménagés et **1 929 ha** de bas-fonds réhabilités ;
- **1 444 ha** de périmètres irrigués aménagés et **223 ha** de périmètres irrigués réhabilités ;
- **103 ha** de périmètres maraichers aménagés ;
- **3 161 ha** de superficies de sites aménagés bénéficiant d'appui pour leur mise en valeur ;
- **22 comités** de gestion des aménagements hydro-agricoles appuyés et mise en place ;
- **123 motopompes** mises à la disposition des producteurs vulnérables ;
- **05 forages** équipés de pompes solaires et **07 kits** de pompage solaire installés ;
- **302 bassins** de collecte des eaux de ruissellement (BCER) réalisés ;
- **17 974 ha** de terres dégradées récupérés.

Le bilan des investissements structurants est décliné comme suit :

➤ **Aménager 35 000 hectares (ha) de bas-fonds**

Les superficies des bas-fonds aménagés sont de **16 820,8 ha** au 30 septembre 2019 sur une cible de 35 000 ha, soit un niveau d'atteinte de 47,98 %.

Ce qui signifie qu'il faudrait aménager **18 179,2 ha** pour atteindre la cible en 2020.

➤ **Réhabiliter 3 818 hectares de périmètres irrigués dans la vallée du Sourou**

A la date du 30 septembre 2019, 2 395 ha ont été réhabilités sur les 3 818 ha prévus, soit un taux d'exécution physique de 62,72 %. Le reste des superficies à réhabiliter est de 1 423 ha.

➤ **Aménager 1 000 ha de périmètre agro-sylvo-pastoraux et halieutiques dans les régions du centre nord, Centre Ouest et des Hauts Bassins.**

En termes de résultats, 456,75 ha ont été réalisés en fin 2018, soit un taux d'exécution physique de 45,68 %.

Le projet 1 000 hectares en charge de l'investissement structurant est arrivé à termes en 2018. Cependant, les études d'aménagements disponibles pourraient intéresser d'autres projets pour l'atteinte de la cible. Pour ce faire, des actions doivent être entreprises en vue de prendre en compte le gap dans les prochaines planifications.

2.2.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme

Les performances clés du programme attendues sur la période 2020-2022 sont entre autres :

- la part de la production irriguée dans la production agricole totale devrait passer de 11,03 % en 2018 à 25 % en 2020;
- la mise à la disposition des producteurs de 65 000 équipements d'irrigation en 2020;
- le taux d'accroissement des petits ouvrages de mobilisation de l'eau passera de 25 % en 2018 à 35 % en 2020;
- la proportion des superficies sous CES/DRS dans la superficie totale passera de 4,93 % en 2018 à 5,2 % en 2020.

2.2.3. Programmation physique et financière des activités en 2020

Les principaux produits du programme et la répartition des bénéficiaires selon le sexe se présente comme suit :

Tableau 6 : Situation des principaux produits du programme en 2020

Produits	Unité	Projets/Programmes	Quantité 2020	Bénéficiaires		
				Homme	Femme	Total
Nombre de producteur formés en gestion et entretien des aménagements	Producteur	PDA-PL, PIGO, PVEN, PNAH	2 877			
Nombre d'acteurs ayant bénéficiés de renforcement de capacités organisationnelles	Acteur	PDA-PL, PIGO, PVEN	1 059			
Nombre de bassins de collecte d'eau de ruissellement (BCER) réalisés	Bassin	PPIV, P2RPIA	66	-	-	-
Nombre de boulis réalisés	Bouli	Neertamba, P2RPIA	08	-	-	-
Nombre de forages positifs équipés de pompes immergées	Forage	PROVALAB, PARIIS, Neertamba	68	-	-	-
Nombre de kits de CES/DRS mis à la disposition des producteurs	Kit	PSAE, PRAPA	108	1200	500	1700
Nombre de kits d'irrigation Goutte-à-Goutte de maraichage mis à la disposition des producteurs	Kit	PPIV, NEER-TAMBA	250	-	-	-
Nombre de magasins de stockage des équipements d'irrigation construits	Nombre	PPIV	3	-	-	-
Nombre de motopompes d'exhaure mise à la disposition des producteurs	Motopompe	PPIV, P2RPIA, PVEN	107	-	-	-
Nombre de puits maraîchers réalisés	Puits	PPIV, P2RPIA	114	-	-	-
Nombre de seuil d'épandage réalisé	Seuil d'épandage	P2RPIA, PRAPA	13	-	-	-
Nombre de tubes PVC d'irrigation mise à la disposition des producteurs	Tube	PPIV, P2RPIA	17393	-	-	-

Produits	Unité	Projets/Programmes	Quantité 2020	Bénéficiaires		
				Homme	Femme	Total
Nombre modèle d'exploitation réalisé	Nombre	PRAPA, PPIV, PARIIS, Neertamba, PIG/PIRA, P1P2RS, PNAH	195	-	-	-
Superficie de nouveaux bas-fonds aménagés	Hectare	PRAPA, PIGO, PPIV, PCA/BF-CH, VALPAPE, Neer-Tamba, PARIIS, PSAE, PRBA, PAFA-4R, PDCPR	6 362,5	13 810	16 228	30 038
Superficie de nouveaux périmètres irrigués aménagés	Hectare	PPIV, PDA-PL, PDH-Soum, PVEN, PRRIA, DRABHyD, PARIIS, PNAH, PRMV/ND, P1P2RS, PROVALAB, Projet lac BAM, PDIS, VALPAPE	4 664,5	702	300	954
Superficie de nouveaux périmètres maraîchers aménagés	Hectare	PNAH, VALPAPE, Neertamba, PIGO, PRRIA, PROVALAB, PRBA, PAFA-4R, PDCPR	739	1059	2311	3370
Superficie de terres dégradées récupérée par la mécanisation	Hectare	P2RPIA, Neertamba	2 250	-	-	-
Superficie de bassins versants récupérée par les aménagements CES/DRS	Hectare	PRAPA, DRABHyD	440	-	-	-
Superficie des aménagements CES/DRS: cordons pierreux	Hectare	PSAE, P2RPIA, Neertamba, PACES	8929	1200	500	1700
Superficie des aménagements CES/DRS: demi-lune	Hectare	P2RPIA, NEER-TAMBA	650	-	-	-
Superficie des aménagements CES/DRS: zaï	Hectare	P2RPIA, NEER-TAMBA	3305	-	-	-
Superficie des aménagements CES/DRS: digues filtrantes	Hectare	P2RPIA, NEER-TAMBA	151	-	-	-

Source : DGESS/MAAH, 2019

L'ensemble des prévisions d'investissement du programme 075 "Aménagements hydro-agricoles et irrigation" pour l'année 2020 est estimé à **49,6 milliards** de FCFA soit une baisse de **10,0%** par rapport à 2019. Le budget du programme représente **34,6%** du budget d'investissement global du Ministère. Il sera financé à hauteur de **76,2 %** sur ressources extérieures.

La structure du budget ainsi que les activités majeures prévues en 2020 sont déclinées par action comme suit :

Action 1 : Aménagements/réhabilitations des périmètres irrigués et des bas-fonds

L'objectif de l'action est de réaliser/réhabiliter des périmètres irrigués et des bas-fonds.

Les principaux investissements au compte de cette action consisteront à :

- aménager **6 362,5 ha** de bas-fonds ;
- aménager **4 013,5 ha** de périmètres irrigués ;
- réhabiliter **793 ha** de périmètres irrigués ;
- aménager **739 ha** de périmètres maraîchers ;
- réaliser des études d'aménagement de **1 370 ha** de bas-fonds ;
- réaliser des études d'aménagements de **175 ha** de périmètres irrigués ;
- réaliser **195** modèles d'exploitations agricoles.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des principaux produits attendus de l'action en 2020 selon les acteurs de mise en œuvre.

Tableau 7: Principaux produits attendus de l'action 1 en 2020

Réalisations	Unités	Projets/Programmes	Prévisions
Superficie des nouveaux périmètres aménagés	Ha	PPIV, PDA-PL, PDH-Soum, PVEN, PRRIA, DRABYD, PARIIS, PNAH, PRMV/ND, P1P2RS, PROVALAB, Projet lac BAM, PDIS, VALPAPE	4 015,5
Superficie des nouveaux bas-fonds aménagés	Ha	PRAPA, PIGO, PPIV, PCA/BF-CH, VALPAPE, Neer-Tamba, PARIIS, PSAE, PRBA, PAPFA/PAFA-4R, PDCPR	6 362,5
Superficie des périmètres maraîchers aménagés	Ha	PNAH, VALPAPE, Neertamba, PIGO, PRRIA, PROVALAB, PRBA, PAPFA/PAFA-4R, PDCPR	739
Superficie de périmètres irrigués réhabilités	Ha	PNAH, AMVS, PROVALAB	793

Source : DGAHDI-DGESS/MAAH, 2019

Pour la réalisation de ces investissements, l'allocation budgétaire pour la mise en œuvre en 2020 de l'action est de **37,96 milliards** de FCFA, soit **76,6%** du coût d'investissement du programme. La contribution des partenaires représente **76,2%** du budget de l'action.

Des acteurs non étatiques (ONG, associations) participeront également à la mise en œuvre de cette action. EDUCO dans la région du Nord aménagera **10 ha** de nouveaux périmètres de bas-fonds et **5 ha** de périmètres maraîchers.

Action 2 : Gestion des aménagements hydro-agricoles

Le but de cette action est d'assurer la gestion des infrastructures sur les périmètres irrigués et les bas-fonds aménagés. Les activités majeures prévues sont entre autres de:

- appuyer la mise en place de **40** mécanismes de gestion des sites aménagés ;
- former **780** les producteurs en gestion et entretien des aménagements rizicoles ;
- renforcer les capacités de **2 877** producteurs en gestion et entretien des aménagements ;
- renforcer les capacités organisationnelles de **1 059** acteurs.

Tableau 8: Répartition des bénéficiaires selon le sexe

Produits	Prévisions 2020	Genre	
		Homme	Femme
Mécanismes de gestion des sites aménagés mis en place	40	171	129
Nombre de producteurs formés en gestion et entretien des aménagements rizicoles	780	546	234
Nombre d'acteurs ayant bénéficié de renforcement de capacités organisationnelles	1 059	5130	3870

Source : DGAHDI-DGESS/MAAH, 2019

La répartition par région des principaux produits est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9: Répartition des principaux produits par région

Régions	Nombre de producteurs formés en gestion et entretien des aménagements	Nombre d'acteurs ayant bénéficiés de renforcement de capacités organisationnelles	TOTAL
Boucle du Mouhoun	38	0	38
Cascades	156	156	312
Centre	0	0	0
Centre-Est	37	0	37
Centre-Nord	623	325	948
Centre-Ouest	190	0	190
Centre-Sud	0	0	0
Est	1 124	192	1 316
Hauts Bassins	117	117	234
Nord	326	35	361
Plateau Central	32	0	32
Sahel	0	0	0
Sud-Ouest	234	234	468
Total	2 877	1 059	3 936

Source : DGAHDI-DGESS/MAAH, 2019

Pour la mise en œuvre des activités prévues dans cette action, un budget de **2,07 milliards** de FCFA soit **4,2%** du coût d'investissement du programme est consacré à celle-

ci en 2020. Il convient de remarquer que cette action sera entièrement financée par les partenaires.

Des acteurs non étatiques (ONG, associations) participeront également à la mise en œuvre de cette action par l'accompagnement de **200 exploitants** de ménages vulnérables et **5 sessions de formation** en technique de labour selon des CN/Riz par AKAFEM et EDUCO dans le Yatenga au Nord.

Action 3 : Technologies innovantes d'irrigation

Cette action a pour objectif de promouvoir les techniques et équipements appropriées pour la mise en valeur optimale des aménagements.

Pour l'atteinte des objectifs de l'action, les principales activités programmées sont :

- acquérir et mettre à la disposition des producteurs **107** motopompes ;
- acquérir et mettre à la disposition **17 393** tubes PVC d'irrigation aux producteurs ;
- acquérir et mettre à la disposition des producteurs **100** canons asperseurs ;
- réaliser des travaux d'aménagements de **42 ha** équipés de technologies innovantes d'irrigation (18 au Centre-Ouest, 3 dans la Boucle du Mouhoun, 6 au Centre, 9 au Centre-Sud et 6 au Nord);
- construire une (**01**) station de pompage au Centre-Ouest ;
- construire **3** magasins de stockage des équipements d'irrigation ;
- acquérir et mettre à la disposition des producteurs **250** kits d'irrigation goutte à goutte.

Le montant mobilisé pour la mise en œuvre de cette action en 2020 s'élève à **2,96 milliards** de FCFA, soit **6%** du coût d'investissement du programme. L'Etat contribuera à hauteur de **48%** du budget de cette action.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de cette action, l'Association pour le développement communautaire « Song Taab la Paongo » (ASTP) du Plateau Central organisera **2** sessions de formation sur le système d'irrigation goutte à goutte.

Action 4 : Petits ouvrages de mobilisation des eaux

Cette action a pour objectif de promouvoir les techniques et équipements appropriées pour la mise en valeur optimale des aménagements. Les principales activités en 2020 consisteront à :

- réaliser **8 boulis**; (03 au Centre-Nord, 01 au Plateau Central et 04 au Sud-Ouest) ;
- réaliser **66 bassins** de collecte de l'eau (BCER) (03 au Centre, 38 au Centre-Nord et 25 au Sahel) ;
- réaliser **114 puits** maraîchers (17 aux Cascades, 71 au Centre-Nord et 26 au Sahel);
- réaliser **68 forages** pastoraux équipés de pompage solaire (02 à la Boucle du Mouhoun, 02 au Centre, 01 au Centre-Est, 20 au Centre-Nord, 05 au Centre-Ouest, 24 à l'Est, 13 au Nord et 01 Plateau-Central).

Pour la mise en œuvre de ces activités, le budget de l'action est estimé à environ **2,08 milliards** de FCFA, soit **4,2%** du coût d'investissement du programme. La part du financement extérieur est de **65,6%**.

Action 5 : Restauration, conservation et récupération des terres agricoles

L'objectif de cette action est d'assurer la durabilité de la production agricole. Le but ultime étant d'accroître les rendements agricoles et la durabilité des systèmes de production agricole.

Les principales activités prévues au titre de l'année 2020 sont :

- acquérir et mettre à la disposition des producteurs **108 kits** de CES/DRS ;
- réaliser **18 225 ha** d'aménagements de CES/DRS ;

La répartition régionale de ces réalisations est contenue dans le tableau suivant.

Tableau 10: Répartition des superficies(ha) des aménagements CES/DRS par région

Régions	Bassins versants	Cordons pierreux	Demi-lune	Zaï	Digues filtrantes	RNA	Mécanisation	TOTAL
Centre-Nord	0	3 977	100	1 400	51	0	1 230	6 758
Est	0	1 500	0	100	25	0	0	1 625
Nord	400	1 750	500	1 705	65	2 500	1 000	7 920
Plateau Central	0	1 662	0	0	0	0	0	1 662
Sahel	40	40	50	100	10	0	20	260
Total	440	8 929	650	3 305	151	2 500	2 250	18 225

Source : DGAHDI-DGESS/MAAH, 2019

Le tableau ci-dessous indique la répartition des produits majeurs selon le sexe.

Tableau 11: Répartition des produits majeurs selon le genre

Produits	Prévisions 2020	Bénéficiaires	
		Homme	Femme
Gestion Durable des Terres	2166	3650	1500
Réaliser des enrochements de diguettes dans les bas-fonds rizicoles (y compris la réalisation des pertuis)	800	70	30
Total général	2966	3720	1530

Source : DGAHDI-DGESS/MAAH, 2019

L'allocation budgétaire pour la mise en œuvre des activités de cette action en 2020 est estimée à **4,52 milliards** de FCFA soit **9,1 %** du montant du programme. La part du financement extérieur est de **86%**.

Des ANE comme EDUCO, ASTP et AKAFEM contribueront également à la mise en œuvre des activités de cette action à travers l'aménagement de 25ha de parcelle d'exploitation ; la tenue 2 sessions de formation sur le compostage et l'aménagement de 82 ha de CES/DRS (demi-lune, zaï, RNA, cordons pierreux végétalisés) , 20 ha de fagotages et 25 ha de géotextile.

2.2.4. Perspectives 2021-2022 du programme

Pour la période 2021-2022, les perspectives pour les investissements du programme « Aménagements hydro-agricoles et irrigation » se résument dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12: Coûts du programme : « Aménagements hydro-agricoles et irrigations » par action (en milliers de F CFA)

Action	Libellé	2020		2021		2022	
		Coût 2020	Part (%)	Coût 2021	Part (%)	Coût 2022	Part (%)
AC 75-01	Aménagement/réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds	37 966 755	76,55	20 528 375	67,7	1 3897 689	68,09
AC 75-02	Gestion des aménagements hydro-agricoles	2 066 154	4,17	1 097 548	3,62	457 939	2,24
AC 75-03	Petits ouvrages de mobilisation des eaux	2 081 416	4,2	1 106 316	3,65	760 000	3,72
AC 75-04	Restauration, conservation et récupération des terres agricoles	4 522 765	9,12	4 325 938	14,27	3 778 550	18,51
AC 75-05	Technologies innovantes d'irrigation	2 960 076	5,97	3 266 403	10,77	1 518 072	7,44
Total		49 597 166	100	30 324 580	100	20 412 250	100

Source : DGESS/MAAH, 2019

Le coût global du programme pourrait passer de **49,60 milliards** en 2020 à **30,32 milliards** en 2021 soit une baisse de **38,9 %**. Cette baisse se justifie par une réduction de **46,9 %** du montant alloué à l'action « Gestion des aménagements hydro-agricoles ». Pour l'année 2022, le coût total du programme est estimé à environ **20,41 milliards** de FCFA soit également une baisse de **32,7 %** par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par la baisse du budget au niveau de toutes les actions.

Les différentes baisses constatées pourraient s'expliquer par la non-maîtrise des financements extérieurs et la clôture de certains projets.

Le tableau ci-dessous décline sur la période 2020-2022 la répartition du financement du programme entre l'Etat et ses partenaires.

Tableau 13: Financement du programme « Aménagement hydro-agricole et irrigation » entre 2020-2022 (en milliers de FCFA)

Source de financement	CP 2020	Part	CP 2021	Part	CP 2022	Part
ETAT	11 795 254	23,78%	17 909 314	59,06%	17 425 190	87,01%
Partenaire	37 801 912	76,22%	12 415 266	40,94%	2 987 060	14,91%
TOTAL	49 597 166	100%	30 324 580	100%	20 027 230	100%

Source : DGESS/MAAH, 2019

Il est envisagé en perspective pour la période 2020-2022, la réalisation des investissements suivants :

➤ **La mise en place de l'agropole du Sourou**

Quatre (04) grands projets sont initiés à l'AMVS dans le cadre du développement de l'agropole du Sourou. Pour l'ensemble de ces projets, des documents de projet et dossier d'APD sont disponibles.

➤ **Aménagement de 2 000 ha de périmètres hydro-agricoles pour la culture du blé dans le Sourou**

Des partenaires de la Chine Populaire ont manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre du projet sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP). Des échanges d'informations ont eu lieu avec la China Machinery Engineering Corporation (CMEC).

➤ **Aménagement de 2 000 hectares (ha) de périmètres hydro-agricoles à Dangoumana.**

Les Partenaires engagés dans ce projet sont la BID et la Banque Mondiale.

La BID finance la réalisation des infrastructures de mobilisation de l'eau (Chenal, station de pompage, canal primaire et ouvrages connexes) et l'aménagement de 200 ha de la zone 2 (317 ha) tandis que la Banque Mondiale finance à travers le PReCA (Projet de Résilience et de Compétitivité Agricole) l'aménagement de 1 070 ha (Zone 3 et Zone 4).

Le projet sous financement BID a été évalué au mois de mai 2019, de même que la négociation des accords de financement. Pour le PReCA, les accords de financement ont été signés en septembre 2019. Le démarrage des deux projets est prévu en 2020.

➤ **Aménagement de 1 812 ha de périmètres hydro-agricoles à Sono-Kouri**

Dans le cadre de la mobilisation des ressources pour sa réalisation, ce projet a été soumis au Gouvernement Koweïtien qui a exprimé son intérêt pour son financement à travers le FKDEA.

➤ **Aménagement de 1 500 ha de périmètres hydro-agricoles à Bissan**

Le projet d'aménagement est pris en compte par la Banque Mondiale à travers le PReCA.

➤ **Aménagement de 1 000 ha dans la plaine de Niofila-Douna**

Les études pour la réalisation des 1 000 ha d'aménagement sont disponibles. A la date du 30 septembre 2019, 170 ha sont en cours d'aménagement sous financement de l'Etat avec un taux d'avancement de 36%. Un plaidoyer est engagé pour la mobilisation des ressources complémentaires pour l'atteinte des objectifs du projet. La Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont manifesté leur intérêt pour un appui financier complémentaire.

Les accords de financement avec la BAD ont été signés en octobre 2019.

➤ **Réhabiliter la plaine de la vallée du KOU BAMA**

Le document de projet est disponible et soumis à la République Populaire de la Chine pour financement. Au 30 septembre 2019, 30 ha ont été réhabilités. Cependant, la convention pour la réhabilitation de l'ensemble de la plaine est en attente de signature.

➤ **Construire le barrage de Sanghin**

Une partie du financement est prévue sur budget Etat gestion 2020. Un protocole d'accord est en cours de formalisation pour la réalisation de l'ouvrage avec l'AGETEER.

2.3. PROGRAMME "PREVENTION ET GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES"

Le programme « Prévention et Gestion des Crises Alimentaires et Nutritionnelles » a pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables. Il participe à l'atteinte de l'objectif stratégique 1 de l'axe 3 et de l'axe 1 du PNDES. Il participe aussi à l'atteinte de l'objectif global de la politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP). Il est piloté par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).

Les actions de ce programme sont : (i) Coordination et animation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ; (ii) Renforcement et gestion des stocks de sécurité alimentaire ; (iii) Renforcement des capacités de résilience des ménages vulnérables et (iv) Prévention de la malnutrition.

Dans la mise en œuvre du programme, plusieurs acteurs y participent. Les principaux acteurs sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 14: Liste des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du programme

Directions	Projets	Opérateurs	ANE
Secrétariat Exécutif du conseil national de la sécurité alimentaire (SE-CNSA)	Stock de sécurité alimentaire et d'intervention (SSAI)	Société Nationale de Gestion des Stock de Sécurité (SONAGESS)	ACF (Action contre la faim) Association Teel-taaba Association Tind-Yalgré, Association Beogneeré Association MA.N.Egdbzanga OCADES (Organisation catholique pour le développement et la solidarité) ADEFAD (Association d'aide aux enfants et aux familles démunis) AFDR (Association formation développement ruralité)
Secrétariat Permanent du PAM (SP-PAM)	Secrétariat Exécutif du conseil national de la sécurité alimentaire (SE-CNSA)		L'Association pour le développement des communautés villageoises (ADCV)
Secrétariat Permanent du comité national du CILSS (SP-CONACILSS)	Projet de Renforcement de Résilience à l'Insécurité Alimentaire (PRRIA)		Le projet EDUCO l'AMR Gourcy
	Projet de renforcement de la résilience des populations à l'insécurité alimentaire au Centre Nord et sahel (P2RPIA-CNS)		Association Teel-taaba Association Tind-Yalgré, Association Beogneeré Association MA.N.Egdbzanga OCADES
	Programme de sécurité alimentaire à l'EST du BF (PSAE)		
	PROGRAMME DE PAYS BURKINA FASO 200 163 (PAM/BKF)		
	Projet de résilience et de sécurité alimentaire -plateau central (RESA)		

Directions	Projets	Opérateurs	ANE
			FAO, PAM
	P1P2RS		
	PCA-BF/CH		

Source : DGESS/MAAH, 2019

2.3.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019

Les taux d'exécution physique et financière du programme au 30 septembre 2019 sont respectivement de 56,8% et 71,1%. Les principaux produits du programme réalisés au 30 septembre 2019 sont :

- **07** sessions statutaires des Conseils régionaux de sécurité alimentaire (CRSA) et **23** sessions statutaires des Conseils provinciaux de sécurité alimentaire (CPSA) tenues ;
- **54** agents phytosanitaires formés sur l'hygiène et les bonnes pratiques de stockage et de conservation des céréales ;
- **80 016** ménages bénéficiaires de semences de niébé, de céréales et de fourragères améliorées ;
- **11 118** ménages dotés en kits d'intrants pour la production pluviale ;
- **600** ménages vulnérables bénéficiaires de noyaux de petits ruminants ;
- **14 032** tonnes d'engrais distribuée à prix subventionné au profit des personnes vulnérables en appui à la production agricole ;
- **01** rapport national sur la sécurité alimentaire et nutritionnel élaboré ;
- **13 413** ménages vulnérables bénéficiaires de cash for work ;
- **4 643** ménages bénéficiaires de cash inconditionnel ;
- **82 132** ménages bénéficiaires d'opérations de distribution gratuite de vivres ;
- **12 404** ménages bénéficiaires des opérations de vente de céréales à prix subventionné ;
- **9 394** tonnes de vivres distribués gratuitement au profit des personnes vulnérables.

2.3.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles » en 2020 permettrait de faire baisser la proportion des personnes

vulnérables dans les provinces structurellement en insécurité alimentaire de **14,5%** en 2015 à **9%** en 2020. Elle permettrait également d'atteindre un taux de couverture des besoins céréaliers des provinces structurellement déficitaires de **88%** et contribuerait à la réduction de la proportion des enfants de moins de cinq (05) ans souffrant de malnutrition chronique à moins de **21,2 %**. Environ **70%** des ménages vulnérables seront également touchés par les opérations de soutien.

2.3.3. Programmation physique et financière de 2020

Les principaux produits du programme et la répartition selon le sexe sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Situation des principaux produits du programme 076 en 2020

Intitulé du produit	Quantité totale programmée 2020	Bénéficiaires	
		Homme	Femme
Nombre d'équipements d'embouche ovine et porcine (mangeoire, abreuvoir) acquis	40	30	10
Nombre d'équipements de volaille acquis	40	30	10
Niveau effectif du stock d'intervention (SI)	40 000	-	-
Nombre de petits ruminants acquis	3 700	647	278
Nombre d'équipements de transformation acquis	30	0	30
Nombre de panier de résilience défini	2	-	-
Nombre de magasins de stockage de céréales construits	31	-	-
Nombre de missions conjointes effectuées sur la situation alimentaire et nutritionnelle	4	-	-
Nombre de plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables (PRSPV) élaborés et diffusés	1	-	-
Nombre d'ateliers de diffusion organisés	14	-	-
Nombre de sessions statutaires des CRSA tenues	13	-	-
Nombre de missions conjointes de suivi du PRSPV effectuées	3	-	-
Nombre de jardins maraichers mis en place	44	-	-
Nombre de jardins nutritifs mis en place	22	-	-
Nombre de groupements féminins formés	18	0	18

Source : DGESE-SE-CNSA/MAAH, 2019

Le coût global du programme « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles » s'élève à environ **10,6 milliards** de FCFA soit **7,4 %** du budget du ministère. Cette enveloppe est en dépassement d'environ **2,3 milliards** par rapport à celle de la loi des finances 2020. Ce dépassement s'explique par la non prise en compte dans la loi des finances de la programmation 2020 du projet P1P2RS.

Le programme 076 est majoritairement financé par les partenaires avec une contribution de **66,1%** contre **33,9 %** pour l'Etat. Les activités majeures qui seront mises en œuvre à travers les quatre actions du programme sont décrites ci-après :

Action 1 : Coordination et animation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles

L'objectif de cette action est de maintenir en état de veille le dispositif de sécurité alimentaire. Il s'agit d'assurer l'animation et le fonctionnement régulier des structures centrales, déconcentrées et les instances de gestion du dispositif de sécurité alimentaire.

Pour le compte de cette action en 2020, il est prévu principalement de :

- actualiser le plan d'action de la stratégie du PGCAN ;
- élaborer et diffuser le Plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables (PRSPV 2020) ;
- tenir **13** sessions statutaires des Conseils régionaux de sécurité alimentaire (CRSA) ;
- appuyer l'organisation des sessions de l'Assemblée générale du conseil national de sécurité alimentaire (AG-CNSA) ;
- organiser la Journée mondiale de l'alimentation (JMA) dans la Boucle du Mouhoun et la Journée africaine de l'alimentation et de la nutrition (JASAN) ;
- suivre la mise en œuvre du PRSPV 2020 et du PNSAN ;
- organiser/réaliser 04 missions conjointes de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- créer et animer la plate-forme sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN).

L'enveloppe globale pour la mise en œuvre des activités de cette action est d'environ **915,75** millions de FCFA soit **8,6%** du budget du programme. La part de l'Etat consacrée à la réalisation de cette action est de 92,1% soit 843,02 millions de FCFA contre 72,73 millions de FCFA pour les partenaires.

Action 2 : Renforcement et gestion des stocks de sécurité alimentaire

Cette action vise à renforcer et à gérer le stock national de sécurité alimentaire (SNS) et le stock d'intervention (SI), à assurer la qualité des vivres, à garantir la capacité d'intervention (logistique, capacités de stockage) en cas d'urgence, notamment en développant le partenariat avec les producteurs et distributeurs locaux de céréales.

Sa mise en œuvre consistera essentiellement en la coordination des activités de gestion des stocks (Opération d'Appui à la Sécurité Alimentaire (OASA)) et la construction et la réhabilitation des magasins. A ce titre, il s'agira de :

- former les membres des Organisations paysannes agricoles (OPA) sur la gestion post-récolte des céréales ;
- contrôler/analyser la qualité du Stock National de Sécurité (SNS) ;
- disponibiliser un Stock d'Intervention (SI) de 40 000 tonnes (constitué des stocks restant de l'année 2019 et éventuellement une rotation/cession du SNS).

D'un coût global d'environ 2,34 milliards de FCFA, cette action représente 22% du coût total du programme. Elle est financée à hauteur de 66,70% par l'ETAT soit 1,56 milliards et 780,17 millions par les partenaires soit 33,30%.

Action 3 : Renforcement des capacités de résilience des ménages vulnérables

L'objectif de cette action est de conduire des interventions adaptées et ciblées dans l'optique de réduire la vulnérabilité des populations dans les zones structurellement déficitaires.

Les activités consisteront à :

- acquérir **40** équipements d'embouche ovine et porcine (mangeoire, abreuvoir) pour le compte du Plateau Central ;
- acquérir **30** équipements de transformation (étuvage de riz, brochette, lait de soja, gâteau de niébé, etc.) pour le compte du Plateau-Central ;
- acquérir **40** équipements de volailles (mangeoire, abreuvoir) pour le compte du Plateau Central ;
- acquérir **3 700** petits ruminants ;
- réaliser des formations en leadership au profit des femmes ;
- apporter des vivres aux ménages vulnérables (PCA-BF/CH).

Pour la mise en œuvre des activités de cette action, il est prévu en 2020 un budget de **7,99 milliards** de FCFA soit 75,4% du cout global du programme. Les partenaires contribuent majoritairement à hauteur de **6,80 milliards** soit 85% contre une contribution de **1,19 milliard** au titre du budget de l'Etat.

Par ailleurs, l'Association koom pour l'auto promotion des femmes au Burkina Faso (AKAFEM-BF) (yatenga) contribuera à la mise en œuvre des activités de cette action à travers la distribution de 10 tonnes de riz et de 500 litres d'huiles à des personnes vulnérables.

Action 4 : Prévention de la malnutrition

L'objectif de cette action est de conduire des interventions adaptées et ciblées dans l'optique de réduire la malnutrition des populations dans les zones structurellement déficitaires.

Pour cette action, il est prévu en 2020 un budget de 140 millions de FCFA soit 1,3% du montant total du programme budgétaire. Elle est entièrement financée par les partenaires. Les activités consisteront essentiellement en la création de 7 jardins nutritifs au Centre-nord (4) et au Sahel (3).

EDUCO du Yatenga contribuera également par la mise en place et l'animation de 30 groupes d'apprentissage et de suivi des pratiques d'ANJE dans l'aire sanitaire de Bougouré et l'organisation de 3 rounds de distribution de farine infantile enrichie aux enfants de 6 à 23 mois issus des ménages vulnérables pendant la période de soudure. Aussi, l'Association Song-Taaba des femmes du Burkina (ASTFB) au Bazèga contribuera par la démonstration de la préparation de la bouillie enrichie à base de la farine BAMISA (BAMISA est une farine enrichie fabriquée par ASTFB) dans 10 villages, la dotation de 600kg de farine à 20 enfants malnutris, etc.

2.3.4. Les perspectives 2021-2022 du programme

Les programmations financières de 2021 et 2022 pourraient baisser respectivement de 14,61% et 68,42% par rapport à celle de 2020 par le fait que certains projets à grands portefeuilles tels que PRRIA et P1P2RS clôturent en 2020.

Les programmations financières des actions « prévention de la malnutrition » et « Renforcement des capacités de résilience des ménages vulnérables » connaîtraient une baisse en 2021 et 2022 par rapport à celles de 2020. Cela s'explique par le fait que ces deux actions sont financées en majorité par les projets qui clôturent en 2020.

Par contre, la programmation de l'action « Renforcement des stocks de sécurité alimentaire » connaîtrait une hausse en 2021 et 2022 par rapport à celle de 2020

La répartition du budget du programme « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles » par action est contenue dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16: Coût du programme « Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles » par action (milliers FCFA).

Libellé	2020		2021		2022	
	Cout	Part (%)	Cout	Part (%)	Cout	Part (%)
Coordination et animation du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	915 751	9	599 670	7	727 874	22
Renforcement des stocks de sécurité alimentaire	1 559 536	15	2 076 898	23	2 520 920	75
Renforcement des capacités de résilience des ménages vulnérables	7 999 464	75	6 387 372	70	103 804	3
Prévention de la malnutrition	140 000	1	-	0	-	0
Total général	10 614 751	100	9 063 940	100	3 352 598	100

Source : DGESS/MAAH, 2019

Au regard de la programmation financière prévisionnelle par action, les priorités en 2021 comme en 2022 concerneraient les actions « renforcement des stocks de sécurité alimentaire et nutritionnelle" et « renforcement des capacités de résilience des ménages vulnérables ».

Le tableau ci-dessous décline sur la période 2020-2022 la répartition du financement du programme entre l'Etat et ses partenaires.

Tableau 17: Financement du programme « Aménagement hydro-agricole et irrigation » entre 2020-2022

Source de financement	CP 2020	Part (%)	CP 2021	Part (%)	CP 2022	Part (%)
Etat	3 599 265	34	3 963 340	44	3 351 998	100
Partenaires	7 015 486	66	5 100 600	56	600	0
Total	10 614 751	100	9 063 940	100	3 352 598	100

Source : DGESS/MAAH, 2019

2.4. PROGRAMME ECONOMIE AGRICOLE

L'objectif du programme « économie agricole » est de promouvoir le développement de l'économie agricole dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des chaînes de valeurs des filières agricoles. Ce programme participe à l'atteinte des objectifs stratégiques 1 et 2 de l'axe 3 du PNDES. Il contribue également à la mise en œuvre du PNSR II notamment en son axe 2 et à la politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale 2017-2026 en son axe 2.

La mise en œuvre de ce programme se fait à travers les cinq (05) actions suivantes : (i) Entreprenariat agricole et agroalimentaire, (ii) Accès aux financements et aux instruments de gestion des risques agricoles, (iii) Développement des filières agricoles, (iv) Accès aux marchés agricoles et (v) Promotion de la transformation et de la consommation des produits agricoles nationaux.

Sous le pilotage de la Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER), la mise en œuvre du programme en 2020 sera assurée par les acteurs indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 18: Acteurs intervenant dans le programme « Economie agricole »

Projets / Structure	Opérateurs	A.N.E
Projets rattachés au programme 077		
Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER)	-Société nationale de gestion des stocks de sécurité (SONAGESS)	-Alliance chrétienne pour la coopération économique et le développement social (ACCEDES) -Action pour la promotion des initiatives locales (ONG APIL) -Adaptation basée sur les écosystèmes (EBA-FEM)
Projet de Développement d'Infrastructures Post récolte (PDIAP)		
Projet de Développement d'Incubateurs d'Entrepreneurs dans les Filières Agricoles Porteuses (PDIEFAP)		
Projet de gestion des Risques Agricoles et Alimentaires (PRAA)	-Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER)	-Association pour le développement des communautés villageoises (ADCV) -AGRODIA/IFDC -APROSSA/Afrique Verte Burkina Faso -Association formation développement ruralité
Projet d'appui à la création d'une banque d'agrobusiness (PACBA)		
Projet d'appui au développement de l'entreprenariat agricole (PADEA)		
Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA)		
Projet de développement de la valeur ajoutée des filières agricoles (VAFA)		
Projet Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique (PACTE)	-Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER)	-Association graine de baobab -Faso dev durable -Association MA.N.Egdbzanga -Association munyu des Femmes -Association nourrir sans détruire -Association pour la recherche et la formation en agro-écologie -Association Songkoadba -Association songui manégré
Programme de Développement Agricole (PDA/GIZ)		
Programme de Valorisation du Potentiel Agro-Pastoral dans l'Est du Burkina Faso (VALPAPE)		

Projets / Structure	Opérateurs	A.N.E
Projet de Renforcement de la Production du Sésame au Burkina Faso (PRPS-BF)		-Aide au développement endogène en partenariat avec défi Belgique Afrique (ASMADE/DBA)
Programme de Croissance Economique du Secteur Agricole (PCESA)		-Association Tind-Yalgré
Projet de Valorisation Agricole des Petits-barrages (PROVALAB)		-Association YEKOUMA DAKOUPA
Projets rattachés à d'autres programmes contribuant à la réalisation du programme 077		-Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts-Bassins (CRA-HB)
Projet de développement agricole de pensa et de Liptougou (PDAPL)		FNGN (Fédération national des groupements Naam)
Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord Centre Nord et Est (NEER-TAMBA)		-HERA-Programme Régional d'Appui à la Boucle du Mouhoun
Projet de Développement Agricole dans la zone de Soum (PDA-SOUM)		-NEEMA AGICOLE DU FASO SA (NAFASO)
Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE)		Organisation catholique pour le développement et la solidarité/Secrétariat Exécutif Diocésain (OCADES Caritas Burkina)
Projet de Résilience et de la Sécurité Alimentaire - Plateau Central (RESA)		-Projet intégré, volet sécurité alimentaire
Projet de Renforcement de la Résilience des Populations à l'Insécurité Alimentaire dans les Région du Centre-Nord et du Sahel (P2RPIA)		-REGIS-ER
Projet Petite Irrigation dans le Grand Ouest (PIGO)		-SOS sahel international Burkina Faso
		-Union des groupements d'Etuveuses de Riz de Mogtêdo-Wendwaoga
		-Union des sociétés coopératives pour la commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun (USCCPA/BMH)

Source : DGESS-DGPER/MAAH, 2019

2.4.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019

Le taux d'exécution physique des activités du programme au 30 septembre 2019 est estimé à **68,4%** par rapport à la programmation annuelle. Quant au taux d'exécution financière, il s'est établi à **48,9%**. Les principaux résultats atteints sont :

- **1,88 milliards de FCFA** de crédits accordés aux acteurs pour la modernisation des exploitations ;
- **7 300** entrepreneurs agricoles formés en techniques managériales (BUS, CGEA, etc.) ;
- **93** infrastructures de mise en marché construites (parc de vaccination, marché à bétail, forage) ;
- **25** magasins de warrantage construits et équipés avec aire de séchage ;
- **21** comptes d'exploitation des filières agricoles élaborés et actualisés ;
- **03** cadres de concertation des filières tubercules et racines fonctionnelles ;
- **10** journées promotionnelles organisées ;
- **1** magasin de stockage de produits agricoles construit et 1 magasin réhabilité ;

- **165** acteurs formés sur la transformation des produits agricoles ;
- **198** acteurs formés sur les bonnes pratiques post-récolte des produits agricoles.

2.4.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme permettra de créer les conditions de développement des entreprises agricoles, de promouvoir les relations entre entrepreneurs et producteurs organisés, de stimuler la transformation des produits agricoles et de relever le niveau de commercialisation des productions agricoles dans le respect des normes de qualité.

Ainsi, en 2020 il est attendu :

- la couverture de **5,5%** de demande en crédits agricoles ;
- la souscription de **3%** des producteurs à une police d'assurance agricole ;
- l'accroissement de la valeur ajoutée des filières agricoles de **8,3% en 2019 à 8,5% en 2020** ;
- l'accroissement du taux de commercialisation des céréales **de 28% en 2019 à 31% en 2020** et celui des cultures de rente **de 85% en 2019 à 86% en 2020** ;
- l'accroissement du taux de transformation des produits agricoles **de 30% en 2019 à 32% en 2020** ;
- l'augmentation du taux de la demande des ménages en produits agricoles nationaux **de 25% en 2019 à 26% en 2020** ;
- l'accompagnement de **6%** des unités agroalimentaires dans la démarche qualité.

2.4.3. Programmation physique et financière des activités en 2020

Les principaux produits du programme sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Situation des principaux produits du programme 077 en 2020

Intitulé du produit	Quantité totale programmée 2020
Nombre d'acteur sensibilisé sur les normes	2 540
Nombre de plan d'affaires appuyés	709
Nombre d'acteurs formés sur les techniques de production et de gestion des exploitations	10 601
Nombre d'acteurs formés sur les techniques de transformation	2 407
Nombre d'atelier de diffusion du CIASPHF	9
Nombre d'atelier de mise en relation des acteurs organisé	59
Nombre d'acteurs formés sur l'agriculture contractuelle	2 335
Nombre de comptes d'exploitation élaboré	465
Nombre de jeune appuyé dans la production et la transformation	348

Intitulé du produit	Quantité totale programmée 2020
Nombre de jeunes ayant bénéficiés de renforcement de capacités entrepreneuriale	772
Nombre de journées promotionnelles appuyées	23
Nombre de plans d'actions des filières élaboré	25
Nombre de station météorologique installé	80
Nombre d'unité de transformation appuyé dans la mise en place des mécanismes de gestion de la qualité	33
Nombre de magasins de stockage de produits agricoles construits	18
Nombre d'incubateurs d'entrepreneurs agricoles mis en place	1
Nombre d'acteurs ayant bénéficiés d'équipements de transformation	463
Nombre d'acteurs formés sur les techniques de transformation du riz et du maïs	2 400
Nombre d'unités de transformation des produits agricoles mises en place	9
Nombre d'acteurs formés sur l'approche chaîne de valeur	2 900
Nombre de produits agricoles transformés certifiés	2

Source : DGPER/MAAH, 2019

Le coût de l'investissement du programme « Economie agricole » en **2020** est de **46,27** milliards de FCFA soit **32,3%** du budget d'investissement global du ministère. La répartition de ce budget suivant la source de financement montre que l'Etat et les partenaires contribueront respectivement à hauteur de **5,44** milliards de FCFA soit **11,8%** et de **40,83** milliards de FCFA soit **88,2%**.

La structure du budget ainsi que les principales activités prévues en **2020** sont déclinées par action comme suit :

Action 1 : Entreprenariat agricole

Cette action a pour objectif d'améliorer les performances des exploitations agricoles familiales par la création des conditions favorables à la mutation structurelle de l'agriculture.

Les investissements dans cette action en 2020 porteront essentiellement sur la mise en œuvre des activités opérationnelles ci-dessous :

- accompagner la mise en place de **4** services de prestation identifiées par les OPA lors du pilotage de OPA-affaires ;
- appuyer la mise en œuvre de plans de développement personnel de **25** acteurs dont **17** hommes et **8** femmes ;

- appuyer la formation de **10 601** acteurs sur les techniques de production et de gestion des exploitations ;
- sélectionner et former **20** jeunes et femmes à incuber ;
- sensibiliser **2 540** acteurs sur les normes ;
- appuyé **709** plans d'affaires ;
- coacher **14** OPA dans la mise en œuvre des modules d'OPA-Affaires ;
- élaborer **2** plans d'actions de développement des filières agricoles porteuses ;
- former **650** acteurs accompagnés par le PDA en éducation financière ;
- former **1000** producteurs de riz des sites engagés en Farmer Business School ;
- renforcer les capacités de **15** jeunes dont **10** hommes et **5** femmes pour offrir des services à valeur ajoutée (emplois verts, santé animale, etc.) ;
- mettre en place un incubateur d'entrepreneur agricole dans les Hauts Bassins ;
- organiser **9** ateliers de diffusion du CIASPHF ;
- renforcer les capacités entrepreneuriales de **772** jeunes promoteurs dont **515** hommes et **257** femmes.

Elle sera financée en **2020** à hauteur de **5,05** milliards de F CFA représentant **10,9%** du budget du programme. Le financement de cette action sera assuré par l'Etat pour un montant de **2,02 milliards de F CFA** soit **40,0%** et par les partenaires à **3,03** milliards de F CFA soit **60,0%**.

Les produits majeurs qui seront issus de la mise en œuvre de cette action sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 20: Répartition en nombre des principaux produits par région en 2020

Région	Acteurs formés sur les techniques de production et de gestion des exploitations	Atelier de diffusion CIASPHF	Jeunes ayant bénéficiés de renforcement de capacités entrepreneuriale	Plan d'affaires appuyés
Boucle du Mouhoun	3 400	1	200	127
Cascades	1 400	0	0	101
Centre	125	1	0	7
Centre Est	125	1	0	2
Centre Ouest	1 075	1	150	4
Centre Nord	175	1	0	8
Centre Sud	0	1	0	1
Est	1 176	1	422	48
Hauts Bassins	2 350	1	0	245
Nord	0	1	0	1
Plateau Central	25	0	0	3
Sahel	0	0	0	1
Sud-Ouest	750	0	0	101
Niveau central	0	0	0	60
Total	10 601	9	772	709

Source : DGESS-DGPER/MAAH, 2019

Dans le cadre de cette action, l'Association Song-Taaba des femmes du Burkina (ASTFB) au Bazèga contribuera à travers 3 sessions de formation sur l'auto-organisation et l'association koom pour l'auto promotion des femmes au Burkina Faso (AKAFEM-BF) (yatenga) par la mise en place de 4 unités de transformation.

Action 2 : Accès aux financements et aux instruments de gestion des risques agricoles

L'objectif de cette action est de créer un cadre incitatif à l'investissement agricole à travers la facilitation de l'accès au financement et à la gestion des risques agricoles.

La mise en œuvre de cette action passera essentiellement par l'exécution des activités majeures suivantes :

- former **18** opérateurs sur les procédures de gestion financière de la subvention ;
- accompagner les producteurs à la mise en place d'un dispositif de facilitation de crédit ;
- mettre en place **80** stations météorologique automatiques ;
- appuyer la mise en œuvre d'un dispositif d'accès à l'information agro météorologique ;

- diffuser l'information météorologique auprès des producteurs à travers **15** radio communautaires ;
- faciliter l'accès de **200** jeunes promoteurs dont **140** hommes et **60** femmes aux services (financiers, intrants) et aux marchés dans la région de l'Est ;
- faciliter l'accès de **300** producteurs dont **200** hommes et **100** femmes aux produits financiers ;
- faciliter l'accès au crédit de **150** propriétaires (**30** hommes et **120** femmes) des unités de transformation dans la région de l'Est ;
- mettre en place un fonds intrants pour couvrir **181** ha de périmètres maraîchers ;
- mettre en place un fonds intrants pour couvrir de **2005** ha de bas-fonds ;
- renforcer les capacités de **80** producteurs individuels (**40** hommes et **40** femmes) en gestion de l'entreprise agricole, en gestion des risques et des investissements ;
- renforcer les capacités de **1037** producteurs (**728** hommes et **309** femmes) et **30** transformatrices de riz sur des thématiques en relation avec le crédit ;
- subventionner les activités génératrices de revenu **100** femmes, jeunes et personnes vulnérables en finance (**80** hommes et **20** femmes) ;
- subventionner la prime d'assurance pour la couverture de **33 000** ha ;
- organiser **59** ateliers de mise en relation des acteurs.

Les produits majeurs qui seront issus de la mise en œuvre de cette action sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 21: Répartition des principaux produits en 2020

Région	Nombre d'atelier de mise en relation des acteurs organisé	Nombre de station météorologique installé
Boucle du Mouhoun	2	25
Cascades	5	0
Centre	3	0
Centre Est	5	0
Centre Ouest	4	25
Centre Nord	8	0
Centre Sud	1	0
Plateau Central	2	0
Est	20	30
Hauts Bassins	5	0
Nord	1	0
Sahel	1	0
Sud-Ouest	2	0

Région	Nombre d'atelier de mise en relation des acteurs organisé	Nombre de station météorologique installé
Niveau central	0	0
Total	59	80

Source : DGESS-DGPER/MAAH, 2019

Pour la réalisation de ces produits, le budget de l'action en **2020** est estimé à **15,16** milliards de F CFA soit **32,8%** du budget total du programme. Le financement de ce budget sera assuré par l'Etat et les partenaires respectivement à hauteur de **611,93** millions de F CFA soit **4,0%** et de **14,54** milliards de F CFA soit **96,0%** du coût de l'action.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de cette action, EDUCO au Yatenga contribuera à la mise en place et l'accompagnement de 24 groupes d'épargne communautaire à travers l'approche VSLA.

Action 3 : Développement des filières agricoles

Cette action a pour objectif d'assurer l'analyse économique, financière, environnementale et sociale afin d'orienter les interventions en matière de promotion des filières agricoles.

Les activités majeures entrant dans le cadre de la mise en œuvre de cette action sont :

- appuyer la mise en place d'une plateforme d'innovation des chaînes de valeurs ;
- appuyer **4** interprofessions (IP) des filières agricoles dans la mise en œuvre de leur Plan Stratégiques de Développement (PSD/POA) ;
- élaborer **6** supports technico-économiques de développement des filières agricoles porteuses ;
- élaborer **465** comptes d'exploitation des filières agricoles porteuses ;
- former **2900** acteurs sur l'approche chaîne de valeur ;
- élaborer **25** plans d'actions des filières ;
- réaliser des études d'analyses filières de **4** filières agricoles porteuses.

Les produits majeurs qui seront issus de la mise en œuvre de cette action sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 22: Répartition par région des principaux produits en 2020

Région	Nombre de comptes d'exploitation élaboré	Nombre de plans d'actions des filières élaboré	Nombre d'acteurs formés sur l'approche chaîne de valeur
Boucle du Mouhoun	0	0	950
Cascades	0	0	600
Est	390	18	0
Hauts Bassins	0	0	750

Région	Nombre de comptes d'exploitation élaboré	Nombre de plans d'actions des filières élaboré	Nombre d'acteurs formés sur l'approche chaîne de valeur
Sud-Ouest	0	0	500
Niveau central	75	7	100
Total	465	25	2900

Source : DGESS-DGPER/MAAH, 2019

L'estimation du budget pour la mise en œuvre des activités de l'action pour **2020** donne **12,07** milliards de F CFA, soit **26,1%** du budget du programme. La contribution de l'Etat et les partenaires s'élève respectivement à **518,37** millions de F CFA soit **4,3%** et **11,55** milliards de F CFA soit **95,7%**.

L'Association Koom pour l'auto promotion des femmes au Burkina Faso (AKAFEM-BF) (Yatenga) contribuera à cette action à travers la production de 10 tonnes de semences de niébé.

Action 4 : Accès aux marchés Agricoles

Cette action a pour objectif de contribuer à la compétitivité de l'économie nationale par la promotion de la liaison entre la production agricole et le marché en améliorant le système de distribution des produits agricoles.

Les investissements dans cette action porteront essentiellement sur la mise en œuvre des activités ci-dessous :

- appuyer l'installation des unités de conservation d'oignons avec **17** kits dont **12** pour les hommes et **5** pour les femmes ;
- construire **8** conserveries d'oignon (**4** à l'Est et **4** au Centre Nord) ;
- renforcer les capacités de commercialisation de produits agricoles sur les marchés internationaux au profit de **72** acteurs dont **50** hommes et **22** femmes ;
- sensibiliser **90** producteurs (**60** hommes et **30** femmes) pour la mise en place des sociétés coopératives de warrantage ;
- apporter des appuis aux assemblées générales constitutives de **48** coopératives de warrantage ;
- appuyer **30** unités de transformation à la mise en marché de leurs produits locaux;
- appuyer la participation de **10** acteurs aux manifestations commerciales à l'extérieur ;
- appuyer la mise en place de **2** unions de coopératives de warrantage ;
- construire **3** marchés ruraux ;
- construire **2** comptoirs d'achat de produits agricoles ;

- construire **18** magasins de stockage de produits agricoles ;
- élaborer les textes règlementaires sur le warrantage ;
- élaborer une base de données sur le warrantage en vue du réseautage ;
- former **2 335** acteurs sur l'Agriculture Contractuelle ;
- former **120** acteurs en techniques de conservation de produits hautement périssables ;
- former **90** acteurs en techniques de négociation et de contractualisation commerciales ;
- former **90** acteurs sur la pratique du warrantage ;
- former **60** COGES sur le pilotage des opérations de warrantage ;
- former **30** étuveuses de riz sur les normes de qualité ;
- former **18** opérateurs sur les procédures de gestion financière de la subvention ;
- former **120** producteurs sur la gestion et l'entretien des magasins de stockage ;
- géo référencer les infrastructures de stockage ;
- mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités de **84** CT et des porteurs de projets ;
- former **168** acteurs sur les techniques d'utilisation de la plateforme SIMA ;
- former **26** membres des CRA sur les techniques d'animation de la bourse agricole virtuelle et physique ;
- appuyer la certification de 02 produits agricoles transformés ;
- produire **2000** bulletins trimestriels conjoints d'information SIMA.

La répartition régionale des produits majeurs qui seront issus de la mise en œuvre de cette action sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 23 : Répartition des principaux produits par région en 2020

Région	Nombre de magasins de stockage construits	Nombre d'acteurs formés sur l'agriculture contractuelle	Nombre de produits agricoles transformés certifiés
Boucle du Mouhoun	0	815	0
Cascades	2	206	0
Centre	0	103	0
Centre Est	1	59	0
Centre Ouest	6	62	0
Centre Nord	0	9	0
Centre Sud	0	9	0
Est	4	12	0
Nord	4	9	0

Région	Nombre de magasins de stockage construits	Nombre d'acteurs formés sur l'agriculture contractuelle	Nombre de produits agricoles transformés certifiés
Hauts Bassins	0	809	0
Plateau Central	0	9	0
Sahel	1	9	0
Sud-Ouest	0	209	0
Niveau central		15	2
Total	18	2335	2

Source : DGESS-DGPER/MAAH, 2019

Pour la réalisation de l'ensemble de ces activités, l'action sera financée à hauteur de **10,72** milliards de F CFA en **2020**, soit **23,2%** du budget du programme. Le financement de cette action sera assuré par l'Etat et les partenaires respectivement à hauteur de **1,16** milliards de F CFA soit **10,9%** et de **9,55** milliards de F CFA soit **89,1%**.

Action 5 : Promotion de la transformation et de la consommation des produits agricoles nationaux

L'objectif de cette action est d'accroître le volume des produits agricoles transformés et la consommation des produits agricoles nationaux.

Les activités majeures qui contribueront à la mise en œuvre de cette action en 2020 sont les suivantes :

- former **11 630** acteurs agro-industriels ;
- mettre en place **09** unités de transformation des produits agricoles ;
- appuyer **33** unités de transformation dans la mise en place des mécanismes de gestion de la qualité ;
- appuyer **23** journées promotionnelles ;
- appuyer **348** jeunes dans la production et la transformation ;
- doter **463** acteurs d'équipement de transformation ;
- appuyer l'installation d'unités de transformation de riz avec **2** kits d'étuvage au profit de **30** femmes et **2** kits de décorticage au profit de **60** hommes ;
- appuyer l'organisation de **9** événements de promotion des mets nationaux ;
- appuyer **30** unités de transformation pour l'accroissement de l'offre de produits agricoles transformés au profit de **50** hommes et **700** femmes ;
- former **80** acteurs à l'utilisation des normes ;

- appuyer une unité de transformation dans la labélisation au profit de **20** hommes et **5** femmes ;
- appuyer des initiatives pilotes de transformation de tomate in situ sur **5** sites ;
- clôturer les **2** unités d'étuvage de riz de Léo et de Legmoin au profit de **432** femmes;
- concevoir un livret/CDROM de recettes sur les mets nationaux ;
- construire **3** unités d'étuvage de riz au profit des femmes ;
- construire **2** centres de valorisation des mets nationaux (Centre-Est et Hauts-Bassins) ;
- finaliser la construction et équiper le laboratoire de contrôle de la qualité des produits agroalimentaires ;
- former **2 407** acteurs sur les techniques de transformation des produits agricoles ;
- former **2 400** acteurs sur les techniques de transformation du riz et du maïs ;
- réaliser une étude d'identification des contraintes liées à l'application de la métrologie légale dans le domaine agricole (assorti d'un plan d'action triennal) ;
- mettre en place la démarche qualité dans **20** unités de transformation des produits agricoles ;
- organiser des sessions de formation sur Bauern Unternehmen Schule (BUS A et B) au profit de **50** femmes des unités de transformation dans la filière manioc ;
- renforcer les capacités (techniques et matérielles) de **500** jeunes (**50** hommes et **450** femmes) dans la production et la transformation de produits agricoles.

La répartition régionale des produits majeurs qui seront issus de la mise en œuvre de cette action sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : Répartition des principaux produits en 2020

Région	Acteur agro industriel formé	Acteur sensibilisé sur les normes	Acteurs formés sur les techniques de transformation	Jeune appuyé dans la production et la transformation	Journées promotionnelles appuyées	Unité de transformation appuyé dans la mise en place des mécanismes de gestion de la qualité	Acteurs ayant bénéficiés d'équipements de transformation	Unités de transformation des produits agricoles mises en place
Boucle du Mouhoun	-	805	1215	-	1	5	80	-
Cascades	100	405	650	-	1	5	40	1
Centre	130	-	85	-	-	-	83	1
Centre-Est	50	95	25	-	-	5	-	1

Région	Acteur agro industriel formé	Acteur sensibilisé sur les normes	Acteurs formés sur les techniques de transformation	Jeune appuyé dans la production et la transformation	Journées promotionnelles appuyées	Unité de transformation appuyé dans la mise en place des mécanismes de gestion de la qualité	Acteurs ayant bénéficiés d'équipements de transformation	Unités de transformation des produits agricoles mis en place
Centre-Ouest	50	95	35	-	3	-	-	1
Centre-Sud	-	5	0	-	-	-	-	-
Centre-Nord	-	5	65	-	-	-	-	2
Plateau Central	-	5	0	-	-	-	-	-
Est	100	245	727	348	3	13	257	1
Hauts Bassins	100	605	1565	-	1	5	3	1
Nord		45	15	-	3	-	-	-
Sahel		25	0	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	100	205	425	-	1	-	-	1
Niveau central	11 000	-	0		10	-	-	
Total	11 630	2 540	2 407	348	23	33	463	9

Source : DGESS-DGPER/MAAH, 2019

Le budget pour la réalisation de l'ensemble des activités en **2020** de l'action est estimé à **3,27** milliards de F CFA soit **7,1%** du budget du programme. L'apport financier de l'Etat et de ses partenaires sont respectivement de **1,13** milliards de F CFA soit **34,4%** et de **2,14** milliards de F CFA soit **65,6%**.

2.4.4. Les perspectives 2021-2022 du programme

La programmation financière du programme « Economie agricole » connaîtrait une baisse de **51,7%** en 2021 par rapport à **2020** et une hausse de **20,8%** entre 2021 et 2022. Sur la période 2021-2022, en dehors des actions « Accès aux marchés agricoles » et « Entreprenariat agricole » qui connaîtraient une hausse, toutes les autres actions enregistreraient une baisse de leur budget. Ces baisses pourraient s'expliquer par le fait que la plupart des grands investissements des projets seront réalisés en 2020.

Les programmations financières de 2021 et 2022 seraient en baisse respectivement de 14,61% et 68,42% par rapport à celle 2020 dû au fait que certains projets à grands portefeuilles tels que PRRIA et P1P2RS clôturent en 2020.

La répartition du budget du programme « Economie Agricole » par action est contenue dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25 : Répartition du budget en milliers de FCFA du programme « Economie Agricole » par action entre 2020-2022 (en milliers de F CFA)

Act ion	Intitulé de l'action	2020		2021		2022	
		CP	Part (%)	CP	Part (%)	CP	Part (%)
1	Accès aux financements et aux instruments de gestion des risques agricoles	15 160 175	32,76	1 389 967	6,22	1 098 751	4,07
2	Accès aux marchés agricoles	10 723 429	23,18	3 788 834	16,95	9 117 258	33,77
3	Développement des filières agricoles	12 067 631	26,08	11 334 144	50,71	10 950 337	40,56
4	Entreprenariat agricole et agroalimentaire	5 050 859	10,92	3 122 307	13,97	3 143 832	11,65
5	Promotion de la transformation et de la consommation des produits agricoles nationaux	3 269 113	7,07	2 716 911	12,16	2 685 432	9,95
Total « Economie agricole »		46 271 207	100	22 352 163	100	26 995 610	100

Source : DGESS/MAAH 2019

Le tableau ci-dessous décline sur la période 2020-2022 la répartition du financement du programme entre l'Etat et ses partenaires.

Tableau 26: Répartition du budget du programme « Economie agricole » par bailleurs entre 2020-2022

Source de financement	CP 2020	Part	CP 2021	Part	CP 2022	Part
Etat	5 442 558	11,76	5 403 586	24,17	11 224 863	41,58
Partenaire	40 828 649	88,24	16 948 577	75,83	15 770 747	58,42
Total	46 271 207	100,00	22 352 163	100,00	26 995 610	100,00

Source: DGESS/MAAH, 2019

La mise en œuvre du programme « Economie agricole » sera soutenue sur la période 2021-2022 par la réalisation des investissements structurants et des réformes stratégiques suivants :

- L'opérationnalisation de l'assurance agricole sur l'ensemble des 13 régions ;
- la construction de 10 centres de valorisation des mets nationaux au niveau des 13 régions ;
- la poursuite des réalisations d'infrastructures agricoles post récoltes (conserveries, comptoirs d'achat, magasins de stockage, etc.) ;
- la poursuite de la mise en place des unités de transformation des produits agricoles;
- l'opérationnalisation effective de l'incubateur d'entrepreneurs agricoles.

2.5. PROGRAMME "DEVELOPPEMENT DURABLE DES PRODUCTIONS AGRICOLES"

L'objectif stratégique du programme « Développement durable des productions agricoles » est de contribuer à l'accroissement durable et à la diversification de l'offre des

produits agricoles. Il intervient dans la mise en œuvre de l'axe 3 du PNDES dans son objectif stratégique 1. Ce programme s'inscrit également dans l'axe 1 de la Politique sectorielle PASP du PNSR 2.

Le programme est mis en œuvre à travers cinq (05) actions opérationnelles qui sont : (i) Intrants et équipements agricoles ; (ii) Protection des végétaux et conditionnement des produits agricoles ; (iii) Recherche-développement, vulgarisation et appui conseils agricoles ; (iv) Diversification de la production agricole et (v) Connaissance des sols.

Le pilotage du programme est assuré par la Direction générale des productions végétales (DGPV) avec l'appui d'autres acteurs intervenant dans la mise en œuvre des actions du programme. Ces acteurs, principalement composés d'au moins seize (16) projets/programmes, de trois (03) opérateurs de l'Etat et d'au moins dix-neuf (19) acteurs non étatiques sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 27 : intervenants du programme « développement durable des productions agricoles »

Projets/structure	Opérateurs	Acteurs Non Etatiques
Rattachés au Programme Budgétaire		
1. Direction Générale des Productions Végétales (DGPV)	1. Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) 2. Bureau National des Sols (BUNASOLS) 3. Société Nationale de l'Aménagement des Terres et l'Equipement Rural (SONATER)	1. FAO 2. AGRA 3. GIZ 4. ONG help, 5. SOS SAHEL, 6. SAPEP, 7. ONG APIL, 8. ADIJR, 9. ACF, 10. BREP, 11. TIN TUA, 12. AGED, 13. ABAC, 14. ARFA, 15. OCADES, 16. APDER, 17. FPAB, 18. DRYDREV, 19. SEWOH-SENO
2. Programme d'Intensification de la Productivité Agricole (PIPA)		
3. Programme de Développement des Cultures Maraîchères (PDCM)		
4. Programme National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricoles (PNVACA)		
5. Projet de Lutte contre les Fléaux (PLCF)		
6. Programme de Renforcement de la Mécanisation Agricole (PRMA)		
7. Opération Spéciale Semence (OSS)		
8. Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA)		
9. Projet d'Amélioration agricole par la conservation des eaux et des sols (PACES)		
10. Programme National de Développement Rural productif (PNDRP)		
11. Programme de Coopération Agricole Burkina Faso/République Populaire de Chine (PCA/BF-CH)		
12. Programme de Restructuration et de Mise en Valeur de la plaine aménagée de Niofila-Douna (PRMV/ND)		
Rattachés à d'autres Programmes Budgétaires		
13. Projet de Sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE)		
14. Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire (PRRIA)		
15. Programme de renforcement de la Résilience contre l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P1-P2RS)		
16. Projet de renforcement de la production du sésame au Burkina Faso (PRPS-BF)		

Projets/structure	Opérateurs	Acteurs Non Etatiques
17. Projet de Valorisation Agricole des Petits-barrages (PROVALAB)		
18. Projet de Résilience et de la Sécurité Alimentaire - Plateau Central (Projet RESA)		
19. Projet de Renforcement de la Résilience des Populations à l'Insécurité Alimentaire dans les Région du Centre-Nord et du Sahel (P2RPIA)		
20. Projet de Développement d'Incubateur d'Entrepreneurs dans les Filières Agricoles Porteuses (PDIEFAP)		
21. Programme de Valorisation du Potentiel Agropastoral dans l'Est (VALPAPE)		

Source : DGESS/MAAH, 2019

2.5.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019

Au 30 septembre 2019, le programme budgétaire a enregistré un taux d'exécution physique de 80,4% par rapport à la programmation annuelle. Quant au taux d'exécution financière, il est de 42,2%.

Parmi les principaux produits réalisés on peut noter :

- **5 573,27 tonnes** de semences mises à la disposition des producteurs ;
- **25 504,56 tonnes** d'engrais minéraux mis à la disposition des producteurs ;
- **17 925 unités** de matériels agricoles composés de **14 114 charrues, de 2 225 charrettes, 1 436 butteurs et de 150 semoirs** mis à la disposition des producteurs ;
- **800 agents** formés sur la lutte contre les fléaux et autres nuisibles des cultures ;
- **34 brigades** mobiles phytosanitaires fonctionnelles mises en place ;
- **1 650 équipements** de protection individuelle mis à la disposition des acteurs ;
- **333 kits** de prospection et de surveillance mis à la disposition des acteurs ;
- **42 516 litres** de produits phytosanitaires mis à la disposition des producteurs ;
- **24 240 producteurs** sensibilisés sur l'utilisation des pesticides homologués ;
- **66 024,2 ha** traités contre les fléaux ;
- **2 617 parcelles** et unités de démonstration (PD/UD) mis en place ;
- **1 577 champs école** des producteurs (CEP) mis en place ;
- **184 parcelles** vitrines des producteurs (PVP) mis en place ;
- **46 617 producteurs** formés sur divers thèmes ;
- **588 agents** d'appui conseil formés sur des thèmes spécifiques ;

- **632 échantillons** d'engrais analysés suivant leurs paramètres physiques et chimiques ;
- **1 742 échantillons** de sols analysés suivant leurs paramètres physiques et chimiques ;
- **68 tracteurs** vendus à prix subventionné ;
- **66 personnes** formées à l'utilisation du tracteur ;
- **15 motoculteurs** vendus aux producteurs ;
- **51 personnes** formées à l'utilisation du motoculteur ;
- **26 égreneuses** multifonctions vendus aux producteurs ;
- **26 Motopompes** vendu aux producteurs.

2.5.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme

Le programme ambitionne entre autres, un accroissement des productions céréalières de **12,8%** par rapport aux résultats prévisionnels de la campagne 2019/2020 correspondant à un taux de couverture des besoins céréaliers de **110%** en 2021. Il est attendu également un accroissement de la dose brute d'utilisation des engrais de **54 kg/ha** en 2018 à **68 kg/ha** en 2020, une hausse du taux d'utilisation des équipements agricoles qui devrait passer de **64,5%** en 2015 à **78%** en 2020, un accroissement du taux d'utilisation des technologies vulgarisées passant de **57%** en 2018 à **60%** en 2020.

2.5.3. Programmation physique et financière des activités en 2020

La synthèse des principaux produits attendus de ce programme et leurs déclinaisons selon le sexe est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 28 : Répartition des principaux produits en 2020

Produit	Unité	Projet	Quantité	Bénéficiaires		
				Homme	Femme	Total
Acteurs formés sur l'utilisation du matériel agricole	Acteur	PRMA	100	72	28	100
Acteurs formés sur l'entretien du matériel agricole	Acteur	PCA/BF-CH	100	80	20	100
Acteurs formés sur les bonnes pratiques post-récolte	Acteur	PCA/BF-CH	1 000	200	800	1 000
Animaux de trait	Animal	PRMA	1 020	510	510	1 020
Broyeurs polyvalents	Broyeur	PRMA	10	5	5	10
Agents formés sur la lutte contre les fléaux et autres nuisibles des cultures	Nombre	PLCF	30	20	10	30
Champs écoles paysan / Champs écoles agroécologiques	Nombre	PNVACA, PSAE	1 759	30 783	13 193	43 975
Charrues (CH6, CH9, HD3D, HD5D, Kassine, Ripper)	Charrue	PRMA, PDIEFAP	3 075	1 538	1 537	3 075

Produit	Unité	Projet	Quantité	Bénéficiaires		
				Homme	Femme	Total
Butteurs	Nombre	PRMA	903	452	452	903
Charrettes (PP et Tombereau)	Nombre	PRMA	1 050	525	525	1 050
Nombre de dispositif co-innovation mis en place (diffusion de savoir-faire endogènes expérimentés)	Dispositif	VALPAPE	1	400	300	700
Fosses fumières	Nombre	PSAE	1 200	1 250	500	1 750
Motoculteurs	Motoculteur	PRMA, SONATER	143	71	72	143
Inspecteurs et contrôleurs formés	Nombre	PLCF	80	65	15	80
Quantité de semence de base de mil	Tonne	PCA/BF-CH	20	75	30	105
Quantité de semences améliorées	Tonne	OSS, PCA/BF-CH, P2RPIA, PDCM, PACES,	10 428,8	41 910	27 940	69 850
Quantité d'engrais minéraux mise à la disposition des producteurs	Tonne	PIPA, PCA/BF-CH, PACES, P2RPIA, PRMV, P1P2RS, PAFPA/PAFA-4R,	33 559,2	96 290	64 193	160 483
Total bénéficiaires				174 225	110 109	284 334

Source : DGPV, 2019

Le coût du programme s'élève à **26,02 milliards** de FCFA représentant **18,15%** du budget global du ministère. Le financement est assuré par l'Etat à hauteur de **14,91 milliards** de FCFA (**57,3%**) contre une contribution des partenaires estimée à **11,11 milliards** de FCFA (**42,7%**).

Les détails des programmations physique et financière sont présentés par action comme suit.

Action 1 : Intrants et équipements agricoles

L'objectif opérationnel de cette action est d'accroître le niveau d'utilisation des intrants et des équipements agricoles de qualité pour une meilleure intensification des systèmes de production.

Il est attendu, entre autres, de la mise en œuvre de cette action :

➤ Mise à disposition des producteurs d'engrais à prix subventionnés

Dans le cadre du programme de subvention, il est prévu de mettre à la disposition des producteurs, **31 296 tonnes** d'engrais minéraux dont **18 740 tonnes de NPK**, **9 436 tonnes d'urée** et **3 120 tonnes de DAP**. Les engrais sont cédés aux producteurs aux prix de **12 000 FCFA** le sac de 50 kg. Il est également prévu la mise à la disposition des producteurs de **3 000 tonnes** de Burkina Phosphate, de **1 000 tonnes** de fumure organique et de **8 130 tonnes** d'activateur de compost.

Tableau 29 : Répartition par région des engrais minéraux, organique, d'activateur de compost et du Burkina Phosphate à mettre à la disposition des producteurs pour la campagne 2020-2021 (en tonnes)

Région	NPK	Urée	DAP	Activateur de compost	Burkina Phosphate	Engrais organique
Boucle du Mouhoun	3 587	1 744	550	0,5	496	178
Cascades	1 514	764	238	0,1	144	76
Centre	752	368	122	0,5	144	41
Centre-Est	1 314	653	227	0	302	73
Centre-Nord	1 207	586	146	0	179	48
Centre-Ouest	1 333	691	230	0,5	302	74
Centre-Sud	987	492	166	0,5	144	54
Est	1 217	618	184	0	145	61
Hauts Bassins	3 195	1 603	519	0	496	169
Nord	2 037	1 022	174	0	179	57
Plateau Central	948	443	149	0,5	179	49
Sahel	489	235	79	0,5	145	25
Sud-Ouest	1 026	515	174	0	145	58
Niveau Central	661	441	162	5,03	0	37
Total	20 267	10 172	3 120	8,1	3 000	1 000

Source : DGPV, 2019

➤ **Mise à disposition de semences de variété améliorée à prix subventionnés**

Au cours de la présente campagne, il est prévu au titre du programme de subvention, la mise à disposition des producteurs de **10 428,8 tonnes** de semences améliorées à prix subventionnés. Les semences sont cédées aux producteurs au prix de 1000 FCFA le kit dont le poids varie selon les spéculations, allant de 15 kg pour les céréales à 2 kg pour le sésame. Les kits de niébé sont cédés gratuitement aux femmes.

La répartition par type de semences subventionnées se fait comme suit :

Tableau 30 : Répartition régionale des semences certifiées (en tonne)

Région	Sorgho	Mil	Mais	Riz Pluvial	Riz irrigué	Niébé	Sésame	Arachide	Soja	Maraichère
Boucle du Mouhoun	101	55	55	745	41	402	82	50	26	0,05
Cascades	25	12	12	479	22	238	35	27	11	0,00
Centre	28	13	13	131	13	106	43	10	7	0,04
Centre-Est	53	20	20	309	35	377	50	36	26	0,00
Centre-Nord	77	32	32	121	11	202	44	12	11	0,06
Centre-Ouest	90	23	23	439	24	163	57	36	28	0,08
Centre-Sud	48	19	19	274	25	164	37	18	19	0,03
Est	73	26	26	353	20	255	51	39	23	0,00
Hauts Bassins	57	17	17	802	52	287	87	27	18	0,00
Nord	119	46	46	90	10	277	37	12	17	0,00

Région	Sorgho	Mil	Mais	Riz Pluvial	Riz irrigué	Niébé	Sésame	Arachide	Soja	Maraichère
Plateau Central	48	19	19	121	11	166	31	14	9	0,06
Sahel	53	71	71	48	1	67	42	16	6	0,06
Sud-Ouest	44	16	16	443	21	140	28	10	7	0,00
Niveau Central	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Total	816	390	370	4 354	287	2 844	625	307	206	0,38

Source : DGPV, 2019

➤ **Mise à disposition des équipements agricoles et animaux de trait à prix subventionnés**

Dans le cadre du programme de subvention, il est prévu en appui à la production, la mise à disposition des producteurs des équipements agricoles à prix subventionné. Ces équipements sont composés de matériel à traction animale, de matériel motorisé et d'animaux de trait.

Ainsi, il s'agira de **3 963 unités** de matériel pour le travail du sol (CH9, CH6, HM3D, HM5D, butteur, kassine, ripper), **1 050 charrettes**, **243 semoirs**, **1020 animaux** de trait dont **920 bœufs**.

Quant aux équipements motorisés, **212 unités** (**30 tracteurs**, **113 motoculteurs**, **02** épierreuses polyvalentes, **25** despatheuse-égreneuses, **10** batteuse-vanneuses polyvalentes, **10** broyeurs polyvalents et **22** desherbeuses) seront mises à la disposition des producteurs à prix subventionné.

Pour l'ensemble de ces équipements, au moins 50% est destiné aux femmes. Par ailleurs, le taux de subvention est de 90% pour les femmes contre 85% pour les hommes pour le matériel à traction animale. Ce taux est de 65% pour le matériel motorisé sans distinction de sexe.

La répartition régionale de ces équipements est donnée par les tableaux ci-après.

Tableau 31 : Equipements des producteurs en matériel agricole

Région	CH 9	CH 6	HM5 D	HM3 D	CH.P P	CH. T	Butteur B.	Butteur A.	SE M	Kassin e	tracteu r	Rippe r
Boucle du Mouhoun	145	68	132	178	47	110	145	90	28	5	2	10
Cascades	104	18	46	44	26	28	48	40	16	4	2	5
Centre	6	18	28	28	8	28	15	10	8	5	2	5
Centre-Est	28	36	38	42	20	34	17	12	12	4	2	10
Centre-Nord	14	36	56	42	20	34	14	12	8	12	4	15

Région	CH 9	CH 6	HM5 D	HM3 D	CH.P P	CH. T	Butteur B.	Butteur A.	SE M	Kassin e	tracteu r	Rippe r
Centre-Ouest	40	60	94	115	26	84	28	40	20	15	2	15
Centre-Sud	7	36	38	42	12	34	14	12	8	4	2	10
Est	35	50	60	84	20	75	20	25	20	5	4	10
Hauts-Bassins	119	45	108	145	38	102	100	55	28	4	2	10
Nord	7	36	38	42	20	55	14	12	8	16	2	20
Plateau Central	7	38	38	46	12	34	14	20	12	10	2	10
Sahel	7	27	38	30	20	50	14	18	8	10	2	10
Sud-Ouest	82	36	66	52	25	62	48	40	12	4	2	10
Niveau Central	14	6	20	10	6	20	12	14	12	2	0	10
TOTAL	615	510	800	900	300	750	503	400	200	100	30	150

Source : DGPV, 2019

Tableau 32: Répartition des équipements motorisés par région

Région	Motoculteur 12 cv	Motoculteur 12-14cv	Motoculteur 18cv	Despatheuse Egreneuse	Batteuse-Vaneuse polyvalent	Epierreuse polyvalent	Broyeur polyvalent	Désherbeuse
Boucle du Mouhoun	2	8	2	2	1	-	1	2
Cascades	1	6	1	1	1	-	1	1
Centre	1	4	-	1	-	-	-	1
Centre-Est	1	6	1	1	-	-	-	3
Centre-Nord	1	4	1	1	-	-	-	-
Centre-Ouest	1	8	1	3	2	-	1	1
Centre-Sud	1	4	1	1	-	-	-	1
Est	1	4	1	1	1	-	1	2
Hauts-Bassins	2	8	2	4	2	-	2	3
Nord	1	5	-	1	-	-	-	-
Plateau Central	1	3	-	1	-	-	1	1
Sahel	1	2	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	1	3	1	2	1	-	1	2
Niveau central	10	10	2	6	2	2	2	5
TOTAL	25	75	13	25	10	2	10	22

Source : DGPV, 2019

Pour la présente campagne agricole, un montant de **23,23 milliards** de FCFA est mobilisé pour cette action représentant **89,3%** du budget alloué au programme. L'Etat intervient dans le financement de cette action avec une contribution de **59,4%** contre **40,6%** pour les partenaires.

En plus de ce matériel, la SONATER prévoit dans son plan de vente 2020, **257** tracteurs équipés, **56** motopompes, **30** motoculteurs, **21** égreneuses multifonctions, **8** batteuses de riz et **43** semoirs.

La situation des équipements motorisés en stock de la SONATER pour la vente se présente comme suit :

Tableau 33: Répartition des équipements en stock à la SONATER

DESIGNATIONS	STOKS PHYSIQUES
Tracteur 80 ch	37
Tracteur 60 ch	200
Tracteur de 50ch	131
Tracteur de 50ch 4x2	65
Tracteur 40 ch (4x4)	33
Motopompes Topland de 100 m ³ /h	72
Motopompes Topland de 250 m ³ /h	74
Semoirs de maïs pour tracteurs	26
Motopompes AIX 60 m ³ /h	596
Motoculteurs	56
Egreneuses multifonctions	24
Batteuses de riz	9
Semoirs de riz	16
Semoirs de maïs	24
Total	1 363

Source : SONATER, 2019

Pour la mise en œuvre des activités de cette action, l'Association Song-Taaba des femmes du Burkina (ASTFB) au Bazèga contribuera à travers une dotation de 8 sacs d'engrais, 2 sacs de semences (Gombo et aubergine) et 20 assiettées de semences de niébé dans le cadre de la réalisation d'un jardin potager au profit d'une école et de 2 champs communautaires des écoles.

Action 2 : Protection des végétaux et conditionnement des produits agricoles

L'objectif opérationnel de cette action est de protéger les productions agricoles contre les fléaux et autres nuisibles des cultures et produits végétaux afin de réduire les pertes.

Au titre de la protection des végétaux, il est prévu de :

- renforcer les capacités techniques des acteurs dans la gestion des fléaux et autres nuisibles des cultures ;
- contrôler l'état phytosanitaire de **1 500 000** tonnes de produits végétaux et agroalimentaires aussi bien à l'importation, à l'exportation ainsi qu'en transit ;
- contrôler la qualité de **4 000** tonnes de pesticides à l'importation, à l'exportation et en transit ;
- mettre à disposition **58** motos de prospection pour assurer la lutte contre les fléaux ;
- mettre à disposition **02** drones de prospection et **03** drones pulvérisateurs ;

- élaborer des textes législatifs sur la mangue, le piment, le poivron et l'aubergine destinés à l'exportation conformément au règlement 2016-2031 de l'Union Européenne ;
- former/recycler **80** inspecteurs et contrôleurs phytosanitaires ;
- mettre à disposition **23 100** litres de pesticides pour la lutte contre les fléaux et les autres nuisibles des cultures (CLA, oiseaux granivores, criquets pèlerins, *Tuta absoluta*, mouches des fruits etc.) ;
- mettre à disposition **25 600** blocs de Paraphéromones et d'insecticides pour la surveillance de la CLA, *Tuta absoluta* et de mouches des fruits ;
- mettre à la disposition **3 271** appareils de traitement, **1 145** équipements de protection individuelle (EPI), **2 100** filets japonais.

La répartition régionale des principaux produits dans le cadre de la protection des végétaux est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau 34 : Répartition des appuis pour la protection des végétaux

Régions	Quantité pesticide	Appareil à pression entretenue	Appareil de traitement motorisé	Appareil de traitement à piles	EPI	Filet japonais	Bloc de paraphémone + insecticide
Boucle du Mouhoun	3 350	315	13	145	170	400	1 800
Cascades	2 500	100	4	40	50	100	4 400
Centre	850	50	2	20	25	100	700
Centre-Est	1 500	150	6	60	75	200	1 200
Centre-Nord	850	150	6	60	75	100	1 000
Centre-Ouest	2 500	200	8	80	100	100	4 200
Centre-Sud	850	150	6	60	75	100	1 200
EST	1 500	250	10	100	125	100	1 100
Hauts Bassins	3 000	150	6	60	75	200	4 400
Nord	1 500	200	8	80	100	200	1 200
Plateau Central	850	150	6	60	75	100	1 800
Sahel	850	200	8	80	100	300	700
Sud-Ouest	3 000	200	8	80	100	100	1 900
Total	23 100	2 265	91	915	1 145	2 100	25 600

Source : DGPV, 2019

Le budget alloué à cette action pour la réalisation des activités dans le but d'atteindre les produits décrits précédemment s'élève à **637,55 millions** de FCFA. Ce budget représente **2,4%** du budget du programme budgétaire et est principalement financée par le budget de l'Etat (**99,2%**).

Action 3 : Recherche-développement, vulgarisation et appui conseils agricoles

Cette action a pour objectif opérationnel d'améliorer le niveau d'adoption des technologies vulgarisées auprès des producteurs. Elle mettra l'accent sur les activités de formation/recyclage, de mise en place des outils de vulgarisation (champs écoles des

producteurs, démonstrations de technologies, parcelles vitrines, etc.), les visites commentées ainsi que la promotion de la E-vulgarisation des bonnes pratiques agricoles.

Les principales activités opérationnelles programmées consistent à :

- mettre en place **4 512** outils de vulgarisation dont **1 759** champs écoles des producteurs (CEP), **27** champs écoles agro écologique dans la région de l'Est (PSAE), **2 569** parcelles et unités de démonstration (UD/PD) et **184** parcelles vitrines des producteurs (PVP) ;
- former **43 975** producteurs/productrices sur l'itinéraire technique des cultures à travers les CEP/CEAP ;
- organiser au moins **13 365** visites commentées autour des outils de vulgarisation;
- accompagner **301 producteurs** dans la gestion technico-économique de leur exploitation à travers le conseil de gestion aux exploitations agricoles (CGEA) ;
- former **106** agents d'appui conseil dont **32** femmes sur les techniques et technologies innovantes d'adaptation aux changements climatiques ;
- organiser **45** sessions d'information/sensibilisation sur les messageries vocales du service 3-2-1 dans le cadre de la mise en place de la E-vulgarisation, touchant au moins 1 800 producteurs en raison de 40 par provinces ;
- élaborer un plan d'actions et un mécanisme de mise en œuvre du CGEA.

La répartition par région des outils de vulgarisation est résumée dans le tableau ci-après:

Tableau 35 : Répartition par région des outils de vulgarisation et de suivi des producteurs agricoles

Régions	CEP/CEAP	PD/UD	PVP	CGEA
Boucle du Mouhoun	134	286	23	28
Cascades	73	128	14	6
Centre	31	48	1	4
Centre Est	106	209	14	15
Centre Nord	194	244	13	11
Centre Ouest	152	152	10	12
Centre Sud	96	177	4	41
Est	227	229	15	53
Hauts Bassins	125	258	33	30
Nord	144	153	17	31
Plateau Central	102	182	6	23
Sahel	241	277	14	35
Sud- Ouest	124	226	20	12
TOTAL	1 759	2 569	184	301

Source : DGPV, 2019

Pour l'obtention de ces produits, la mise en œuvre des activités de cette action sera financée à hauteur de **2,03 milliards** de FCFA, représentant **7,8%** du budget alloué au programme. Le financement de cette action est principalement assuré par les partenaires à hauteur de **80,2%**.

Action 4 : Diversification de la production agricole

Cette action a pour objectif de promouvoir la diversification des productions agricoles en vue de contribuer à l'accroissement du revenu des producteurs.

Les principales activités programmées sont :

- Mettre à la disposition des producteurs, **500 000** boutures de manioc et **600 000** boutures de patate douce à chair orange ;
- Equiper et mettre en service la chambre froide de Loumbila ;
- Appuyer la mise en valeur de sites maraichers avec 96 kg de semences maraichères (P2RPIA) ;
- former les acteurs sur des thématiques spécifiques ;
- organiser les cérémonies de lancement officiel des campagnes agricoles de saison sèche et humide ;
- assurer le suivi des campagnes agricoles de saison sèche et humide.

En ce qui concerne les ANE, une session de formation sera organisée par l'Association Song-Taaba des femmes du Burkina (ASTFB) du Bazèga au profit des femmes sur les techniques de production de la patate douce à chair orange

Action 5 : Connaissance des sols

Cette action a pour objectif opérationnel de mettre en place des instruments de capitalisation des connaissances sur les sols et leurs fertilités.

Pour l'année 2020, les principales activités prévues dans la mise en œuvre de cette action sont :

- réaliser une étude morpho-pédologique de la province des Balé (22 655 ha) à l'échelle **1/ 20 000** ;
- élaborer la carte de dégradation du bassin versant de Samendeni (4 212 km²) ;
- harmoniser les unités morpho pédologiques entre les régions du Burkina Faso;
- mettre à jour la base de données des profils des sols des études antérieures ;

- amorcer la création d'un musée des sols (réalisation de trois monolithes de sols) ;
- analyser les paramètres physiques et chimiques de **3 500** échantillons de sols, **450** échantillons de plantes, **200** échantillons d'eaux et **800** échantillons d'engrais.

Une partie des financements de cette action est assurée sur la base des transferts faits au BUNASOLS. Le budget prévu pour cette action s'élève à **122,5 millions** de FCFA soit **0,5%** du budget global du programme. Elle est financée à **73,9%** et **26,1%** respectivement par l'Etat et ses partenaires.

2.5.4. Perspectives 2021-2022 du programme

Sur la période 2020-2022, la programmation financière prévisionnelle indique une baisse des ressources allouées au programme. En effet, le montant des investissements devrait connaître une baisse de **38%** passant de **26,02 milliards** de FCFA en 2020 à moins de **16,07 milliards** en 2022. Cette baisse pourrait s'expliquer par la non maîtrise de la programmation des partenaires et la clôture de certains projets en cours d'exécution. En effet, 99,7% des **16,07 milliards** prévus en 2022 est assuré par le budget de l'Etat. Le démarrage de nouveaux projets à partir de 2020 devra permettre d'améliorer le niveau de financement du programme budgétaire.

Cette tendance à la baisse est observée au niveau des actions « Intrants et équipements agricoles » et « Recherche-développement, vulgarisation et appui conseil agricoles » avec des baisses respectives de leurs budgets de **38,8%** et **68,5%** sur la même période. Quant aux actions « Protection des Végétaux et conditionnement des produits agricoles » et « Diversification de la production agricole », elles devraient connaître respectivement, un accroissement du budget alloué de 60% et de 58%.

Tableau 36 : Coût de l'investissement du programme 2020-2022 (en milliers de FCFA)

Libellé	2020		2021		2022	
	Coût	Part (%)	Coût	Part (%)	Coût	Part (%)
Intrants et équipements agricoles	23 229 933	89,3	21 969 745	88,77	14 218 583	88,46
Protection des Végétaux et conditionnement des produits agricoles	637 550	2,4	842 393	3,40	1 022 489	6,36
Recherche-développement, vulgarisation et appui conseil agricoles	2 033 861	7,8	1 783 665	7,21	639 978	3,98
Diversification de la production agricole	122 500	0,5	153 110	0,62	193 112	1,20
Total	26 023 844	100,0	24 748 913	100,0	16 074 162	100,0

Source : DGESS/MAAH, 2019

Les actions prioritaires vont concerner la promotion de l'utilisation des intrants et le renforcement de la mécanisation agricole dont la part dans le budget global d'investissement est supérieure à **88%** sur la période 2020-2022. Cette situation traduit la volonté du gouvernement d'accroître le niveau d'intensification des productions agricoles.

La situation du financement du programme entre l'Etat et ses partenaires se présente comme suit :

Tableau 37 : Coût de l'investissement du programme par source (en milliers de FCFA)

Source de financement	2020	Taux (%)	2021	Taux (%)	2022	Taux (%)
Etat	14 915 316	57,31	13 204 635	53,35	16 027 662	99,71
Partenaires	11 108 528	42,69	11 544 278	46,65	46 500	0,29
Total	26 023 844	100	24 748 913	100	16 074 162	100

Source : DGESS/MAAH, 2019

En termes de perspective, le programme projette la réalisation de grands chantiers annoncés dans le cadre des investissements structurants et des réformes stratégiques. Il s'agit, entre autres, de :

- l'opérationnalisation de l'unité de montage de tracteurs et de motoculteurs dont la première pierre est déjà posée à Bobo. La mise en place de cette unité sera effective d'ici la fin du troisième trimestre 2020. L'effectivité de cet investissement permettra d'améliorer de façon substantielle l'offre nationale en matériel agricole motorisé ;
- la mise en place d'une centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA) dont le dossier est bouclé sous la forme associative et le budget nécessaire pour son démarrage est mobilisé. La création de la CAIMA sera effective au cours du premier trimestre de 2020 ;
- la mise en place d'une unité de production d'engrais minéraux à base du Phosphate naturel de Kodjari. L'acquisition d'un mélangeur est en cours et les travaux de construction ont débuté sur le site acquis à cet effet à Koupèla ;
- la réforme du mécanisme de subvention des intrants et équipements agricoles ;
- la promotion de la E-vulgarisation à travers la mise en place d'un centre d'information interactif et de téléconseillers agricoles ;
- l'adoption de la loi portant gestion durable des sols au Burkina Faso.

2.6. PROGRAMME "SECURISATION FONCIERE, FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET ORGANISATION DU MONDE RURAL"

L'objectif stratégique du programme est de contribuer à la sécurisation foncière, à l'organisation et à la formation professionnelle des producteurs par l'accroissement de l'offre de formation professionnelle agricole, la mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et la mise en conformité des organisations de producteurs par rapport à l'OHADA. Ce programme s'inscrit dans l'axe 3 et l'axe 2 du PNDES et dans l'axe 5 du PNSR II. Dans la politique sectorielle Production Agro-Sylvo-Pastorale (PS-PASP), il s'inscrit dans l'axe 1 et l'axe 2.

Le pilotage du programme est assuré par la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR). Il est opérationnalisé à travers trois (03) actions : (i) Organisation et gouvernance des Organisations Paysannes (OP) et des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) ; (ii) Formation professionnelle initiale et continue des acteurs agricoles et ; (iii) Sécurisation foncière en milieu rural.

Plusieurs acteurs contribuent à la mise en œuvre dudit programme. Il s'agit essentiellement de projets nationaux, de projet à financement extérieur et d'acteurs non étatiques qui sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 38 : liste des intervenants dans le programme « sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural »

Projets/ Structure	Opérateur	A.N.E
Programme de dynamisation des centres de promotion rurale (PDCPR)		
Programme nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)		
Programme de dynamisation des organisations paysannes (PDOP)		
Projet de Renforcement et Modernisation des Capacités Opérationnelles du Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (PRMCO/CAP-M)	Centre de Promotion Rurale (CPR) ; Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) ; Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (CAP-M)	REGIS-ER GRAF ONEF-BF CNA , CPF , TREE AID
Projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de Gestion du Foncier Rural et des Ressources Nationales (PACOF/GRN)		
Projet de réhabilitation et protection des sols dégradés et renforcement des instances foncières locales dans les zones rurales du Burkina Faso (PRoSol)		
POVALAB		
Neer-tamba		

Source : DGESS/MAAH, 2019

2.6.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019

Le taux d'exécution physique du programme est de **65,4** % et le taux d'exécution financière est de **32,9** % au 30 septembre 2019.

Les principaux produits atteints à la même période sont :

- **2 249** sociétés coopératives immatriculées dans le registre des sociétés coopératives ;
- **2 559** dirigeants des OP informés/sensibilisés sur l'Acte uniforme sur les sociétés coopératives (AUSCOOP) ;
- **70** élus des CRA ont été formés sur leurs rôles et missions ;
- **70** membres des bureaux des commissions permanentes ont été formés sur leurs rôles et tâches ;
- **300** membres des dirigeants des faitières sont formés sur la bonne gouvernance ;
- **180** faitières ont bénéficié d'un suivi-appui conseil sur l'application de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives ;
- **527** jeunes producteurs issus des 13 régions ont bénéficié d'une formation professionnelle initiale agricole dans les Centres de promotion rurale (CPR) ;
- **320** kits d'installation acquis au profit des jeunes formés des CPR ;
- **165** formateurs des Centre de formation professionnelle agricole formés sur l'implémentation du Certificat de Qualification Professionnel (CQP) : option fermier agricole ;
- **300** producteurs ont été formés sur la gestion des exploitations agricoles ;
- Elaboration des textes et outils réglementant les évaluations au certificat de qualification professionnel (CQP) ;
- Relecture de la stratégie d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes formés ;
- Elaboration des textes règlementaires de la formation professionnelle agricole ;
- **4 211** acteurs ont pris part aux activités d'informations sensibilisation sur la loi portant régime foncier rural ;
- **780** Commissions Foncières Villageoises (CFV) mises en place ;
- **780** Commissions de Conciliation Foncières Villageoises (CCFV) mises en place ;
- **160** agents des Services fonciers ruraux (SFR) formés ;

- **28** communes ont bénéficié d'un appui à hauteur de 467,85 millions de FCFA pour l'acquisition de matériel pour l'opérationnalisation de la loi 034-2009 portant régime foncier rural ;
- **64** services fonciers ruraux (SFR) mise en place ;
- **114** attestations de possession foncière rurale (APFR) délivrées.

2.6.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme

Pour l'année 2020, le programme ambitionne de:

- (i) ramener le taux d'accroissement des superficies des terres sécurisées avec des Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR) à 50%;
- (ii) accompagner à la délivrance de 75% des actes fonciers sur les demandes d'actes ;
- (iii) appuyer au moins 45% des organisations de producteurs à s'immatriculer dans le registre des sociétés coopératives ;
- (iv) appuyer 75% des jeunes formés dans les CPR à s'installer et ;
- (v) offrir une formation continue à 3 650 producteurs.

2.6.3. Programmation physique et financière des activités en 2020

La synthèse des principaux produits attendus de ce programme et leurs déclinaisons selon le sexe est indiquée dans le tableau ci-après:

Tableau 39 : situation des principaux produits du programme en 2020

Produits	Unité	Projet	Quantité en 2020	Homme	Femme
Nombre de blocs de dortoirs réhabilités	Nombre	PDCPR	4		
Nombres de CPR renforcés en électrification solaire	Nombre	PDCPR	2		
Nombre de forage équipé construit	Nombre	PDCPR	1		
Nombre de formateurs formés	Formateurs	PDOP	140	120	20
Nombre de jeunes appuyés	Nombre	PDCPR	8		
Nombre de jeunes évalués au CQB	Nombre	PDCPR	180		
Nombre de jeunes des CPR installés suivis	Nombre	PDCPR	450		
Nombre de jeunes évalués au CQP	Nombre	PDCPR	450		
Nombre de jeunes formés dans les CPR et dotés de kits d'installation	Nombre	PDCPR	370		
Nombre de jeunes suivi	Nombre	PDCPR	8		
Nombre de producteurs formés	Nombre	PDCPR	3650		
Nombre d'élus formés	Nombre	PDOP	70		
Nombres de CRA équipés en matériel information et bureau	CRA	PDOP	14		
Nombre de formulaire produit	Formulaire	PDOP	15000		
Nombre de Hauts commissariats accompagnés dans l'immatriculation des sociétés coopératives	Haucommissariats	PDOP	45		
Nombre de membres de bureau des commissions permanentes formés	Nombre	PDOP	104	90	14
Nombre de registre produit	Nombre	PDOP	90		

Produits	Unité	Projet	Quantité en 2020	Homme	Femme
Nombre de Commissions de Conciliation Foncières Villageoises (CCFV) mises en place	Nombre	PSFMR	780		
Nombre de commission foncière villageoise mise en place	Nombre	PSFMR	780		
Nombre de régions dont les domaines du MAAH ont été sécurisés	Région	PSFMR	4	0	0
Nombre de Services Fonciers Ruraux (SFR) mis en place	Nombre	PSFMR	64		
Nombre de session du CORE SFR tenues	Nombre	PSFMR	13		
Nombre de sessions du CT/SFR tenues	Nombre	PSFMR	2		

Source : DGESS-DGFOMR/MAAH, 2019

Le montant de l'investissement du programme budgétaire s'élève à **3,90 milliards de FCFA** en 2020 soit **2,7%** du montant d'investissement du département. Le financement de l'Etat est estimé à **3,12 milliards de FCFA soit 80%** du montant du programme. Les partenaires extérieurs contribueront à hauteur de **780,17 millions de FCFA** équivalant à **20,0%** du montant du programme.

Action 1 : Organisation et gouvernance des Organisations Paysannes (OP) et des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA)

L'objectif de cette action est de renforcer les capacités des organisations des producteurs à nouer des relations de partenariat avec les opérateurs de marché.

Les principales activités à mettre en œuvre pour cette action sont les suivantes :

- former **70** élus des CRA sur leur rôles et missions ;
- équiper **14** CRA en matériel informatique et de bureau ;
- produire **15 000** formulaires au profit des hauts commissariats ;
- accompagner les **45** Hauts commissariats dans l'immatriculation des sociétés coopératives ;
- former **50** acteurs des Organisations interprofessionnelles sur la loi N°050-2012/AN ;
- former **70** membres des bureaux des commissions permanentes sur leur rôles et tâches ;
- former 140 formateurs sur l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives et la loi 050-2012 ;
- former **300** membres dirigeants des faïtières sur la bonne gouvernance ;
- former **3 517** OPA sur la bonne gouvernance des coopératives ;
- former **1078** acteurs sur l'acte uniforme OHADA ;

- Suivre et contrôler l'application de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives au niveau de **180** faitières ;
- produire **90** registres d'immatriculation au profit des Hauts commissariats.

La répartition régionale des produits majeurs qui seront issus de la mise en œuvre de ces activités est contenue dans le tableau ci-après.

Tableau 40 : Répartition par région des produits majeurs de l'action

ACTIVITES	Nombre d'élus des CRA sur les rôles et missions	Nombre de membres de bureau des commissions permanentes des CRA formés sur leurs rôles et tâches	Nombre de membres dirigeants des faitières formés sur la bonne gouvernance	Nombre d'actes contrôlés sur l'application de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives au niveau des faitières	Nombre d'acteurs des Organisations interprofessionnelles formés sur la loi N°50-2012/AN	Nombre d'activités des Organisations Interprofessionnelles sur le terrain suivies	Nombre de Hauts commissariats accompagnés dans l'immatriculation des sociétés coopératives
Boucle du Mouhoun	7	7	36	24	6	2	6
Cascades	5	5	16	8	3	1	2
Centre	6	6	10	4	6	1	1
Centre est	5	5	21	12	3	0	3
Centre Nord	5	5	21	12	3	0	3
Centre Ouest	5	5	25	16	3	1	4
Centre Sud	5	5	21	12	3	1	3
Est	6	6	30	20	5	0	5
Hauts Bassins	5	5	21	12	4	2	3
Nord	5	5	28	16	3	1	4
Plateau Central	5	5	21	12	3	0	3
Sahel	6	6	25	16	5	0	4
Sud-Ouest	5	5	25	16	3	1	4
Total	70	70	300	180	50	10	45

Source : DGESS/MAAH,2019

Le budget la mise œuvre des activités de cette action s'élève à **423,07 millions** de FCFA soit **10,9%** du coût du programme. Cette action est supportée par le budget de l'Etat et les partenaires respectivement à hauteur de **245,35 millions** de FCFA (**58%**) et de **177,72 millions** de FCFA (**42%**).

Action 2 : Formation professionnelle initiale et continue des acteurs agricoles

Cette action a pour objectif d'accroître l'accès des acteurs du monde rural à la formation professionnelle agricole.

Les activités majeures prévues sont entre autres :

- réhabiliter des blocs de dortoirs au profit de **4** CPR ;

- renforcer le réseau électrique (électrification solaire) du CPR de Bapla et de Djonkélé ;
- former **100** formateurs des SFPA ;
- appuyer l'installation de **8** jeunes à travers la réalisation du modèle d'exploitation agricole ;
- évaluer **180** jeunes au Certificat de qualification de base (CQB) ;
- évaluer **450** jeunes au Certificat de qualification professionnelle (CQP) ;
- doter **370** jeunes formés dans les CPR en kits d'installation ;
- former **3650** producteurs ;
- aménager **30** ha de bas-fonds en raison de **20** ha dans le CPR de Dionkélé et **5** ha par CPR à Bonam et Bapla ;
- aménager **10** ha de périmètres maraîchers à titre pédagogique au profit du CPR de Kongoussi ;
- sécuriser **186** ha dans **6** CPR.

La répartition régionale des produits majeurs qui découleront de la mise en œuvre de ces activités est contenue dans le tableau ci-dessous.

Tableau 41 : Répartition par région des produits majeurs de l'action

Région	Nombre de formateur des SFPA Formés SFPA	Nombre de jeunes installé sur le nouveau modèle d'exploitation agricole	Nombre de jeunes évalué au CQB	Nombre de jeunes évalué au CQP	Nombre de jeunes formés dans les CPR dotés en kits d'installation	Nombre de producteurs Formés	Superficie domaine de CPR sécurisée(ha)
Boucle du Mouhoun	11	1	20	50	65	2600	50
Cascades	0	0	0	0	0	100	0
Centre	0	0	0	0	0	0	0
Centre Est	10	0	0	0	0	0	0
Centre Nord	11	1	40	100	70	200	43
Centre Ouest	15	1	20	50	35	100	11
Centre Sud	10	1	20	50	35	100	60
Est	7	1	20	0	35	100	0
Hauts Bassins	10	1	20	50	35	250	0
Plateau Central	0	0	0	0	0	0	0
Sahel	10	1	20	50	35	100	12
Sud-Ouest	6	1	20	50	60	100	10
Total	80	8	180	450	370	3650	186

Source : DGESS/MAAH, 2019

En **2020**, le coût de l'investissement prévu dans le cadre de la formation professionnelle agricole est de **2,36 milliards** de FCFA. Elle représente **60,6%** du budget du programme et est majoritairement financée par le budget de l'Etat à hauteur de **2,03 milliards** de FCFA soit **86%** du montant de l'action.

Action 3 : Sécurisation foncière en milieu rural

L'objectif de cette action est d'assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers.

Les principales activités à mettre en œuvre dans le cadre de cette action sont les suivantes :

- mettre en place **780** Commissions de Conciliation foncières villageoises (CCFV) et **780** Commissions foncières villageoises (CFV) ;
- réaliser le plan de sectionnement cadastral de **19** communes ;
- fournir **3** rapports d'inventaire commune des droits acquis et en cours d'acquisition ;
- sécuriser les domaines du MAAH dans **4** régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Plateau Central et Hauts Bassins) ;
- mettre en place **64** Services fonciers ruraux (SFR) ;
- réaliser **5** sessions de formation des agents SFR ;
- tenir **13** sessions du CORE SFR ;
- tenir **16** cadres de concertation ;
- tenir **2** sessions du CT/SFR ;
- sécuriser **40** sites de production.

La répartition régionale des produits liés à la mise en œuvre de ces activités est contenue dans le tableau ci-dessous.

Tableau 42 : Répartition par région des produits majeurs de l'action

Région	Nombre de Commissions de Conciliation Foncières Villageoises (CCFV) mis en place	Nombre de région dont les domaines du MAAH sont Sécurisés	Nombre de Services Fonciers Ruraux (SFR) mis en place	Nombre de commission foncière villageoise mise en place
Boucle du Mouhoun	115	1	12	115
Cascades	50	1	4	50
Centre	-	0	0	0
Centre Est	70	0	5	70

Région	Nombre de Commissions de Conciliation Foncières Villageoises (CCFV) mis en place	Nombre de région dont les domaines du MAAH sont Sécurisés	Nombre de Services Fonciers Ruraux (SFR) mis en place	Nombre de commission foncière villageoise mise en place
Centre Nord	70	0	10	70
Centre Ouest	85	0	6	85
Centre Sud	70	0	3	70
Est	-	0	0	0
Hauts Bassins	70	1	8	70
Nord	-		9	
Plateau Central	80	1	4	80
Sud-Ouest	170		3	170
Total	780	4	64	780

Source : DGESS/MAAH, 2019

Le coût consacré à la mise en œuvre des activités de l'action s'élève à **1,11 milliard** de FCFA soit **28,5%** du coût du programme budgétaire. L'Etat contribue à hauteur de **838,05millions** de FCFA soit **75,4%** du coût de l'action.

2.6.4. Perspectives 2021-2022 du programme

Sur la période 2021-2022, la programmation financière prévisionnelle indique une hausse du coût global de l'investissement. En effet, le montant des investissements pourrait connaître un accroissement de **186% et 9,5%** respectivement sur les périodes 2020-2021 et 2021-2022. Cette hausse est essentiellement tirée par les prévisions d'investissement de l'Etat.

Le tableau ci-dessous montre que les efforts de financement pour **2021-2022** vont surtout porter sur la formation professionnelle agricole dont la part au niveau du programme pourrait passer de **60,6% en 2020** à **65,2 % en 2022**. Les défis majeurs pour cette action consisteraient en la construction de nouveaux centres de promotion rurale et la création des lycées agricoles spécialisés. Il est donc attendu un effort supplémentaire de l'Etat et ses partenaires pour prendre en charge ces investissements qui sont inscrits dans le PNDES.

Tableau 43 : Coûts du programme par actions entre 2020-2022 (en milliers de F CFA)

Action	Libellé	2020		2021		2022	
		Coût	Part (%)	Coût	Part (%)	Coût	Part (%)
AC1	Organisation et gouvernance des (OP) et des CRA	423 077	10,9	330 724	7,2	403 997	8,0
AC2	Formation professionnelle et continue des acteurs agricoles	2 363 688	60,6	3 007 719	65,4	3 282 668	65,2

Action	Libellé	2020		2021		2022	
		Coût	Part (%)	Coût	Part (%)	Coût	Part (%)
AC3	Sécurisation foncière en milieu rural	1 112 164	28,5	1 261 453	27,4	1 351 603	26,8
TOTAL		3 898 929	100	4 599 896	100	5 038 268	100

Source : DGESS/MAAH, 2019

Le cout de l'investissement du programme par source de financement se présente comme suit :

Tableau 44 : Coût de l'investissement du programme par source (en milliers de FCFA)

Source de financement	CP 2020	Part	CP 2021	Part	CP 2022	Part
ETAT	3 118 758	79,99%	4 140 766	90,02%	5 003 268	99,31%
Partenaire	780 171	20,01%	459 130	9,98%	35 000	0,69%
TOTAL	3 898 929	100%	4 599 896	100%	5 038 268	100%

Source : DGESS/MAAH 2019

2.7. PROGRAMME "PILOTAGE ET SOUTIEN"

Le programme 080 a pour objectif stratégique d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'intervention du département. Ce programme soutien la mise en œuvre des programmes opérationnels du ministère en assurant le pilotage adéquat du département et en offrant un service d'appui-conseil à l'ensemble des programmes budgétaires. Il contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques 01 et 02 du PNDES en son axe 1. Ce programme soutien la mise en œuvre de l'axe 6 du PNSRII. Aussi, le dispositif de pilotage de la PS-PASP est assuré par le SP/CPSA

Le programme est piloté par la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS). Au titre de ce programme, 25 directions et 05 projets et programmes de développement concourent à la réalisation des activités.

La liste des intervenants du programme est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 45 : Structures, projets, opérateurs et ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme

Directions	Projets	ANE
1. CABINET	1. PAMO-PNSR	
2. SECRETARIAT GENERAL	2. PISI	
3. INSPECTION TECHNIQUE DES SERVICE (ITS)	3. PASASISA	
4. DAF	4. PAI-DAF	
5. DSI	5. Projet AGRA	
6. DCPM		
7. DMP		
8. DDII		
9. DGESS		
10. SP/CPSA		
11. DAD		
12. DRH		
13. DRAAH (13)		

Source : DGESS/MAAH, 2019

2.7.1. Aperçu des réalisations du programme en 2019

Au 30 septembre 2019, le taux d'exécution physique du programme 080 est de 68,0% et le taux d'exécution financière est de 71,3%.

Les principales activités réalisées au 30 septembre 2019 dans le cadre du programme sont :

- **303** activités du département couvertes ;
- **173** rapports élaborés sur la veille médiatique du secteur agricole et rural ;
- **122** contrats de marché public approuvés ;
- **190** agents titularisés ;
- **03** cadres de concertation avec les partenaires sociaux ;
- **06** projets et programmes prioritaires formulés ;
- **06** rapports annuels de performance (RAP) des programmes budgétaires du MAAH élaborés ;
- **02** bâtiments connectés au réseau informatique (DAD et DGPV) ;
- **250** interventions sur l'ensemble du parc informatique du ministère pour la résolution des pannes ;
- **02** sessions de formation sur les logiciels spécifiques ;
- **02** sessions de formation sur les logiciels usuels ;
- **1 640** archives numérisées ;
- **02** infrastructures d'enseignements construites.

2.7.2. Performances attendues de la mise en œuvre du programme

La mise en œuvre des actions du programme devrait permettre de renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère et d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'intervention publique.

Pour 2020, le programme ambitionne de :

- (i) ramener le taux d'exécution physique du programme à 95% ;
- (ii) atteindre 80% de la part des dépenses d'investissements dans les dépenses publiques pour l'agriculture ;
- (iii) améliorer le taux de satisfaction en besoins de personnels des programmes à 90% ;

- (iv) atteindre 90% du taux de réalisation des activités de planification et de suivi-évaluation des actions du MAAH ;
- (v) ramener le taux d'exécution des plans de passation des marchés à 90% et ;
- (vi) atteindre un taux de 95% sur le renseignement des indicateurs de performance du MAAH.

2.7.3. Programmation physique et financière des activités en 2020

Les principaux investissements prévus pour la mise en œuvre du programme sont : la construction des bâtiments de certaines directions régionales (500 millions), l'achèvement du bâtiment de la DGESS (700 millions), la réalisation du Recensement général de l'agriculture (1,96 milliards).

En 2020, le budget global du programme « Pilotage et soutien » s'élève à **6,94 milliards** de F CFA représentant **4,84%** du budget du ministère. Ce budget est en baisse de **53,37%** par rapport à l'année 2019. La contribution des partenaires au budget est de **386,02 millions** de F CFA.

Action 1 : Pilotage et soutien des actions du ministère

L'objectif de cette action est d'améliorer le pilotage des activités du ministère. Les activités prévues sont :

- assurer la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées et des structures rattachées ;
- assurer les relations techniques du département avec les structures des autres départements ministériels ;

Le coût de cette action est évalué à 40,1 millions de FCFA soit 0,58% du coût des investissements du programme.

Action 2 : Gestion des ressources matérielles et financières

Cette action a pour objectif d'assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles du ministère. Les principales activités prévues sont :

- élaborer et exécuter le budget du ministère ;
- gérer le patrimoine mobilier et immobilier du ministère.

La mise en œuvre de ses activités s'élève à 1,6 milliards de FCFA soit 24,05% du coût d'investissement du programme.

Action 3 : Gestion des ressources humaines

Cette action vise à gérer de façon efficace et efficiente les ressources humaines du ministère. Les activités suivantes sont prévues :

- élaborer et mettre en œuvre une politique sociale du MAAH ;
- organiser des sessions de la commission d'affectation ;
- organiser des sessions de conseils de discipline ;
- apurer tous les actes de gestion de carrière (avancements, disponibilité, etc.) ;
- animer les cadres de concertation DRH et chargé de RH du MAAH ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan global intégré de formation du personnel du MAAH ;
- élaborer les prévisions de dépenses du personnel du MAA ;
- recenser le personnel du MAAH ;
- élaborer le Tableau prévisionnel des emplois et des effectifs (TPEE) du MAAH ;
- assurer le recrutement du personnel du MAAH en collaboration avec le ministère en charge de la fonction publique et les projets et programmes.

Pour 2020, cette action n'a pas de budget d'investissement.

Action 4 : Gestion des marchés publics

L'action a pour objectif d'assurer une gestion efficace et efficiente des marchés publics. Il est prévu au cours de l'année 2020 les activités suivantes :

- élaborer et exécuter le plan de passation des marchés publics (PPM) ;
- suivre l'exécution des marchés.

Pour 2020, cette action n'a pas de budget d'investissement.

Action 5 : Planification et suivi-évaluation

Cette action a pour objectif d'améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la performance des programmes du ministère. Les activités suivantes sont programmées pour 2020 :

- conduire une revue des dépenses publiques relatives à l'agriculture ;
- conduire le processus de formulation des politiques et stratégies assorties de leur plan d'action ;
- conduire tout processus de formulation des projets et programmes prioritaires ;
- élaborer le document de stratégie du programme pilotage et soutien ;

- élaborer les RAP du MAAH ;
- tenir les sessions du CASEM et son organisation ;
- conduire une étude pour la détermination des cibles stratégiques du MAAH pour la période 2020-2025 ;
- opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation du MAAH ;
- organiser des missions de suivi-évaluation des projets et programmes ;
- organiser des sessions de formation des Responsables de programme ;
- organiser la revue sectorielle des projets et programmes du MAAH ;
- concevoir et mettre en œuvre des outils d'organisation du travail pour l'amélioration du management et des prestations du département en rapport avec les normes et les standards internationaux ;
- établir une cartographie des processus et définir les procédures correspondantes;
- contribuer à l'élaboration et à la vérification de la régularité des actes juridiques pris au sein du ministère.

L'enveloppe allouée à cette action est à hauteur de 149,9 millions de francs CFA représentant 2,16% du budget du programme.

Action 6 : Capitalisation des données statistiques

Cette action vise à collecter et traiter les données statistiques agricoles. La mise en œuvre de l'action se fera à travers les activités suivantes :

- élaborer/mettre à jour le tableau de bord des indicateurs de performance du département ;
- évaluer la contribution du département de l'agriculture dans la mise en œuvre du PNSR, de la politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) et du Plan national de développement économique et social (PNDES) sur la période 2016-2020 ;
- faire le traitement des données historiques ;
- réaliser le recensement général de l'agriculture (RGA) ;
- réaliser l'enquête permanente agricole (EPA).

Pour 2020, l'action a pour enveloppe 3,84 milliards de francs CFA, soit 55,36% du coût des investissements du programme.

Action 7 : Systèmes d'information

L'objectif de cette action est d'assurer une meilleure gestion du système d'information du ministère. Les activités programmées sont :

- acquérir 300 lots de licences ;
- acquérir 500 terminaux et environnement de travail (ordinateurs, imprimantes, onduleurs) ;
- acquérir 11 équipements de réseaux informatiques ;
- acquérir 02 équipements divers de communication ;
- assurer l'Interconnexion de 02 bâtiments administratifs en fibre optique ;
- assurer la disponibilité et l'administration de 18 Serveurs ;
- assurer la formation de 13 correspondants informatiques sur le support utilisateur ;
- assurer l'élaboration d'un plan de gestion des données ;
- superviser et déployer 300 équipements ;
- collecter des données pour la mise à jour de 02 plateformes numériques (Semence, Personnel) ;
- concevoir et réaliser 02 plateformes ;
- déployer les fonctionnalités de l'intranet et assurer la formation de 100 utilisateurs ;
- déployer et assurer la formation de 20 agents sur le logiciel de gestion des semences et de 30 agents sur le logiciel de gestion des biens.

Pour 2020, il est prévu un montant de 705 millions de francs FCFA, soit 10,15% du coût des investissements du programme.

Action 8 : Gestion de la documentation et des Archives

Cette action a pour objectif de mettre à la disposition des usagers, l'information fiable à travers la collecte, le traitement, la numérisation et la gestion des archives et de la documentation. Pour l'atteinte des objectifs de cette action, les activités suivantes sont prévues :

- réaliser le traitement du passif des archives ;
- réaliser un archivage électronique des documents ;
- former les Gestionnaires de l'information documentaire sur la déontologie archivistique ;
- effectuer 09 sorties de terrains pour le suivi de la gestion des archives dans les DRAAH ;

- sensibiliser les directions centrales sur l'importance de la gestion des documents ;
- former 30 secrétaires sur l'archivage des documents ;
- organiser une journée porte ouverte de la DAD ;
- réaliser 02 dossiers documentaires et 04 revues de presse ;
- former les gestionnaires de l'information documentaire sur la veille documentaire et le logiciel PMB ;
- réactiver 03 centres de documentation régionale.

Pour 2020, cette action n'a aucun budget d'investissement.

Action 09 : Coordination des politiques sectorielles agricoles

Cette action vise à assurer le suivi et la coordination des politiques du secteur rural. Les activités programmées se présentent comme suit :

- appuyer la tenue des sessions de 05 groupes thématiques du CSD-PASP ;
- appuyer le fonctionnement de 02 cadres de concertation entre les DGESS du secteur rural ;
- organiser la revue des ONG et Associations de développement dans le secteur rural;
- élaborer le rapport annuel du PNSR II ;
- formuler le PNSR III ;
- réaliser une revue du secteur rural ;
- développer des outils harmonisés de programmation, de suivi-évaluation et de capitalisation en collaboration avec les parties prenantes ;
- tenir les sessions du comité de coordination des politiques sectorielles agricoles ;
- élaborer et valider les rapports annuels et à mi-parcours de performance du secteur pour le suivi du PNDES.

Pour 2020, le coût de cette action est à hauteur de 535 millions de FCFA, soit 7,7% du coût des investissements du programme.

2.7.4. Perspectives 2021-2022 du programme

Sur les périodes 2020-2021 et 2021-2022, le budget du programme connaîtrait respectivement une hausse de 25,65% et de 57,56%. Cette hausse serait imputable à l'augmentation des enveloppes affectées aux actions « Gestion des ressources matérielles et financières » et « Capitalisation des données statistiques ».

La part du budget par action est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau 46 : Programmation des coûts d'investissement par action sur la période 2020-2022 (milliers de FCFA)

Action	Intitulé actions	2020		2021		2022	
		Coût	Part (%)	Coût	Part (%)	Coût	Part (%)
AC1	Pilotage et soutien des actions du ministère	40 167	57,8	0	0,0	0	0,0
AC2	Gestion des ressources matérielles et financières	1 669 727	24,1	2 251 009	25,8	2 726 482	19,8
AC5	Planification et suivi évaluation	149 999	2,2	319 900	3,7	510 000	3,7
AC6	Capitalisation des données statistiques	3 843 795	26,2	4 995 384	57,3	9 103 925	66,2
AC7	Gestion du système d'information	705 000	10,2	938 878	10,8	1 139 601	8,2
AC11	Coordination des politiques sectorielles agricoles	535 000	7,7	219 737	2,5	266 715	1,9
Total Programme 080		6 943 688	100	8 724 908	100	13746723	100

Source : DGESS/MAAH, 2019

Le cout de l'investissement du programme par source de financement se présente comme suit :

Tableau 47: Coût de l'investissement du programme par source (en milliers de FCFA)

Libellés	2020	Part(%)	2021	Part (%)	2022	Part (%)
Etat	6 557 669	94,44	8 715 008	99,89	13 746 723	100
Partenaires	386 019	5,56	9 900	0,11	0	0
Total	6 943 688	100	8 724 908	100	13 746 723	100

Source : DGESS/MAAH, 2019

III. IMPACTS ATTENDUS DE LA PROGRAMMATION 2020

3.1. Objectifs et méthodologie

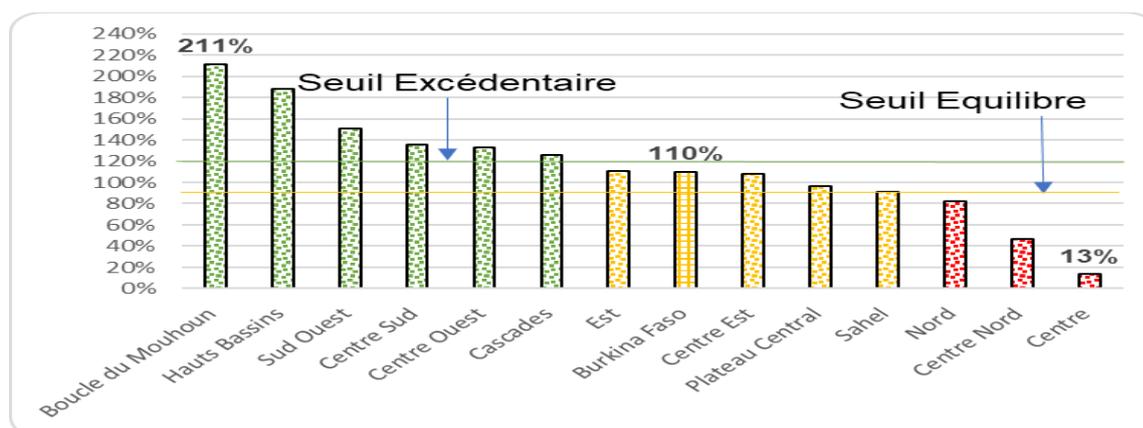
La détermination de l'impact des objectifs de production sur les conditions de vie de la population est nécessaire pour mesurer les effets des interventions du ministère. Pour y parvenir, une analyse de simulation des impacts est faite à partir des objectifs de production et des données de projection de la population en 2021, de la matrice de comptabilité sociale (MCS) et de l'enquête multisectorielle continue de 2014. Ces outils ont permis de mesurer l'impact sur le **taux de couverture des besoins céréaliers, le produit intérieur brut, le revenu des ménages et la pauvreté monétaire.**

3.2. Impact potentiel sur la couverture des besoins céréaliers des ménages

L'atteinte des objectifs de production céréalière permettrait de couvrir à 110% les besoins céréaliers au niveau national en 2021. Le Taux de couverture des besoins céréaliers varie entre 13% pour la région du Centre et 211% pour la région de la Boucle du Mouhoun. Il ressort de la

Figure 3 que 6 régions seraient excédentaires, 4 seraient en équilibre et 3 seraient déficitaires. Les régions susceptibles d'être en excédent sont les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest, du Centre-Sud, du Centre Ouest et des Cascades. Les régions de l'Est, du Centre-Est, du Plateau Central et du Sahel seraient en équilibre tandis que les régions du Nord, du Centre-Nord et du Centre seraient déficitaires.

Figure 3 : Taux de couverture des besoins céréaliers par région



Source : DGESS/MAAH, 2019

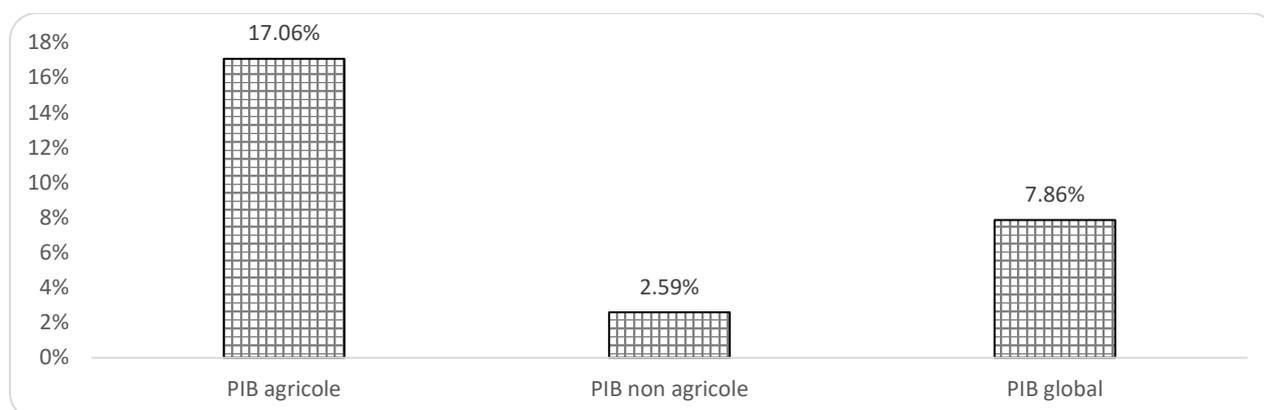
3.3. Analyse macroéconomique

3.3.1. Impact sur la croissance globale du PIB

La matrice de comptabilité sociale (MCS) agricole de 2013 a été utilisée pour analyser l'impact des objectifs de production céréalière sur le Produit intérieur brut (PIB) agricole, le PIB non agricole et le PIB global. L'atteinte de ces objectifs devrait entraîner une hausse de 17,06% du PIB agricole et de 7,86% du PIB global sous l'hypothèse que les autres facteurs demeurent inchangés. En effet, le PIB agricole et le PIB global seront directement affectés par l'accroissement de la valeur ajoutée issue de l'augmentation des productions agricoles. Etant donné que les autres secteurs utilisent les produits agricoles pour des

consommations intermédiaires, on aura des effets d'entraînements sur les secteurs non agricoles dont le PIB devrait connaître une hausse de 2,59%.

Figure 4 : Evolution du PIB

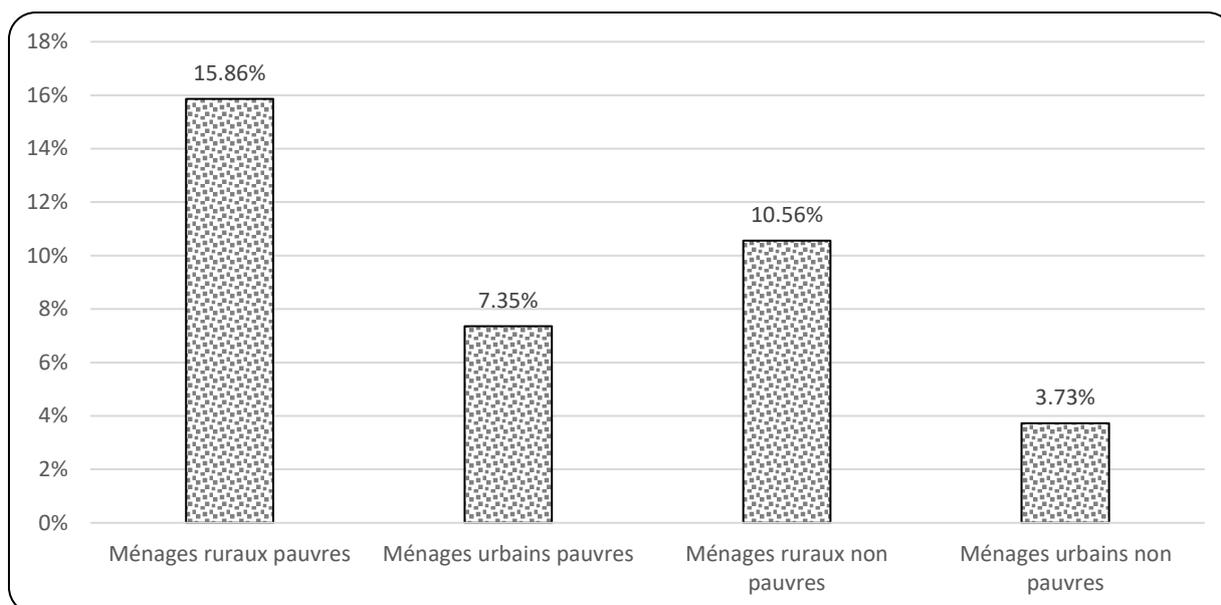


Source : DGESS/MAAH, 2019

3.3.2. Impact sur le revenu des ménages en termes de pouvoir d'achat

La production céréalière attendue pour la campagne 2020-2021 devrait entraîner une augmentation globale du revenu des ménages de 8,88%. Les ménages ruraux seraient les plus grands bénéficiaires avec une hausse attendue des revenus de 15,86% pour les ménages ruraux pauvres et 10,56% pour les ménages ruraux non pauvres. Pour ce qui est des ménages urbains pauvres et des ménages urbains non pauvres, la hausse attendue du revenu serait respectivement de 7,35% et de 3,73%.

Figure 5 : Impact attendu sur les conditions de vie des ménages



Source : DGESS/MAAH, 2019

3.3.3. Impact sur la réduction de la pauvreté

Les résultats de l'EMC sur la pauvreté ont été utilisés pour analyser l'impact potentiel de la réalisation des objectifs de production sur la pauvreté. Au regard de la performance attendue à travers l'accroissement de la production céréalière et par l'intermédiaire de l'augmentation des revenus des ménages, les projections indiquent une baisse du nombre de personnes vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté de 11,2% au niveau national. La baisse attendue de la pauvreté serait beaucoup plus importante en milieu rural avec 13,7% contre 2% en milieu urbain.

En définitive, l'atteinte des objectifs de production pourrait permettre, toutes choses égales par ailleurs, d'accroître le PIB (agricole, non agricole et global), les revenus des ménages et de réduire la pauvreté en milieu rural.

Pour observer ces impacts potentiels, il est nécessaire non seulement d'œuvrer à l'atteinte des objectifs de production en trouvant des mesures d'atténuation des contraintes/risques qui pèsent sur le secteur agricole et sur l'économie en général.

IV. CONTRAINTES/RISQUES ET RECOMMANDATIONS

4.1. Contraintes/risques

La mise en œuvre des activités du ministère en 2020 pourrait être principalement entravée par les contraintes/risques ci-après :

- débloqué tardif des ressources financières pour la mise en œuvre des activités du ministère (projets et programmes nationaux et contrepartie des projets et programmes à financement extérieur) ;
- défaillance de certains prestataires due au non-respect des clauses des contrats ;
- remises en causes foncières par les propriétaires terriens qui pourraient survenir pendant l'exécution de certains travaux d'aménagement ;
- instabilité institutionnelle et socio-politique ;
- insécurité dans certaines régions ;
- lenteur dans l'obtention des Avis de Non Objection(ANO) des PTF pour ce qui concerne les projets et programmes à financement extérieur ;
- lenteur dans le processus de passation des marchés publics ;
- vulnérabilité de l'agriculture aux changements climatiques (inondations et/ou sécheresses) ;
- persistance de fléaux et maladies des cultures (chenilles légionnaires, des oiseaux granivores et autres nuisibles) ;
- persistance des remous sociaux.

4.2. Suggestions

Afin d'atténuer les effets des risques et contraintes, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- appliquer rigoureusement la réglementation en vigueur dans l'exécution des marchés publics (DMP) ;
- désintéresser les propriétaires terriens qui cèdent leur terrain pour les aménagements et immatriculer les sites d'aménagement (DGFOMR) ;
- accélérer la mise à échelle du nouveau modèle d'exploitation agro-sylvo-pastorale (DGAHDI, DGFOMR, etc.) ;
- développer la recherche développement pour la mise au point d'espèces végétales et de techniques culturales appropriées aux changements climatiques (DGPV) ;
- encourager l'implication des acteurs nationaux dans le financement des projets en Partenariat Public Privé ; (DAF, DGESS) ;
- faire des plaidoyers auprès des PTF pour l'obtention à temps des Avis de Non Objection (ANO) ; (DAF, DGESS) ;

- l'engagement et l'implication effective de tous les acteurs dans la mise en œuvre des activités ;
- maintenir un dialogue franc et régulier avec l'ensemble des acteurs du MAAH.

CONCLUSION

Le budget global d'investissement du ministère est passé de **90,24** milliards en 2019 à **143,35** milliards de FCFA en 2020 soit une hausse de 58,9%. L'objectif de production céréalière pour la campagne 2020/2021 est de **5 670 615** tonnes représentant une hausse de **12,8%** par rapport à la production de la campagne 2018/2019 (résultat prévisionnel). Cette production devrait permettre de couvrir les besoins céréaliers des ménages à hauteur de **110%** en 2021. Les productions de rente atteindraient **1 585 724** tonnes soit une hausse de **15,3%** par rapport à la dernière campagne et celle des autres cultures vivrières s'établirait à **941 000** tonnes équivalant à une augmentation de **15,2%** par rapport à la campagne écoulée.

L'atteinte de cette production céréalière devrait entraîner une croissance de **17,06%** du PIB agricole et de **7,86%** du PIB global. Également, elle impacterait le niveau de vie des ménages par une réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural de **9,3** points.

Cependant, ces performances attendues pourraient être entravées par plusieurs facteurs notamment les chocs pluviométriques, les attaques des ravageurs et les restrictions budgétaires.

ANNEXES

Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration du rapport de programmation des activités du MAAH

La démarche d'élaboration du présent rapport de programmation des activités du MAAH épouse les principes de l'approche programme qui requiert la mise en cohérence de la programmation physique et financière et l'établissement de leurs liens avec les résultats escomptés. Le processus d'élaboration, s'est déroulé en six (6) étapes :

(i) Problématiques majeures et initiatives pour la transformation structurelle de l'agriculture burkinabé

Cette première étape consiste à faire l'état des problématiques majeurs de la transformation structurelle à partir de l'analyse des données de l'EPA et de l'évolution de la productivité totale des facteurs. Il s'est agi ensuite de présenter les réformes et les investissements structurels en cours qui permettront d'accélérer la transformation structurelle.

(ii) La programmation physique et financière des activités par les projets et programmes de développement du MAAH

Tous les projets et programmes de développement, nationaux et à financement extérieur, ont été invités à renseigner leurs programmations physique et financière à travers le logiciel du budget programme (BP). Le logiciel de BP a permis, entre autres, de décliner toutes les activités opérationnelles des projet/programme, les quantités physiques de ces activités par région et par sexe ainsi que leurs coûts financiers.

(iii) La consolidation de la programmation des activités des programmes budgétaires

Cette consolidation consiste en l'agrégation par programme budgétaire, de la programmation des activités de toutes les structures, projets et programmes de développement. Ce qui permet d'extraire les quantités consolidées des activités majeures du MAAH ainsi que les principaux produits qui feront l'objet du suivi au cours de l'année 2020.

(iv) La définition des objectifs de production agricole sur la période 2020-2022

Cette étape a consisté pour la DGESS à déterminer les objectifs globaux de la production, de la superficie et du rendement des différentes cultures nécessaires à l'atteinte des cibles du PNDES assignés au département de l'agriculture et à procéder à leur désagrégation par

région et par province suivant la structure des productions des cinq dernières années. Les acteurs régionaux notamment les Directions régionales ont été mises à contribution pour l'examiner et la validation ces objectifs de production.

(v) L'estimation de l'impact de la mise en œuvre des activités programmées sur les conditions de vie des ménages

Il s'agit d'une analyse de simulation faite avec le modèle multiplicateur de la matrice de comptabilité sociale (MCS) pour déterminer l'impact des moyens déployés et de la production attendue en 2020 sur les conditions de vie des ménages et sur l'économie dans son ensemble.

(vi) La rédaction du rapport de programmation du MAAH

A l'issue des étapes précédentes, un atelier technique a été organisé en décembre par la DGESS en collaboration avec les différentes structures du Ministère pour le traitement des différentes données de programmation et la rédaction du présent rapport introductif du CASEM.

Annexe 2 : Méthodologie de détermination des objectifs de production

Etape 1 : Objectifs de production

Production céréalière

Les objectifs de production de céréales pour les campagnes agricoles 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 sont fixés à travers une traduction du programme présidentiel dont l'ambition est « d'en finir avec les cycles de déficits céréaliers ». Cet objectif est traduit dans le PNDES par l'objectif d'avoir un taux de couverture des besoins céréaliers à 140% en 2020.

Production de rentes et des autres cultures vivrières

Pour les autres cultures vivrières, on a procédé d'abord à l'estimation des superficies consacrées à ces spéculations en se basant sur les superficies totales emblavées pour toutes les cultures en 2020/2021 (Etape 2) et la part moyenne de superficie consacré aux autres cultures vivrière au cours des 5 dernières années. On a ensuite déterminé les rendements maximums atteints pour chacune des spéculations dans chaque région au cours des 5 dernières campagnes. La production espérée est égale au produit du rendement et de la superficie.

Production maraîchère et fruitière

Pour ce qui est des productions maraîchères et fruitières, en absence d'un document stratégique donnant les objectifs de production, un taux de croit annuel moyen basé sur les estimations de la production sur la période 2006-2016 est appliqué à la production estimée de 2016 afin de déterminer les objectifs de production 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023

Etape 2 : Estimation de la superficie de l'année n+1

Superficie de céréale, des cultures de rentes et des autres cultures vivrières

La superficie totale de l'année n+1 est d'abord estimée à partir de la croissance tendancielle de la superficie totale. Les parts contributives des groupes de cultures dans la superficie totale et des cultures dans les superficies de groupe de cultures sont ensuite utilisées pour la désagrégation. Les parts contributives des groupes de cultures sont calculées à partir du taux de croissance moyen annuel des parts contributives des cinq dernières années. En ce qui concerne les cultures, c'est la moyenne des parts contributives des cinq dernières années qui a été utilisée.

Superficie des cultures maraichères et fruitières

Les niveaux de superficie maraichère et fruitière en 2020/2021 sont donnés par les projections sur la base d'un taux annuel moyen sur la période 2012-2016.

Pour la désagrégation de ces superficies par région et province, la structure de la superficie est calculée à partir de celle de 2008 (données du RGA). Cette structure permet d'avoir le poids de chaque région et province par rapport à chaque type de superficie attendue.

Etape 3 : Désagrégation des objectifs de production et des superficies par région

Une fois les objectifs de production fixés au niveau national, la désagrégation des objectifs nationaux de production de chaque spéculation par région et par province est faite sur la base de la structure de production des régions/provinces des 5 dernières campagnes agricoles.

Une fois les objectifs de superficie fixés au niveau national, les objectifs nationaux de superficie de chaque spéculation par région et par province est aussi désagrégé sur la base de la structure des superficies emblavées dans les régions/provinces au cours des 5 dernières campagnes.

Etape 4 : Rendement des spéculations par région

Rendement céréalière et culture de rentes

Pour le rendement, il est obtenu en divisant la production en pure et en principale par la superficie totale estimée qui est censée être la superficie en pure et en principale. La production en pure et en principale est obtenue en sur la base de la structure de la production des différentes spéculations selon les trois types de productions (Pure, principale et secondaire).

C'est donc un rendement moyen à atteindre afin de réaliser les objectifs de production sous l'hypothèse d'une maîtrise de l'évolution des superficies.

Rendement des autres cultures vivrières

Le rendement des autres cultures vivrières est le rendement maximal atteint au cours des 5 dernières années dans chaque région/province.

Rendement des cultures maraichères

Les rendements des cultures maraichères sont ceux mesurés lors du RGA 2006.

Annexe 3: Objectifs de production, de superficie et de rendement par région pour les céréales

Tableau 48: Programmation de la production de mil, de maïs et du riz pluvial et de la superficie nécessaire à la production

Régions	Mil		Maïs pluvial hors aménagement		Riz pluvial hors aménagement	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Centre	13 825	15 273	37 503	16 105	3 839	2 487
Plateau Central	45 652	52 438	37 622	24 310	3 653	3 000
Centre Nord	55 185	78 039	8 375	11 401	1 100	1 192
Centre Ouest	84 728	90 152	166 725	81 091	6 961	5 999
Centre Sud	43 254	41 742	110 135	58 281	14 222	13 542
Sahel	205 070	341 221	4 943	7 492	82	191
Boucle du Mouhoun	331 839	313 570	242 774	139 987	34 509	32 247
Est	93 885	98 433	115 724	77 794	30 077	26 016
Centre Est	48 067	45 748	134 208	83 895	30 244	30 364
Nord	134 219	151 809	12 267	11 172	1 460	1 675
Sud Ouest	42 961	32 394	138 682	89 454	3 826	4 424
Hauts Bassins	43 894	46 924	704 234	290 674	47 395	39 226
Cascades	6 599	4 215	192 006	89 596	13 319	13 399
Burkina Faso	1 149 178	1 311 959	1 905 199	981 252	190 686	173 761

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 49: Programmation de la production céréalière des plaines et bas-fonds aménagés en saison pluvieuse et de la superficie nécessaire à la production

Régions	Maïs irrigué en pluvial		Riz irrigué en pluvial		Total céréales pluviale irrigué	
	Prod(T)	Sup (ha)	Prod(T)	Sup (ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Centre	87	33	9 835	1 961	9 922	1 994
Plateau Central	-	-	17 731	3 466	17 731	3 466
Centre Nord	87	34	15 196	3 558	15 283	3 592
Centre Ouest	110	44	16 359	3 621	16 469	3 666
Centre Sud	18	7	16 928	3 445	16 946	3 452
Sahel	-	-	5 268	1 136	5 268	1 136
Boucle du Mouhoun	19 284	4 798	30 004	5 504	49 288	10 302
Est	53	21	27 877	5 462	27 930	5 483
Centre Est	701	341	43 105	6 719	43 806	7 060
Nord	-	-	16 266	3 666	16 266	3 666
Sud-Ouest	-	-	15 073	3 009	15 073	3 009
Hauts Bassins	552	172	40 524	6 198	41 076	6 370
Cascades	1 953	605	28 146	5 328	30 098	5 933
Burkina Faso	22 845	6 055	282 311	53 073	305 156	59 128

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 50 : Programmation de la production et de la superficie de fonio, du sorgho blanc et du sorgho rouge

Régions	Fonio		Sorgho blanc		Sorgho rouge	
	Prod(T)	Sup (ha)	Prod(T)	Sup (ha)	Prod(T)	Sup (ha)
Centre	-	-	19 264	17 520	14 593	12 939
Plateau Central	-	-	95 546	95 273	28 790	26 025
Centre Nord	-	-	109 663	147 392	4 881	4 880
Centre Ouest	-	-	211 488	205 958	55 363	45 279
Centre Sud	-	-	29 336	23 232	84 512	61 922
Sahel	8	20	98 728	126 132	-	-
Boucle Mouhoun	11 620	13 781	313 682	286 696	36 356	28 021
Est	-	1	194 315	179 397	41 452	31 936
Centre Est	-	-	50 955	36 014	96 439	63 774
Nord	706	922	165 180	157 304	3 727	3 887
Sud-Ouest	1	-	60 642	44 455	63 734	48 764
Hauts Bassins	58	117	103 944	91 151	69 719	54 389
Cascades	714	625	13 384	8 482	10 077	5 639
Burkina Faso	13 106	15 464	1 466 126	1 419 007	509 644	387 454

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 51: Programmation des rendements (kg/ha) attendus des céréales

Régions	Mil	Mais pluvial hors aménagement	Mais irrigué en pluvial	Riz pluvial hors aménagement	Riz irrigué en pluvial	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge
Centre	898	2 359	2 663	2 812	3 105		1 068	1 143
Plateau Central	865	1 562		2 160	3 168		958	1 121
Centre Nord	776	811	3 508	1 573	2 645		783	1 014
Centre Ouest	847	2 051	2 831	2 060	2 797		1 020	1 238
Centre Sud	988	1 900	3 823	1 883	3 043		1 202	1 382
Sahel	617	572		1 347	2 870	359	658	
Boucle Mouhoun	1 068	1 713	3 676	1 928	3 559		1 105	1 314
Est	834	1 476	2 976	1 918	3 161		1 064	1 317
Centre Est	992	1 612	2 056	1 698	3 973		1 335	1 531
Nord	816	1 072		1 458	2 747		1 042	933
Sud-Ouest	887	1 484		1 360	3 102		1 300	1 324
Hauts Bassins	920	2 428	3 264	2 128	4 048		1 150	1 298
Cascades	1 142	2 165	3 286	1 548	3 271		1 571	1 810
Burkina Faso	847	1 934	3 773	1 897	3 313	852	1 010	1 332

Source : DGESS/MAAH, 2019

Annexe 4 : Objectifs de production, de superficie et de rendement par région pour les cultures de rentes

Tableau 52: Programmation des productions et superficies du coton et d'arachide

Régions	Coton		Arachide	
	Prod(T)	Sup (ha)	Prod(T)	Sup (ha)
Centre	-	-	10 612	12 197
Plateau Central	3 398	4 964	20 586	25 506
Centre Nord	41	59	16 307	27 299
Centre Ouest	33 829	40 489	63 946	73 189
Centre Sud	36 569	31 291	45 259	46 383
Sahel	-	-	5 964	10 387
Boucle Mouhoun	228 207	193 057	55 860	68 067
Est	54 722	61 034	46 749	79 143
Centre Est	61 080	49 915	51 696	59 048
Nord	-	-	37 398	44 789
Sud-Ouest	57 542	43 772	19 557	19 940
Hauts Bassins	335 756	284 218	47 374	47 398
Cascades	61 343	49 344	25 734	22 889
Burkina Faso	872 488	758 144	447 043	536 235

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 53: Programmation de la production et de la superficie du sésame et du soja

Régions	Sésame		Soja	
	Prod(T)	Sup (ha)	Prod(T)	Sup (ha)
Centre	2 528	3 149	13	26
Plateau Central	7 767	11 740	19	54
Centre Nord	3 268	6 549	26	46
Centre Ouest	32 936	56 675	971	1 533
Centre Sud	12 992	18 387	4 367	3 294
Sahel	5 660	10 378	-	-
Boucle Mouhoun	50 991	97 505	684	1 271
Est	60 307	110 620	4 378	5 607
Centre Est	21 758	31 995	4 992	4 018
Nord	3 077	5 447	-	0
Sud-Ouest	3 104	5 015	1 030	1 075
Hauts Bassins	19 752	43 724	4 622	5 829
Cascades	20 773	39 733	181	356
Burkina Faso	244 912	440 916	21 282	23 110

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 54: Programmation des rendements (kg/ha) des cultures de rente

Régions	Coton	Arachide	Sésame	Soja
Centre		876	688	894
Plateau Central	655	813	560	420
Centre Nord	709	637	440	735
Centre Ouest	802	885	568	761
Centre Sud	1 108	988	595	1 144
Sahel		559	354	
Boucle Mouhoun	1 141	832	531	780
Est	856	592	536	756
Centre Est	1 174	860	625	889
Nord		838	466	
Sud-Ouest	1 269	930	614	783
Hauts Bassins	1 139	998	458	1 008
Cascades	1 200	1 092	526	580
Burkina Faso	1 108	833	535	893

Source : DGESS/MAAH, 2019

Annexe 5 : Objectifs de production, de superficie et de rendement par région pour les autres cultures vivrières

Tableau 55: Programmation de la production d'igname et de patate et de la superficie nécessaire à la production

Régions	Igname		Patate	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Centre	-	-	179	23
Plateau Central	-	-	-	-
Centre Nord	-	-	-	-
Centre Ouest	18 144	1 555	28 360	2 114
Centre Sud	-	-	4 058	258
Sahel	-	-	-	-
Boucle Mouhoun	-	-	1 141	58
Est	-	-	254	63
Centre Est	-	-	161	185
Nord	-	-	4 244	362
Sud-Ouest	24 023	5 032	542	67
Hauts Bassins	1 804	181	32 118	2 316
Cascades	8 804	984	11 205	1 065
Burkina Faso	52 775	7 752	82 262	6 512

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 56: Programmation des productions et superficie de niébé et de voandzou

Régions	Niébé		Voandzou	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Centre	25 231	8 345	3 362	2 278
Plateau Central	55 211	19 542	8 292	4 747
Centre Nord	49 133	19 410	7 866	5 298
Centre Ouest	87 875	29 798	7 556	5 694
Centre Sud	60 847	19 516	5 633	3 035
Sahel	7 855	5 319	2 865	2 447
Boucle Mouhoun	110 713	46 438	11 551	9 484
Est	30 703	12 265	2 497	1 630
Centre Est	66 302	23 358	4 161	2 595
Nord	37 743	12 606	11 293	7 734
Sud-Ouest	50 210	17 118	2 604	1 790
Hauts Bassins	91 126	35 103	5 200	3 585
Cascades	51 777	18 961	8 356	5 278
Burkina Faso	724 726	267 778	81 235	55 595

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 57: Programmation des rendements (Kg/ha) en pur des autres cultures vivrières

Régions	Igname	Patate	Niébé	Voandzou
Centre		7 007	798	1 615
Plateau Central			701	1 482
Centre Nord			642	1 050
Centre Ouest	9 625	11 007	792	741
Centre Sud		12 312	815	1 106
Sahel			371	438
Boucle Mouhoun		9 560	618	1 010
Est		3 565	620	739
Centre Est		1 585	715	535
Nord		5 326	698	644
Sud-Ouest	5 967	6 165	696	799
Hauts Bassins	10 833	13 308	660	858
Cascades	7 672	7 534	634	1 144
Burkina Faso	6 994	10 036	666	1 051

Source : DGESS/MAAH, 2019

Annexe 6 : Objectifs de production, de superficie et de rendement par région des productions céréalière de saison sèche de la campagne 2020/2021

Tableau 58: Programmation de la production et de la superficie de céréales

Régions	Mais irrigué en saison sèche		Riz irrigué en saison sèche		Total céréales en saison sèche	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Centre	147	36	523	108	670	705
Plateau Central	-	-	2 089	335	2 089	2 089
Centre Nord	79	21	3 235	738	3 314	3 335
Centre Ouest	105	20	640	136	744	764
Centre Sud	-	-	-	-	-	-
Sahel	-	-	354	69	354	354
Boucle Mouhoun	2 672	922	22 524	3 010	25 196	26 118
Est	6	12	242	34	248	261
Centre Est	1 374	332	68 221	9 007	69 594	69 927
Nord	-	-	19	7	19	19
Sud-Ouest	-	-	-	-	-	-
Hauts Bassins	2 314	407	20 879	2 708	23 193	23 600
Cascades	821	205	5 277	841	6 098	6 304
Burkina Faso	7 518	1 956	124 003	16 992	131 520	133 476

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 59: Programmation des rendements (kg/ha) de céréales

Régions	Mais irrigue saison sèche	Riz irrigue saison sèche
Centre	3 182	3 247
Plateau Central		4 182
Centre Nord	3 005	3 205
Centre Ouest	3 657	3 940
Centre Sud		
Sahel		3 458
Boucle du Mouhoun	4 652	5 881
Est	882	4 878
Centre Est	2 613	5 060
Nord		2 808
Sud-Ouest		
Hauts Bassins	3 902	5 183
Cascades	4 555	4 661
Burkina Faso	3 844	5 226

Source : DGESS/MAAH, 2019

Annexe 7 : Objectifs de production, de superficie et de rendement par région pour les cultures maraichères de la saison sèche 2020/2021

Tableau 60: Programmation de la production et de la superficie d'oignons (bulbes et feuilles) et de tomate

Régions	Oignon bulbe		Oignon feuilles		Tomate	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup (ha)
Boucle du Mouhoun	66 937	2 646	1 967	95	16 945	670
Cascades	3 190	252	1 398	81	2 305	118
Centre	28 702	1 188	2 698	112	2 418	84
Centre Est	25 124	809	7 253	225	15 895	532
Centre Sud	21 571	1 103	6 724	254	37 700	1 024
Centre-Nord	53 688	1 945	12	0	55 814	1 798
Centre-Ouest	66 133	3 594	1 469	56	34 364	1 245
Est	9 119	345	10 105	187	17 271	501
Hauts Bassins	74 158	3 224	660	34	22 058	1 199
Nord	161 797	6 395	1 894	59	82 901	2 670
Plateau Central	55 774	2 694	1 139	47	19 954	620
Sahel	28 302	1 070	1 434	34	13 839	376
Sud-Ouest	4 991	197	73	4	7 067	361
Burkina Faso	599 486	25 464	36 826	1 188	328 531	11 197

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 61: Programmation des productions et des superficies de haricot vert, de chou et de laitue

Régions	Haricot vert		Chou		Laitue	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Boucle du Mouhoun	-	-	16 156	1 910	1 276	7 697
Cascades	-	0	5 206	825	1 884	5 139
Centre	-	-	76 629	6 774	52 391	67 252
Centre Est	-	-	19 093	2 409	732	1 216
Centre Sud	2	0	26 960	2 740	1 438	1 792
Centre-Nord	2 977	415	796	407	8	37
Centre-Ouest	465	96	42 194	4 448	819	1 230
Est	2	1	16 587	1 445	244	1 156
Hauts Bassins	1 073	367	57 087	7 235	13 320	22 569
Nord	-	-	23 963	1 964	448	721
Plateau Central	9	4	9 762	1 168	15	149
Sahel	-	-	18 081	1 807	900	1 963
Sud-Ouest	2	0	9 220	1 083	132	966
Burkina Faso	4 528	882	321 734	34 216	73 608	111 888

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 62: Programmation des productions et des superficies du gombo, du poivron et du concombre

Régions	Gombo		Poivron		Concombre	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Boucle du Mouhoun	550	34	165	3	487	90
Cascades	178	12	1 658	160	573	225
Centre	362	14	1 803	71	249	44
Centre Est	86	11	-	-	20	4
Centre Sud	36	1	2 145	81	801	108
Centre-Nord	31	1	6 797	99		
Centre-Ouest	123	13	613	19	659	115
Est	4 037	176	432	6	32	26
Hauts Bassins	293	32	14 270	1 241	162	50
Nord	4	0	3 371	50	45	6
Plateau Central	431	42	609	33	2 047	425
Sahel	2 919	110	12	1	184	39
Sud-Ouest	1 910	138	8	1	406	59
Burkina Faso	10 961	585	31 883	1 765	5 665	1 191

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 63: Programmation de la production en tonnes et de la superficie en ha des cultures d'aubergine locale et d'aubergine importée

Régions	Aubergine locale		Aubergine importée	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Boucle du Mouhoun	2 760	126	806	33
Cascades	4 944	148	2 198	96
Centre	1 761	33	3 582	78
Centre Est	9 988	290	987	28
Centre Sud	2 869	104	1 249	52
Centre-Nord	2 846	146	136	5
Centre-Ouest	2 582	140	1 764	67
Est	51	3	1 516	29
Hauts Bassins	1 687	122	483	30
Nord	67	1	131	2
Plateau Central	1 586	77	391	17
Sahel	2 210	96	1 618	44
Sud-Ouest	1 713	135	472	24
Burkina Faso	35 064	1 421	15 333	505

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 64: Programmation de la production et de la superficie de piment, de carotte et de courgette

Régions	Piment		Carotte		Courgette	
	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)	Prod(T)	Sup(ha)
Boucle du Mouhoun	19	1,4	1	0,02	418	23
Cascades	3 485	259,9	3	0,07	299	12
Centre	-	-	314	7,72	102	11
Centre Est	123	9,2	2	0,05	7 012	226
Centre Sud	109	8,1	-	-	5 442	592
Centre-Nord	298	22,2	-	-	10	0
Centre-Ouest	1 679	125,2	-	-	2 632	92
Est	205	15,3	16	0,39	965	19
Hauts Bassins	280	20,9	-	-	1 558	65
Nord	59	4,4	456	11,21	7	1
Plateau Central	56	4,2	7	0,17	2 412	72
Sahel	78	5,8	-	0,00	196	13
Sud-Ouest	351	26,2	-	-	1	0
Burkina Faso	6 742	503	799	20	21 054	1 125

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 65: Programmation des rendements (Tonnes/ha) des cultures maraichères

Régions	Oignon bulbe	Oignon feuilles	Tomate	Haricot vert	Chou	Laitue
Boucle du Mouhoun	25	21	25	-	41	23
Cascades	13	17	20	-	37	21
Centre	24	24	29	-	47	59
Centre Est	31	32	30	-	24	29
Centre Sud	20	26	37	-	23	15
Centre-Nord	28	33	31	9	46	49
Centre-Ouest	18	26	28	6	49	30
Est	26	54	35	5	46	10
Hauts Bassins	23	20	18	7	29	15
Nord	25	32	31	-	61	36
Plateau Central	21	24	32	5	38	8
Sahel	26	43	37	-	47	16
Sud-Ouest	25	18	20	-	28	15
Burkina Faso	24	29	29	8	39	24

Source : DGESS/MAAH, 2019

Tableau 66: Programmation des rendements (Tonnes/ha) des cultures maraichères (suite)

Région	Cultures maraichères					
	Aubergine locale	Aubergine importée	Laitue	Poivron	Gombo	Courgettes
Boucle du Mouhoun	22	24	23	62	16	18
Cascades	33	23	21	10	15	25
Centre	53	46	59	25	25	9
Centre-Est	35	36	29	1	8	31
Centre-Nord	28	24	15	26	29	9
Centre-Ouest	20	25	49	69	32	43
Centre-Sud	18	26	30	32	9	29
Est	18	52	10	69	23	51
Hauts-Bassins	14	16	15	12	9	24
Nord	69	63	36	68	30	6
Plateau Central	21	23	8	18	10	33
Sahel	23	37	16	9	26	15
Sud-Ouest	13	20	15	14	14	10
Burkina Faso	23	26	24	23	16	28